This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le frança̧is, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

The
Gordon Lester Ford
Collection
Presented by his Sons
Worthington Chauncey Ford
and
Paul Leicester Ford
to the
New York Public Library.

MEMOIRES
DE M. DE ****
POUR
SERVIR A L'HISTOIRE
DES NÉGOCIATIONS.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Torcy, Jean Baptiste Colbert, marquis de

MEMOIRES

DE M. DE ****

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES NÉGOCIATIONS

Depuis le Traité de RISWICK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

TOME PREMIER.

NEW YORK PUBLIC

A LA HAYE.

M. DCC. LVI.

WF

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
161328
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1899.

AVERTISSEMENT.

LE Public recevra ſans doute avec plaiſir ces Mémoires rédigés par un homme bien inſtruit de ce qu'il écrit.

Il n'entroit pas dans le deſſein de l'Auteur de rapporter les opérations des armées reſpectives. Nous y avons ſuppléé par des notes fort courtes, & en très-petit nombre, dans leſquelles nous avons marqué ſeulement les ſiéges entrepris, les combats livrés, les villes priſes, les batailles gagnées ou perdues, pendant les différentes campagnes, depuis 1701 juſqu'en 1712, ſans entrer dans aucun détail. Les évé-

nemens de cette guerre malheu-reuse sont trop profondément gra-vés dans la mémoire des François ; mais on n'avoit point encore dé-veloppé avec autant d'étendue & de vérité, les ressorts secrets des négociations plusieurs fois enta-mées pour procurer une paix gé-nérale.

On verra avec attendrissement & avec indignation, d'un côté, les offres multipliées, les sacrifices, les démarches humiliantes qu'un de nos plus grands Rois faisoit pour le repos de ses Sujets ; de l'autre, les prétentions injurieuses & révol-tantes des ennemis de la France, jaloux du bonheur & de la puissance d'un Monarque, qui, peu aupara-vant, donnoit des loix à l'Europe

asservie autant par ses bienfaits, par sa grandeur personnelle, par sa réputation, que par la force de ses armes. Mais ce regne à jamais célébre, devoit être marqué par quelques calamités. Il semble qu'il auroit manqué quelque chose à la gloire de Louis XIV, si les Peuples accoutumés à admirer dans ce Prince les grands talens de régner, l'élévation, les ressources du génie, la générosité, la magnificence, les vûes sublimes, la modération dans la victoire, & tant d'autres vertus réunies, n'avoient pas connu sa fermeté, sa constance & sa résignation dans les malheurs.

PUBLIC LIBRARY

SOMMAIRE.

Affaires d'Espagne. Etat de Charles II & de son Royaume, avant & après la paix de Nimegue, avant & après la paix de Risvvick. Négociations pour la succession d'Espagne. Traité de partage de la Monarchie Espagnole, fait avec l'Angleterre & la Hollande. Mort du Prince Electoral de Baviere. Nouveau Traité de partage occasionné par cette mort. L'Empereur est invité & refuse d'y souscrire. Troubles en Espagne à l'occasion du partage. Charles II change plusieurs fois de résolution. Il meurt & laisse un testament en faveur du Duc d'Anjou. Le Roi accepte le testament. Ses progrès. Ligue appellée la Grande Alliance, *& guerre contre Louis XIV. Succès des Alliés. Pertes de la France. Premieres démarches pour la paix. Le Roi charge de ses ordres le Président Rouillé, & lui donne ses instructions avant que de l'envoyer en Hollande.*

PUBLIC LIBRARY

SOMMAIRE.

MOnsieur de Torcy arrive à la Haye. Caractere du Pensionnaire Heinsius. M. de Torcy rend compte au Roi, dans plusieurs lettres, des différentes conférences, de l'état de la négociation, des difficultés que les Députés Hollandois opposent à la paix, des offres qu'il a faites au nom de Sa Majesté, des propositions révoltantes, des demandes outrées des Alliés, de l'arrivée de M. de Marlborough, de l'état de la négociation à son arrivée, des conférences tenues avec Marlborough & avec le Prince Eugene, des prétentions de l'un & de l'autre. Les conférences paroissent rompues. On les renoue sans succès. Les Alliés presentent tous les jours de nouveaux obstacles à la paix. Articles préliminaires donnés par Heinsius. Observations sur ces articles, réponses à ces observations. M. de

SOMMAIRE.

Torcy revient en France & laiſſe M. Rouillé à la Haye. Le Roi rejette les articles préliminaires renfermant des propoſitions auſſi abſurdes, qu'injuſtes. Sa Majeſté rappelle le Préſident Rouillé, & lui écrit les motifs qu'elle a de refuſer les préliminaires. Différentes dépêches du Roi à M. de Torcy, au ſujet des conférences de la Haye. Lettre de S. M. aux Gouverneurs de ſes Provinces.

MEMOIRES
POUR
SERVIR A L'HISTOIRE DES NÉGOCIATIONS
Depuis le Traité de RISWICK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

PREMIERE PARTIE.

NÉGOCIATIONS
Pour la succession d'Espagne, depuis le Traité de Riswick jusqu'aux premieres conférences pour la Paix.

SI le Public doit sçavoir gré à ceux dont le travail pénible rassemble depuis quelques années les Traités, Actes & Mémoires,

qui, vers la fin du dernier siécle & le commencement du siécle présent, ont donné à l'Europe une face nouvelle; la reconnoissance dûe à leurs soins seroit encore plus juste, si plus diligens à rechercher la vérité, plus heureux à la découvrir, ces Compilateurs eussent écarté de leurs ouvrages, le mensonge qu'ils ont si souvent employé pour lier en forme d'histoire les pieces vraies avec un grand nombre de fausses insérées dans leurs Livres.

Plus occupés du desir de plaire aux ennemis de la France, ils ont semé l'erreur non-seulement chez les Etrangers, mais aussi dans le Royaume; ensorte que le grand nombre de ceux qui se piquent de politique & d'une connoissance particuliere de l'interêt des Princes, sont persuadés que le testament du Roi d'Espagne Charles II. source d'une longue & sanglante guerre, a été conçu à Versailles,

accepté & exécuté à Madrid par les intrigues secrettement liées avec le Cardinal Portocarrero, ainsi qu'avec d'autres Ministres gagnés, comme on le suppose, par l'or que le Marquis d'Harcourt, créé depuis Pair & Maréchal de France, avoit abondamment répandu pendant le cours de son Ambassade.

Ceux qui aiment la vérité, souhaitent qu'elle ne demeure pas ensevelie dans les tenebres ; & si le moment de la montrer au Public n'est pas encore arrivé, il est toujours têms que ceux qui en sont particulierement instruits, préparent & laissent à leurs enfans les Mémoires qui pourront un jour apprendre à la postérité comment tant d'Etats ont changé de Maîtres ; comment l'union des principales Puissances de l'Europe liguées contre la France, a été dissipée, & par quel miracle Dieu, protégeant cette Couronne, a voulu anéantir les desseins de ses enne-

mis, dans le tems où le ſuccès de leurs armes les avoit aveuglés au point de rejetter la paix que Louis XIV. demandoit aux conditions même les plus dures.

Les Traités ſignés à Utrecht mirent fin à ſes malheurs, & Dieu couronna la fermeté chrétienne de ce Roi, en maintenant ſur le trône d'Eſpagne Philippe V. ſon petit-fils, malgré les efforts d'une Ligue formidable, & les ſuccès inouis dont l'alliance de tant de Princes avoit été ſuivie.

L'expoſition ſimple de la vérité fera voir les merveilles de la Providence, & prouvera qu'elle ſeule a conduit & ſoutenu le Prince qu'elle avoit deſtiné de toute éternité à regner ſur l'Eſpagne, ſans le ſecours d'intrigues formées & de négociations conduites de la part des hommes, dans la vûe d'engager le Roi Catholique à ſe choiſir un ſucceſſeur.

Charles II. Roi d'Eſpagne étoit d'une

constitution foible, naturellement mélancolique, prompt, colere, mais timide. Il avoit depuis sa naissance, causé par ses maladies, de fréquentes alarmes à ses Sujets. Toute application aux affaires lui étoit insupportable, & la Reine sa mere, sœur de l'Empereur Léopold, Régente du Royaume, s'étoit servie du prétexte de ménager une santé si précieuse, pour conserver l'autorité dont elle jouissoit. Ainsi le Roi son fils demeuroit dans une profonde ignorance, & de ses affaires, & même des Etats de sa Couronne. A peine connoissoit-il quelles étoient les Places qui lui appartenoient hors du continent d'Espagne.

Dom Juan d'Autriche sçut enlever à la Reine le pouvoir dont elle étoit si jalouse; mais il suivit comme elle le même principe, en tenant le Roi son maître dans une dépendance entiere.

Les premiers Ministres, après Dom

Juan, imiterent ſon exemple. Ils eurent ſoin de cacher à Charles le véritable état de ſon Royaume. Toutefois il ne put ignorer les pertes que la rapidité des conquêtes du Roi lui cauſoit chaque année, pendant que l'Eſpagne liguée avec l'Empereur, l'Empire & la Hollande, étoit en guerre avec la France.

Le Roi d'Eſpagne fatigué d'apprendre continuellement de fâcheuſes nouvelles, reçut enfin comme un bien la paix ſignée à Nimegue, quoique glorieuſe pour la France; & la regardant comme une aſſurance de repos, il réſolut de ne la troubler jamais.

Son mariage avec la Princeſſe Marie-Louiſe, fille du Duc d'Orléans, parut être le ſceau des Traités nouvellement conclus. La nouvelle Reine n'étoit nullement avide de gouverner. Elle vivoit
1685. encore quand le Roi apprit en 1685, tems où toute la guerre étoit ſuſpendue

par une trêve de vingt ans, signée l'année précédente à Ratisbonne, que l'Empereur demandoit au Roi d'Espagne la souveraineté des Pays-Bas pour l'Archiduchesse sa fille, nouvellement mariée à l'Electeur de Baviere. Le Roi de France persuadé que cette disposition, si elle se faisoit, seroit une infraction à la trêve, donna ordre au Marquis de Feuquieres, son Ambassadeur à Madrid, de le déclarer au Roi Catholique.

La crainte d'une rupture allarma ce Prince & son Conseil. La réponse donnée à l'Ambassadeur de France traitoit de chimere la disposition supposée des Pays-Bas, & renouvelloit les assurances d'un desir très-sincere de la part de Sa Majesté Catholique, de conserver la paix, & de son éloignement de toute résolution capable de déplaire au Roi.

La Cour de Vienne moins pacifique que celle de Madrid, tenta deux ans

1687. après d'engager le Roi d'Eſpagne à recevoir à ſa Cour l'Archiduc, ſecond fils de l'Empereur, pour le faire élever ſous ſes yeux, comme héritier préſomptif de ſa Couronne.

Le Roi informé de cette nouvelle tentative, écrivit au Marquis de Feuquieres de remettre entre les mains du Roi d'Eſpagne, & dans une audience ſecrette, l'Ecrit que Sa Majeſté avoit fait dreſſer, & qu'elle envoyoit à ſon Ambaſſadeur.

Cet Ecrit contenoit : » Que ſuppoſé » que ce Prince, ſuivant de mauvais con- » ſeils, renverſât l'ordre de la ſucceſ- » ſion, le Roi ne pourroit en ce cas ſe » diſpenſer de faire ce qui conviendroit » pour conſerver les droits de M. le Dau- » phin, & de regarder comme infrac- » tion à la paix ce qui ſeroit fait en fa- » veur du fils de l'Empereur.

La réponſe fut rendue en termes généraux, mais le Roi d'Eſpagne permit à

la Reine de dire à l'Ambassadeur qu'il ne nommeroit de successeur que lorsqu'il recevroit le Saint Viatique, & de l'avertir en même tems de ne pas croire les bruits qu'on répandroit au sujet de la succession, mais de s'en éclaircir avant que d'ajouter foi à ce que pourroit dire le Public mal informé.

Deux ans après, & lorsque le Comte 1689.
de Rebenac avoit succédé au Marquis de Feuquieres, son pere, dans l'Ambassade d'Espagne, la Reine, selon l'opinion commune, devint la victime du louable dessein qu'elle avoit de conserver la paix entre la France & l'Espagne. Elle mourut dans le moment que l'Angleterre & la Hollande, unies avec l'Empereur, entraînoient cette Couronne dans la guerre contre la France. La mort précipitée de la Reine d'Espagne excita de violens soupçons. Le Comte de Mansfeldt, Ambassadeur de l'Empereur, & le Comte

d'Oropeza, soupçonnés l'un & l'autre d'avoir été les auteurs & les instrumens de cette malheureuse politique, prirent peu de soin de s'en justifier.

La trêve de vingt ans signée en l'année 1684, avoit été rompue en 1688, à l'occasion de l'invasion du trône d'Angleterre, usurpé par Guillaume de Nassaw, Prince d'Orange, sur le Roi Jacques II. son beau-pere, aussi-bien qu'au sujet de la Coadjutorerie de Cologne disputée entre le Cardinal de Furstemberg & le Prince Clement de Baviere, frere de l'Electeur, & la guerre duroit encore lorsque le Roi d'Espagne épousa en secondes nôces la sœur de l'Imperatrice, fille du Duc de Neubourg, devenu depuis Electeur Palatin. Elle connut le caractere de son mari & sçut s'emparer de son esprit, par conséquent disposer de tout en Espagne. Sensible à la flatterie aussi-bien qu'à la douceur de la vengeance,

elle distribuoit à son gré les récompenses & les peines. Elle méprisoit la nation Espagnole, & ne le déguisoit pas; ainsi elle étoit crainte & nullement aimée. Le Comte de Melgar, Amirante héréditaire de Castille, parvint à gagner sa confiance, & par ce moyen il acquit l'autorité de premier Ministre sans en avoir le titre. La Reine avoit de plus un Conseil secret, composé d'une Allemande nommée Berleps, & d'un Capucin, l'un & l'autre venus d'Allemagne avec cette Princesse.

La paix conclue en l'année 1697 mit 1697.
fin aux nouvelles fâcheuses que le Roi d'Espagne recevoit fréquemment de la perte de quelqu'une de ses Places. La perte de Barcelone lui fut plus sensible qu'aucune autre, parce que cette Ville capitale de la Catalogne, & située dans le continent de l'Espagne, lui étoit plus connue que les Villes de Flandre, dont il

ignoroit l'importance au point de croire que Mons appartenoit au Roi d'Angleterre, & de le plaindre lorſque le Roi fit la conquête de cette Province.

La paix étoit alors d'autant plus néceſſaire à l'Eſpagne, que ce Royaume étoit dépourvu de troupes, de vaiſſeaux, d'argent & de conſeil. Les Grands diviſés entr'eux, ambitieux, ſans crédit & ſans autorité, attendoient un changement qu'ils enviſageoient comme prochain. La Monarchie d'Eſpagne ne ſe ſoutenoit plus que par ſon propre poids, & tant d'Etats dont elle étoit compoſée, étoient l'objet de l'ambition des principales Puiſſances de l'Europe.

1697. Le Dauphin, fils unique du Roi, devoit, ſuivant les loix, hériter ſeul de ces grands Etats. La feue Reine Marie-Thereſe ſa mere, fille aînée de Philippe IV, Roi d'Eſpagne, avoit le droit indubitable de ſuccéder à la Couronne au défaut

des mâles, & le seul motif de contester ce droit, étoit la jalousie jointe à la crainte que les autres Souverains de l'Europe avoient conçue de la puissance de la France. L'intérêt commun d'en empêcher l'agrandissement, les unissoit depuis long-tems, & dans cette vûe ils soutenoient que la feue Reine étoit valablement exclue de la succession du Roi son pere, tant par la renonciation qu'elle avoit faite à ses droits par son contrat de mariage, que par le testament de ce Prince.

Cet acte appelloit, à l'exclusion de la Reine Marie-Thérese, les descendans de Marguerite sa cadette, née d'un second lit, & mariée à l'Empereur Leopold. Il étoit né de ce mariage une seule fille que l'Electeur de Baviere avoit épousée; ainsi cette Princesse auroit eu droit, & le Prince Electoral son fils après elle, de recueillir toute la succession

rach réussit à l'égard du premier article ; & la Reine l'aida de son crédit sur l'esprit du Roi son mari. Ce Prince déchira le testament, & résista aux instances que lui faisoit le Cardinal Portocarrero d'assembler les Etats du Royaume pour décider sûrement & valablement sur un point si important à la Monarchie.

Le Ministre de l'Empereur ne fut pas si heureux dans le second point de sa mission. Le Roi d'Espagne ne pouvoit se résoudre à nommer son successeur, encore moins à le faire venir à Madrid : enfin pressé, & fatigué par les instances importunes de la Reine, il lui promit d'appeller l'Archiduc en Espagne, si l'Empereur envoyoit en même tems dix à douze mille hommes de ses troupes pour défendre la Catalogne.

On obtint ce consentement du Roi Catholique en 1696, année qui précéda celle de la paix ; ainsi la guerre qui du-

toit encore, favorisoit les sollicitations de l'Empereur; mais son Conseil prompt à former des projets, lent à les exécuter, apporta des difficultés continuelles à l'exécution des desirs de ce Prince. Les fonds manquoient, soit pour l'envoi, soit pour la subsistance des troupes. Les Ministres de l'Empereur prétendoient que le Roi d'Espagne devoit y suppléer. Ses finances ne le permettoient pas, & ce Prince croyoit faire assez pour l'Empereur, d'assurer à l'Archiduc la possession de ses Etats, sans faire encore les frais d'une expédition dont l'Empereur & son fils devoient recueillir tout le fruit.

La paix signée à Riswich apporta un nouvel obstacle au transport des troupes de l'Empereur en Espagne. Il falloit des vaisseaux. L'Angleterre & la Hollande les auroient fournis pendant la guerre; mais la paix changeoit l'état des affaires, & c'étoit contrevenir aux traités que

d'appuyer les prétentions de l'Empereur sur la succession d'Espagne. Ainsi la Reine & le Comte d'Harrach lui conseillerent de se contenter, dans le moment présent, d'obtenir pour l'Archiduc le Gouvernement perpétuel du Milanez, & d'envoyer par intervalles quelques troupes en petit nombre, comme simples recrues nécessaires aux troupes Imperiales demeurées en Catalogne après la signature des traités. Ces troupes auroient suffi, quoique foibles, pour soutenir le parti de la Maison d'Autriche, lorsque le Roi d'Espagne, dont la fin ne pouvoit être éloignée, auroit cessé de vivre.

L'Electeur de Baviere se flattoit aussi d'avoir des partisans en Espagne, & persuadé qu'il pouvoit regarder l'Amirante comme en étant le Chef, quoique dévoué à la Reine, il lui avoit confié ses pouvoirs, comme il en avoit pareille-

ment donné au Cardinal Portocarrero pour agir au nom du Prince son fils, & faire l'un & l'autre les démarches qu'ils jugeroient nécessaires lors de l'ouverture de la succession.

L'Electeur avoit aussi demandé au Roi de France sa protection, & supplié Sa Majesté de l'instruire de ses intentions sur les Etats dépendans de la Monarchie d'Espagne qu'elle jugeroit à propos de se réserver.

Le Roi, sans rejetter ces avances, répondit que la guerre interrompant depuis neuf ans toute liaison entre la France & l'Espagne, il étoit nécessaire avant que de former aucun projet, que Sa Majesté s'instruisît particulierement de l'état des forces du Royaume, & de plus que l'Electeur lui fît connoître la qualité & la force du parti qu'il croyoit avoir en Espagne; qu'elle envoyeroit incessamment un Ambassadeur à Ma-

drid, & jugeroit par ſes relations de ce qu'il ſeroit à propos de faire en cas de mort du Roi Catholique, événement qu'on pouvoit croire éloigné, la ſanté de ce Prince paroiſſant bien rétablie.

Le Marquis d'Harcourt nommé à l'Ambaſſade d'Eſpagne, partit pour Madrid
1697. au mois de Décembre 1697, inſtruit par Sa Majeſté de tout ce qu'elle avoit appris par des avis fideles de l'état de cette Cour. Le Roi lui recommanda particulierement de pénétrer autant qu'il ſeroit poſſible la diſpoſition des Grands & du Peuple au ſujet de la ſucceſſion.

De découvrir les meſures ſecretes & les démarches des Miniſtres de l'Empereur, & de les traverſer.

La même vigilance lui étoit recommandée pour éclaircir quel étoit le parti que l'Electeur de Baviere ſe promettoit. L'Empereur & ce Prince étoient juſqu'alors les deux ſeuls qui s'étoient déclarés

prétendans à la succession. Le Roi n'avoit fait aucune démarche depuis la paix, pour soutenir le droit de M. le Dauphin; mais la justice parloit en sa faveur, & le parti des Princes de France, encore inconnu à Sa Majesté, & sans qu'elle l'eût cultivé, étoit le plus fort & le plus nombreux.

Le Public décidoit que la renonciation de la feue Reine Marie-Thérese, quand même elle seroit valable, ne pouvoit obliger les enfans qui n'existoient pas au tems d'un acte que l'autorité paternelle avoit exigé; que puisqu'un mineur peut dans sa majorité revenir contre les dispositions faites à son préjudice pendant qu'il étoit en tutelle, la même faculté à plus forte raison, étoit réservée nécessairement aux enfans privés, par quelque acte que ce pût être, d'une succession légitime.

Les graces accordées aux Allemans,

préférés aux Espagnols par le crédit de la Reine, augmenterent chaque jour la haine que la Nation avoit pour eux. Les peuples accablés d'impôts, fatigués d'un gouvernement étranger, espéroient qu'un Prince François, établissant chez eux une juste domination, affermiroit la paix & rameneroit l'abondance; mais chacun jugeoit que cette paix ne pourroit sub-
1697. sister, si le Roi d'Espagne (cédant aux pressantes instances de la Reine sa femme) appelloit à Madrid l'Archiduc, soutenu d'un corps de troupes Allemandes, & le déclaroit héritier de toute la Monarchie.

Louis XIV. se proposoit pour objet principal de conserver la paix nouvellement rétablie, & de s'opposer à toute disposition capable de la troubler. Il falloit donc sçavoir quelles étoient véritablement les intentions du Roi d'Espagne, avant que de prescrire au nouvel Am-

bassadeur les démarches qu'il avoit à faire; ainsi Sa Majesté vouloit attendre les éclaircissemens qu'il lui donneroit, avant que de décider lequel des deux partis conviendroit le mieux à ses intérêts, aussi-bien qu'au repos de l'Europe, ou de traiter avec l'Empereur, ou bien avec l'Electeur de Baviere du partage des états dépendans de la Couronne d'Espagne.

L'Empereur moins touché du bien public, réitéroit ses instances en faveur de l'Archiduc. Harrach représentoit vivement qu'il y avoit déja long-tems que la résolution étoit prise dans le Conseil du Roi d'Espagne, de faire passer en Catalogne, aux dépens de ce Prince, un corps de troupes Impériales pour la sûreté de cette Province. Il en sollicitoit l'exécution, & demandoit avec le même empressement, que l'Archiduc fût appellé à Madrid, & reconnu présomptif

héritier de la Monarchie d'Eſpagne, & qu'on donnât dès le moment à ce Prince, pour gage de cette reconnoiſſance, la propriété ſouveraine du Duché de Milan.

Le crédit de la Reine d'Eſpagne ne put obtenir ce que l'Empereur déſiroit; elle, & par ſon ordre l'Amirante de Caſtille, répondirent à l'Ambaſſadeur, que la paix étant faite avec la France, la réſolution priſe pendant la guerre de faire paſſer & ſubſiſter en Catalogne un corps de troupes Imperiales aux dépens de l'Eſpagne, étoit inutile dans un tems de tranquillité; que d'ailleurs l'exécution en feroit impoſſible, l'état des finances ne permettant pas de faire les dépenſes néceſſaires, ſoit pour entretenir les troupes de l'Empereur en Catalogne, ſoit pour les y tranſporter; que les frais pour l'un & pour l'autre devoient être aux dépens de ce Prince, intéreſſé particu-

lierement

lierement à conserver dans sa Maison la Couronne d'Espagne ; que la dépense monteroit peut-être à un million par an, objet qui n'étoit pas à comparer avec l'avantage que l'Empereur se proposoit d'en tirer. Il étoit de plus à considérer, que la France regarderoit comme infraction au dernier traité, l'envoi d'un corps de troupes Allemandes en Catalogne, fait en pleine paix sans nécessité apparente, dont le véritable motif seroit facile à pénétrer. En vain le Comte d'Harrach représenta que les dépenses que causoit à son Maître la guerre qu'il soutenoit en Hongrie contre les Turcs, & le mauvais état de ses finances, ne lui permettoient pas de payer les troupes qu'il enverroit en Espagne. L'épuisement n'étoit pas moindre à Madrid qu'à Vienne, & l'Angleterre ni la Hollande n'auroient pas prêté leurs vaisseaux.

Le Roi fut averti des demandes du Comte d'Harrach avant l'arrivée du Marquis d'Harcourt à Madrid; comme elles devoient être vraisemblablement renouvellées, Sa Majesté voulut que son Ambassadeur fît connoître par toutes les voies qu'il jugeroit à propos, qu'elle regarderoit comme une rupture toute disposition que le Roi d'Espagne pourroit faire au préjudice de ses héritiers légitimes.

Le Roi de Portugal osa se faire l'honneur de se mettre de ce nombre. On dit alors qu'il y fut excité par le Comte d'Oropeza, descendant de la Maison de Bragance, mais avant que le droit à la Couronne de Portugal fût entré dans cette Maison; il se flattoit que s'il étoit possible que le Roi de Portugal parvînt à celle d'Espagne, il pourroit lui-même monter sur le Trône que ce Prince laisseroit vacant.

Le Marquis d'Harcourt arrivé à Madrid ne fut pas long-tems à connoître l'intérieur du Royaume d'Espagne. Il sçut que le désordre & la dissipation regnoient également, & dans l'Etat & chez les Grands. Il en rendit compte au Roi, & jugeant que l'argent distribué à propos seroit un moyen sûr de fortifier le parti de la France, il proposa à Sa Majesté de lui faire remettre les sommes qu'elle y voudroit employer, pour les répandre selon les occasions. Il ajouta que si elle faisoit faire à ses troupes quelques mouvemens sur la frontiere d'Espagne, & des préparatifs suffisans pour donner lieu de craindre le siége de Barcelone, ces dispositions fortifieroient l'impression que les présens secrets sagement ménagés auroient déja faite.

Si les politiques modernes avoient eu connoissance de cette lettre, ils en auroient conclu encore plus hardiment,

que les principaux de la Cour d'Espagne avoient été gagnés par l'or de la France : ils auroient cité comme une preuve sans replique, la proposition faite à Sa Majesté par son Ambassadeur ; mais ils auroient ignoré, & vraisemblablement ils n'eussent pas dit que le Roi ne jugea pas à propos de faire des dépenses que le crédit absolu de la Reine rendroit inutiles, cette Princesse étant non seulement autorisée par le pouvoir qu'elle avoit sur l'esprit du Roi son mari, mais encore appuyée sur le reste des troupes Allemandes demeurées en Catalogne sous le commandement du Prince d'Armstat, Viceroi de cette Province.

L'Ambassadeur de France trouva peu d'accueil à Madrid, il y demeura longtems sans être admis à l'audience du Roi d'Espagne, obsedé par la Reine. Elle travailloit assidûment pour les intérêts de l'Empereur, quoique souvent mécon-

tente, & se plaignant avec raison de ce Prince.

Les Conseillers d'État & les principaux personnages de la Cour de Madrid se conformerent au peu d'empressement que le Roi leur Maître témoignoit à donner audience à l'Ambassadeur. Ils éviterent long-tems de le voir; mais la voix de la Cour n'étoit pas celle de la Nation. Les peuples étoient depuis long-tems persuadés que l'Espagne ne seroit heureuse, que lorsqu'un Prince de France gouverneroit, & qu'il éteindroit toutes causes de guerre entre les deux Nations. Ce vœu général n'étoit d'ailleurs soutenu ni de forces, ni de moyens nécessaires pour l'accomplir. Les Allemans étoient maîtres de la Catalogne, & le Prince d'Armstat se maintenoit dans sa Vice-royauté par l'autorité de la Reine. Le Roi d'Espagne tomba malade au mois de Mars 1698; on commençoit à déses- 1698.

pérer de sa vie. La nouvelle en étant portée en Catalogne, le Viceroi changea tous les Commandans de tous les postes principaux ; il en retira les Officiers Espagnols qu'il remplaça par des Allemans, & paya les troupes de cette Nation, sans faire part du payement aux troupes Espagnoles. La Province députa vers le Roi d'Espagne, mais les plaintes furent inutiles. Les Allemans demeurerent maîtres de la Catalogne. La crainte de subir le joug de leur domination, & l'expérience que l'Espagne en avoit faite depuis quelques années, augmentoient le parti de la France ; mais ce parti étoit sans chef & sans forces ; personne n'osoit encore s'ouvrir à son Ambassadeur.

Vers la fin du mois de Mars, il fit sa premiere visite au Cardinal Portocarrero, autant honoré par son mérite, reconnu du Roi son Maître & du Public, que

par ſa dignité d'Archevêque de Tolede, de Primat d'Eſpagne & de Conſeiller d'Etat. Le Cardinal aſſura le Marquis d'Harcourt de ſon profond reſpect pour le Roi. Il y ajouta, & de ſon attachement; mais les termes furent généraux. Il s'expliqua un peu plus préciſément quelques jours après, lorſqu'il rendit la viſite à l'Ambaſſadeur. » Nous pourrons, lui dit-il, » parler d'affaires quelque jour; mon » devoir m'oblige à regarder premiere- » ment le ſervice de Dieu, celui de » mon Maître enſuite, & celui du Roi » votre Maître eſt immédiatement après » l'un & l'autre.

Le Marquis de l'Orbalbaſez de la Maiſon de Spinola, Conſeiller d'Etat, auparavant Ambaſſadeur à la paix de Nimégue, enſuite en France pour le premier mariage du Roi ſon Maître, parla le premier au Marquis d'Harcourt, & continua dans la ſuite à parler encore

plus confidemment que tout autre Ministre. Il instruisit l'Ambassadeur des erreurs de la Reine dans la conduite qu'elle tenoit, l'assura que le crédit de cette Princesse diminuoit considérablement; qu'elle s'étoit attiré la haine publique, & que cette haine augmentoit tous les jours; que les Ministres étoient divisés. Balbasez lui en apprit plusieurs particularités, aussi-bien que de l'intérieur du Conseil d'Espagne.

Peu à peu d'autres Grands ou Officiers
1698. principaux virent Harcourt, & chacun d'eux fit quelque confidence à peu près semblable à celles de Balbasez. Tous désiroient un Prince de France pour succéder au Roi leur Maître, espérant qu'il maintiendroit la Monarchie d'Espagne en son entier, sans souffrir le moindre démembrement des Etats dont elle étoit composée. C'étoit à cette condition que l'ancienne antipathie entre les deux Na-

tions cesseroit. Que le Roi donnant un des Princes ses enfans à l'Espagne, la délivreroit du joug des Allemans, & deviendroit son Protecteur sans changer le gouvernement du Royaume, & sans penser à le réduire en Province, ainsi que le publioient les ennemis de la France & de Sa Majesté.

Le Marquis d'Harcourt détruisit en peu de tems la crainte que l'on avoit en Espagne d'un tel changement de gouvernement, si jamais un Prince de France y régnoit. Il étoit plus difficile de prouver que le Roi seul maintiendroit dans la dépendance de la Couronne d'Espagne, tous les Etats soumis à cette Monarchie. Elle étoit alors incapable de les conserver & de se défendre par elle-même, épuisée d'argent, dénuée de troupes & de vaisseaux; c'étoit un corps sans ame que la France devoit animer & soutenir à ses dépens dans l'ancien

& le nouveau Monde, & s'il étoit possible, le mettre en état d'agir, s'il en étoit encore tems, lorsque la France elle-même se seroit épuisée pour le faire revivre; car il étoit hors de doute que le reste de l'Europe, jalouse de la puissance du Roi, alarmée de la voir encore augmenter, rassembleroit ses forces pour traverser l'union de l'une & de l'autre Couronne. La ligue séparée par le traité de Riswick, se réuniroit encore, & les mêmes Puissances joindroient leurs forces, & combattroient pour la Maison d'Autriche. Alors le penchant des peuples actuellement favorable à la France, s'évanouiroit, ou s'il subsistoit, il deviendroit non seulement inutile, mais de plus il seroit presque impossible au Roi d'en profiter.

Ainsi, dès l'année précédente, Sa Majesté avoit pris le parti de préférer le repos de ses peuples, & la gloire d'af-

fermir celui de l'Europe à celle de faire entrer dans sa famille royale une Couronne, son ennemie depuis qu'elle étoit possédée par la Maison d'Autriche. Le Roi aimoit mieux se contenter de quelque partie de la Monarchie d'Espagne pour tenir lieu à M. le Dauphin de ses droits légitimes, que de s'engager à maintenir dans la même union les différens Etats dépendans de ce Royaume.

M. le Dauphin soumis pendant tout le cours de sa vie aux décisions du Roi, son pere, avoit consenti sans peine à la résolution que Sa Majesté jugeoit convenir le plus au bien du Royaume & de l'Europe entiere.

L'idée de partager la Monarchie d'Espagne, si le Roi Charles II. mouroit sans enfans, n'étoit pas une idée nouvelle. Le foible tempérament de ce Prince, ses maladies fréquentes, donnerent lieu de former un pareil projet 1698.

dès l'année 1688. Le Roi convint du partage avec l'Empereur Leopold par un traité signé à Vienne, & déposé entre les mains du Grand-Duc de Toscane pour le garder secrettement jusqu'à l'événement de la succession du Roi Catholique.

Ce traité sans effet depuis l'année 1668, servit d'exemple & de modèle aux précautions à prendre pour conserver la paix dans l'Europe. Il est vrai que les circonstances étoient différentes. L'état de la famille de l'Empereur étoit changé. Ce Prince trente ans auparavant n'avoit point de fils; il en avoit deux lors de la conclusion de la paix signée à Riswick, & l'ambition de la Maison d'Autriche ne pouvoit être satisfaite, si la succession de Charles ne passoit toute entiere au second de ces Princes.

Comme il étoit inutile de traiter alors

avec la Cour de Vienne pour un partage, le Roi jugea plus à propos d'entrer pour cet effet en négociation avec le Roi d'Angleterre Guillaume III. dont le crédit tout-puissant en Hollande, entraîneroit certainement les Etats-Généraux des Provinces-Unies à suivre son exemple.

Vers la fin de l'été 1697, les Traités *1697.* de la paix générale étant prêts à signer à Riswick, & les armées encore en campagne, le Maréchal de Boufflers eut, à la vûe de l'une & de l'autre armée, quatre conférences avec le Comte de Portland, né Hollandois, confident intime du Roi d'Angleterre, dont il avoit été Page. On a faussement publié que le partage de la succession d'Espagne avoit été reglé entr'eux dans les conférences; il n'en fut pas question, elles roulerent sur trois articles.

Le Roi Guillaume demandoit par le premier, que ses ennemis ne reçussent

ni secours ni assistance de la part de la France. Il spécifioit particulierement le Roi Jacques II. son beau-pere ; & pour plus grande sûreté, Portland insistoit à faire sortir de France ce Prince infortuné, & à l'obliger à porter ses malheurs, soit à Rome, soit en tel autre lieu de l'Univers qu'il lui plairoit de choisir.

Le Maréchal de Boufflers demandoit de la part du Roi, d'insérer dans le Traité de paix qu'il seroit accordé une amnistie générale aux Anglois qui avoient suivi le Roi Jacques en France, & de plus la restitution de leurs biens, condition que le Comte de Portland rejetta, sous prétexte que le Roi son maître ne seroit pas en sûreté en Angleterre, s'il consentoit à l'accorder.

Le troisiéme article agité dans ces conférences regardoit la Ville d'Orange. Le Maréchal de Boufflers demandoit que l'entrée & toute habitation dans cette

Ville fussent interdites aux Sujets du Roi, qui prévoyoit que les nouveaux Convertis, attachés encore à leurs premieres erreurs, accoureroient des Provinces dont Orange est environnée, & s'établiroient dans cette Ville, s'ils en avoient la liberté.

Portland soutint que l'interdiction demandée seroit contraire à la prétendue souveraineté d'Orange ; toutefois il convint que le Roi son maître donneroit secrettement parole d'empêcher tout Sujet du Roi de s'établir à Orange sans la permission de Sa Majesté.

Les conférences roulerent sur ces différens articles.

Après la paix le Comte de Portland vint en France en qualité d'Ambassadeur extraordinaire du Roi son maître. Il dit en arrivant, qu'il ne s'étoit pas attendu à trouver encore le Roi Jacques à Saint-Germain. Il s'en plaignit au Roi même

dans une audience particuliere, comme d'une contravention à la parole que le Maréchal de Boufflers lui avoit donnée. Le Roi d'Angleterre n'approuva pas la précipitation de son Ambassadeur. Ce Ministre ne s'étoit pas borné à demander la sortie du Roi Jacques, il prétendoit encore que le Roi fît sortir de son Royaume le Duc de Barwick & plusieurs autres Anglois soupçonnés en Angleterre d'avoir été complices dans une conspiration qu'on supposoit formée contre la personne du Roi Guillaume, & nouvellement découverte.

Portland désavoué par le Roi son maître, s'excusa sur les premiers ordres qu'il en avoit reçus. Il protesta que suivant les intentions de ce Prince, il desiroit ardemment de travailler à l'établissement de l'intelligence parfaite que le Roi d'Angleterre souhaitoit de former & d'entretenir avec Sa Majesté, persuadé que cette

union nécessaire au bien de l'Europe, l'étoit par conséquent au maintien de la paix.

L'événement le plus capable de la troubler étoit la mort du Roi d'Espagne. Il y avoit lieu de le prévoir comme prochain, les maladies de ce Prince étant fréquentes, & sa foiblesse telle, que chaque rechute paroissoit mortelle. Le Roi Guillaume, Prince habile & éclairé, ne pouvoit s'aveugler sur la révolution que ce grand événement produiroit en Europe. Il connoissoit par conséquent la nécessité de prendre des mesures justes, & à tems, pour prévenir le renouvellement d'une guerre générale. Son Ambassadeur assuroit que ce Prince vouloit mériter l'amitié du Roi, & cet Ambassadeur possédant la confiance de son Maître, il n'y avoit pas lieu de douter qu'il n'eût été choisi pour une commission importante, plutôt qu'un Anglois, dont la fidélité eût

été moins éprouvée & plus suspecte.

Ces circonstances jointes au desir sincere de maintenir la paix, déterminerent le Roi à proposer au Roi d'Angleterre un partage de la Monarchie d'Es-
1697. pagne, à peu près dans l'esprit de celui que Sa Majesté avoit fait avec l'Empereur Leopold en l'année 1668.

Le Prince d'Orange devenu Roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. avoit été l'oracle de la Ligue formée contre la France pendant la derniere guerre. Il disposoit souverainement des résolutions de la République de Hollande, & quoique contredit en Angleterre, où il avoit été appellé & reçu dix ans auparavant comme le libérateur de la Nation, il pouvoit s'assurer qu'elle ne s'opposeroit pas aux mesures qu'il prendroit pour conserver la paix, dont la décision, ainsi que celle de la guerre, est au pouvoir des Rois d'Angleterre, nonobstant les

bornes que les loix du pays prescrivent à l'autorité Royale.

Les deux Ministres (1) que le Roi chargea de conférer avec le Comte de Portland, eurent ordre de lui proposer un Traité entre Sa Majesté & le Roi de la Grande-Bretagne, pour regler le partage à faire de la Monarchie d'Espagne sur le modéle du Traité éventuel fait entre le Roi & l'Empereur en l'année 1668. Comme il ignoroit les intentions du Roi son maître sur une proposition toute nouvelle & d'une telle importance, il demanda le tems de lui dépêcher un Courier, & de recevoir ses ordres, persuadé cependant que ce Prince recevroit le projet que Sa Majesté vouloit bien lui confier, comme une preuve certaine du 1698.
desir que le Roi lui avoit déja témoigné de conserver la paix.

(1) Messieurs de Pomponne & de Torcy.

On étoit alors au mois de Mars de l'année 1698. Le Comte de Tallard, depuis Maréchal & Pair de France, que le Roi avoit nommé Ambaſſadeur extraordinaire auprès du Roi d'Angleterre, partit pour ſe rendre à Londres, inſtruit de la propoſition faite au Comte de Portland, & chargé d'informer Sa Majeſté de la réponſe du Roi de la Grande-Bretagne. A peine étoit-il arrivé que le Comte de Portland reçut cette réponſe. Elle portoit : » Que le Roi ſon maître ne » s'étoit pas attendu à la propoſition faite » à ſon Ambaſſadeur. Ce Prince lui or» donnoit d'aſſurer le Roi qu'il contri» bueroit de tout ſon pouvoir à main» tenir la paix. Qu'il voyoit clairement » que Sa Majeſté vouloit ſincérement » conſerver la tranquillité de l'Europe; » que lui-même deſiroit ardemment de » concourir à de ſi louables deſſeins, & » ſur-tout qu'elle fût ſatisfaite de la con-

» duite qu'il tiendroit. Qu'il souhaitoit » comme elle qu'on pût trouver les » moyens de prévenir la guerre ; que » l'événement de la mort du Roi d'Es- » pagne étoit capable de renouveller. Au » reste, il n'en proposoit aucun, ne sça- » chant ni ce que le Roi pensoit, ni ceux » qui conviendroient à Sa Majesté. Il se » remettoit donc à la connoissance qu'elle » voudroit bien lui en donner, & pro- » mettoit d'en dire son sentiment, aussi- » bien que des mesures à prendre de » concert pour assurer le repos public.

Portland rendit compte au Roi dans une audience particuliere des ordres qu'il avoit reçus. Il assura Sa Majesté que le Roi d'Angleterre garderoit sous un profond secret la proposition qu'elle avoit bien voulu lui confier. Il ajouta qu'il se flattoit de réussir mieux que tout autre à cette importante négociation, connoissant particulierement les sentimens de son Maître. 1698.

Après une réponſe obligeante & pour le Prince & pour l'Ambaſſadeur, le Roi le remit à ce qu'il lui feroit ſçavoir par ſes Miniſtres.

Ils lui dirent quelques jours après, que Sa Majeſté ayant bien examiné l'état de l'Europe, convenoit que la réunion de l'Eſpagne & des Etats dépendans de cette Couronne, ſoit à la France, ſoit ſous la domination de l'Empereur, alarmeroit généralement tous les autres Etats; que ce n'étoit pas auſſi ſa vûe de les unir, enſorte que la France & l'Eſpagne ne fiſſent deſormais qu'une même Monarchie, mais qu'il étoit juſte de conſerver les droits de l'héritier légitime. M. le Dauphin l'étoit ſuivant les loix; mais il lui ſuffiſoit que ſon droit fût reconnu, & ſi-tôt qu'il le feroit, il le céderoit ſans peine au plus jeune de ſes fils, remettant ce Prince entre les mains des Eſpagnols pour l'élever & le former ſuivant leurs

maximes; ainsi la Monarchie de France & celle d'Espagne demeureroient toujours distinctes & séparées.

Comme il falloit aussi faire cesser l'inquiétude que les Anglois & les Hollandois conservoient du voisinage des Pays-Bas, si ces Provinces passoient au pouvoir d'un Prince de France, le Roi proposoit de les donner en Souveraineté à l'Electeur de Baviere, dont les forces & la puissance ne pouvoient faire ombrage à ces deux Nations.

Le Comte de Portland demanda que ces propositions lui fussent données par écrit, afin de les envoyer à Londres; persuadé cependant, quoiqu'il n'eût aucun ordre & ne pût parler de lui-même, que le Roi son maître, ni les autres Princes & Etats de l'Europe ne conviendroient de laisser recueillir par un Prince de France la succession d'Espagne; que l'union de l'une & de l'autre Monarchie

ſeroit toujours à leurs yeux un objet formidable, & que nulle précaution ne calmeroit une crainte ſi juſte, quelque condition que le Roi voulût offrir pour diſſiper les alarmes que ces liaiſons étroites entre la France & l'Eſpagne cauſeroient indubitablement.

Portland n'admettoit pas plus le projet de diſpoſer des Pays-Bas en faveur de l'Electeur de Baviere; car il ne s'agiſſoit pas de raſſurer les Hollandois contre les entrepriſes du Souverain de ces Provinces, ils deſiroient au contraire que celui qui les poſſéderoit eût aſſez de forces pour compter ſur lui comme ſur le rempart & la barriere des Provinces-Unies, & pour donner cette ſûreté l'Electeur étoit trop foible. Portland dit que dans la vûe de favoriſer ce Prince & d'empêcher l'augmentation de la puiſſance de l'Empereur, on pourroit de concert reconnoître le Prince Electoral de Baviere,

viere, & le placer sur le trône d'Espagne à l'exclusion de l'Archiduc; proposition qu'il accompagna de protestations nouvelles de parler de lui-même & sans être instruit des intentions de son Maître. Ce Prince vouloit peut-être avant que de s'engager sçavoir certainement quelle étoit la disposition de la Cour d'Espagne & de la Nation.

L'intérêt du Roi étoit au contraire d'être instruit au plutôt de ce qu'il devoit attendre & du Roi d'Angleterre & de la République de Hollande. Le tems perdu dans une négociation incertaine pouvoit changer la disposition présente de l'Espagne, & si l'Ambassadeur de France à Madrid négligeoit de la cultiver, il agissoit & faisoit plus pour l'Empereur que les Ministres & les partisans de la Maison d'Autriche, soutenus du crédit de la Reine, n'avoient obtenu jusqu'alors. La guerre étoit inévitable si l'Archiduc ob-

tenoit du Roi Catholique de le reconnoître héritier présomptif de tous ses Etats. Quand même tous les Souverains de l'Europe, accoutumés à voir sans alarmes les deux branches de la Maison d'Autriche regner en Espagne & dans l'Empire, auroient vû sans crainte la puissance de Charles-Quint partagée entre les deux fils de l'Empereur, il n'eût été ni de l'interêt ni de l'honneur de la France, de souffrir que la succession d'Espagne fût enlevée toute entiere aux enfans de son Roi, à qui elle appartenoit légitimement, Il falloit reprendre les armes, & le Roi se seroit vû forcé de renoncer au plaisir de faire jouir ses Sujets, d'un repos qu'ils n'avoient connu que par intervalles toujours de peu de durée. Sa Majesté perdoit ainsi le fruit de la paix de Riswick, qu'on peut dire précipitée par le seul motif de soulager le Royaume, & de récompenser le zèle & l'in-

violable fidélité des peuples, objet que le Roi avoit préféré aux avantages que la situation présente des affaires lui promettoit, s'il eût voulu soutenir par les armes, les prétentions que ses ennemis n'étoient plus en état de lui disputer.

Le Comte de Portland affectoit d'ignorer les intentions de son Maître, ainsi le Comte de Tallard eut ordre de presser ce Prince de s'expliquer.

Le Roi d'Angleterre répondit à l'Ambassadeur de France : » Que suivant l'o- » pinion commune, la renonciation de » la feue Reine Marie-Therese étoit bon- » ne ; mais ce ne seront pas, dit il, les » Avocats qui décideront une telle ques- » tion ; il est bien à craindre que l'épée » n'y soit nécessairement employée. Il » assura qu'il desiroit le maintien de la » paix, qu'il y contribueroit de tout son » pouvoir, son âge étant desormais pour » lui une forte raison de souhaiter le

» repos ; qu'il devoit en même tems pré» férer à toute autre considération l'in» térêt de l'Angleterre, & celui de la » République de Hollande. Il ne nia pas » d'être entré, au commencement de la » derniere guerre, en quelques proposi» tions de traité avec l'Empereur, au sujet » de la succession d'Espagne ; mais sans » en expliquer le détail, il dit qu'il croyoit » très-à-propos d'accorder au Duc de Ba» viere les Pays-Bas, augmentés de quel» ques places que le Roi lui céderoit » pour fortifier la barriere, & rassurer » ainsi les Etats-Généraux des Provinces» Unies.

On pouvoit, selon sa pensée, donner l'Espagne & les Indes à l'un des Princes fils de M. le Dauphin ; les Etats d'Italie à l'Archiduc ; convenir enfin du Traité de commerce avec l'Angleterre & la Hollande, & donner à l'une & à l'autre des places de sûreté pour négocier dans la

Méditerranée, ainsi qu'aux Indes occidentales.

Tallard rendit compte au Roi le 11 Avril 1698, de la réponse que le Roi d'Angleterre lui avoit faite. La suite de la négociation commencée en France, lui fut remise pour la continuer & la terminer à Londres. Le succès en étoit incertain, & par conséquent il auroit été contre la prudence d'abandonner les dispositions que le Marquis d'Harcourt trouvoit en Espagne en faveur des Princes de la famille Royale. L'intention du Roi n'étoit pas d'en abuser pendant que Sa Majesté traitoit dans un esprit différent avec le Roi d'Angleterre; mais il étoit de sa sagesse de les cultiver, ensorte que si la négociation de Londres ne réüssissoit pas, il dépendît d'elle de prendre tel parti qu'elle jugeroit le plus convenable au bien de son Royaume. Dans cette vûe elle eut soin d'avertir régulierement 1698.

le Marquis d'Harcourt des circonſtances & des ſuites de la négociation du Comte de Tallard.

La Reine d'Eſpagne & ceux des Miniſtres qu'elle protégeoit le plus, ne penſoient pas, à l'égard des Princes de France, comme le commun de la Nation, & le crédit de cette Princeſſe éloignoit du Roi Catholique ceux qui pouvoient lui inſpirer des ſentimens favorables à ſes héritiers légitimes. Le Marquis d'Harcourt le reconnut dès le commencement de ſon ambaſſade, par les délais affectés de l'admettre à l'audience particuliere du Roi d'Eſpagne. Elle lui fut refuſée pendant plus de trois mois, ſous prétexte de la mauvaiſe ſanté de ce Prince, quoique cette raiſon n'eût jamais exclu de l'audience du Roi Catholique, ni de celle de la Reine, les deux Ambaſſadeurs de l'Empereur. Enfin, après plus de trois mois de ſéjour à Madrid, le Marquis

d'Harcourt obtint, vers la fin du mois d'Avril, cette audience particuliere qu'il avoit jusqu'alors sollicitée. On avoit pris soin de disposer le lieu où le Roi d'Espagne le reçut, de maniere que l'Ambassadeur ne pût juger, en voyant ce Prince, de l'état de sa santé. La chambre n'étoit éclairée que de deux bougies, & le Roi placé de sorte qu'à peine on pouvoit distinguer son visage. Sa réponse au compliment de l'Ambassadeur fut très-courte, & l'audience finit presque aussitôt qu'elle fut commencée.

Il n'est guères vraisemblable qu'un Ministre éclairé tel que le Marquis d'Harcourt, eût choisi le moment de cette audience tenebreuse pour suggérer au Roi d'Espagne, & l'engager à signer, un acte qui n'auroit dû voir la lumière qu'après la mort de ce Prince. Il faut cependant convenir que Charles II. n'avoit alors aucun éloignement pour la France;

& le Marquis d'Harcourt croyoit, que s'il eût été maître de suivre ses sentimens, même son inclination, il auroit pris une confiance entiere en l'amitié du Roi; mais il n'osoit le faire paroître, retenu par la crainte extrême de l'humeur aigre & emportée de la Reine sa femme.

L'impression que cette crainte faisoit sur son esprit, parut quelque tems après dans une occasion importante à l'Espagne. Les Maures d'Afrique assiégeoient Ceuta. Le Roi d'Espagne manquoit non-seulement de troupes, mais de vaisseaux pour transporter le peu de secours qu'il pouvoit y envoyer: Louis XIV. lui fit offrir les troupes & les vaisseaux dont il auroit besoin. Il s'agissoit non-seulement de conserver Ceuta, mais de plus Oran, par conséquent d'empêcher la prise des deux places dont la conquête facilitoit aux Maures un retour en Espagne.

Le Roi Catholique touché de la géné-

rosité de Sa Majesté, vouloit accepter une offre applaudie de toute l'Espagne. Les contradictions de la Reine retarderent long-tems la réponse que le Marquis d'Harcourt sollicitoit : enfin cette Princesse soutenant de son autorité, les instances des deux Ministres de l'Empereur, obligea le Roi son mari, à refuser sous de vains prétextes les secours que la France lui proposoit libéralement. Un tel refus étoit absolument contraire à l'avis du plus grand nombre & de la plus saine partie du Conseil d'Etat; mais nul ne résistoit aux volontés souveraines & décisives de la Reine, crainte, & nullement aimée. L'aversion de toute domination Allemande étoit égale, & les Espagnols en général ne méprisoient pas moins ceux des Ministres qui paroissoient avoir le plus de part à la confiance de la Reine.

Le Marquis d'Harcourt informoit exac-

tement le Roi, de l'état de la Cour d'Espagne & du sentiment presque général de la Nation; mais en même tems il ne laissoit pas ignorer à Sa Majesté, les difficultés qu'elle trouveroit à profiter de la disposition des peuples en faveur d'un des Princes ses petits-fils. Elle ne devoit y faire de fondement, qu'autant qu'elle se croiroit en état de soutenir seule avec ses propres forces la Monarchie d'Espagne en son entier, sans le moindre démembrement. Les Espagnols trop foibles pour contribuer à leur propre défense, auroient changé de sentiment & seroient devenus, comme autrefois, ennemis de la France, si-tôt qu'elle auroit consenti à quelque partage des Etats dépendans de la Couronne d'Espagne.

Ces avis sages & conformes aux réflexions que le Roi avoit faites avant que d'entamer la négociation d'Angleterre, confirmerent Sa Majesté dans le

parti qu'elle avoit pris de traiter du partage de la succession d'Espagne, comme le moyen le plus capable de maintenir le repos de l'Europe. Le Roi de la Grande-Bretagne, sûr de son autorité dans les Provinces-Unies, se chargea de les faire entrer dans le Traité, & le Comte de Tallard suivit ce Prince, lorsqu'il passa en Hollande.

Pendant l'incertitude du succès de la négociation, le Marquis d'Harcourt instruit exactement de ce qui se passoit à Londres, régloit sa conduite à Madrid, suivant les avis & les ordres qu'il recevoit de Sa Majesté. Il ménageoit ceux dont les bonnes intentions lui étoient connues, mais il ne prenoit avec eux aucun engagement, son unique objet étant d'empêcher qu'ils n'eussent recours à l'Empereur, s'ils cessoient d'espérer que la France voulût les secourir suivant leurs desirs, c'est-à-dire, maintenir la

noître le mauvais parti qu'elle avoit pris & suivi jusqu'alors ; elle desiroit de faire oublier en France sa conduite passée & de la réparer. Elle affecta premierement de recevoir & de traiter le Marquis d'Harcourt avec une distinction particuliere. Elle lui fit quelques présens, y joignant des discours & des marques d'affection qui exciterent la jalousie de la Comtesse d'Harrach, femme du nouvel Ambassadeur de l'Empereur.

Ces legeres démonstrations eurent des suites plus dignes d'attention. L'Amirante de Castille, Ministre confident de la Reine, fut chargé par elle de lier une correspondance secrette avec le Marquis d'Harcourt. Le Pere Cienfuegos, Jésuite, & depuis Cardinal, fit les premieres ouvertures de cette nouvelle intelligence. L'Amirante rendit ensuite plusieurs visites à l'Ambassadeur de France. Il lui fit entendre qu'il avoit trop négligé la

Reine ; qu'il auroit dû profiter de plusieurs avances faites de la part de cette Princesse, & quoiqu'elle ne lui eût pas été nommée, qu'il avoit pû comprendre qu'on parloit par son ordre.

L'Amirante joignit à ce discours beaucoup de protestations de son zèle pour les intérêts du Roi & des Princes ses enfans. Il assura qu'il n'avoit rien oublié pour engager la Reine à persuader au Roi Catholique de choisir l'un d'eux, pour son successeur. Il ajouta quelques conseils sur la conduite que l'Ambassadeur devoit tenir pour déterminer absolument la Reine, à regarder désormais comme son propre intérêt, celui de la France. S'il suivoit ses conseils, disoit l'Amirante, l'effet en seroit infaillible.

Le Marquis d'Harcourt connoissoit parfaitement le caractere de ce Ministre; il ne douta pas que sa vûe principale & le motif de tant d'offres de services, ne

» repos ; qu'il devoit en même tems pré-
» férer à toute autre considération l'in-
» térêt de l'Angleterre, & celui de la
» République de Hollande. Il ne nia pas
» d'être entré, au commencement de la
» derniere guerre, en quelques proposi-
» tions de traité avec l'Empereur, au sujet
» de la succession d'Espagne ; mais sans
» en expliquer le détail, il dit qu'il croyoit
» très-à-propos d'accorder au Duc de Ba-
» viere les Pays-Bas, augmentés de quel-
» ques places que le Roi lui céderoit
» pour fortifier la barriere, & rassurer
» ainsi les Etats-Généraux des Provinces-
» Unies.

On pouvoit, selon sa pensée, donner l'Espagne & les Indes à l'un des Princes fils de M. le Dauphin ; les Etats d'Italie à l'Archiduc ; convenir enfin du Traité de commerce avec l'Angleterre & la Hollande, & donner à l'une & à l'autre des places de sûreté pour négocier dans la

Méditerranée, ainsi qu'aux Indes occidentales.

Tallard rendit compte au Roi le 11 Avril 1698, de la réponse que le Roi d'Angleterre lui avoit faite. La suite de la négociation commencée en France, lui fut remise pour la continuer & la terminer à Londres. Le succès en étoit incertain, & par conséquent il auroit été contre la prudence d'abandonner les dispositions que le Marquis d'Harcourt trouvoit en Espagne en faveur des Princes de la famille Royale. L'intention du Roi n'étoit pas d'en abuser pendant que Sa Majesté traitoit dans un esprit différent avec le Roi d'Angleterre; mais il étoit de sa sagesse de les cultiver, ensorte que si la négociation de Londres ne réussissoit pas, il dépendît d'elle de prendre tel parti qu'elle jugeroit le plus convenable au bien de son Royaume. Dans cette vûe elle eut soin d'avertir régulierement 1698.

1698. Il fut en effet signé à la Haye le 11 Octobre 1698. Le Comte de Tallard & le Comte de Briord, Ambassadeurs du Roi; le premier auprès du Roi d'Angleterre, l'autre auprès des Etats-Généraux, le signerent tous deux avec les Ministres de ce Prince & ceux de la République de Hollande, munis des pouvoirs de leurs Maîtres.

Le Traité régloit le partage à faire en cas de mort du Roi d'Espagne, des Etats dépendans de sa Couronne, précaution jugée nécessaire pour maintenir le repos de l'Europe.

Selon ce partage, M. le Dauphin devoit avoir les Royaumes de Naples & de Sicile, les Places dépendantes de la Couronne d'Espagne situées sur les côtes de Toscane, le Marquisat de Final & la Province de Guipuscoa.

Le Prince Electoral de Baviere, fils de l'Electeur, étoit désigné pour régner sur

l'Eſpagne & les Indes ; les Pays-Bas devoient auſſi lui appartenir.

La Souveraineté du Milanez formoit le partage de l'Archiduc, ſecond fils de l'Empereur.

Le Prince Electoral, dans un âge encore tendre, pouvoit mourir avant ſon pere ; cet évenement avoit été prévû, & le Traité portoit que s'il arrivoit, l'Electeur ſeroit ſubſtitué à ſon fils.

Le Roi & ſes Alliés s'engagerent réciproquement à garder le ſecret du Traité, pendant la vie du Roi Catholique, condition auſſi néceſſaire que l'exécution en étoit difficile.

Car il falloit pour maintenir la paix, objet principal de l'alliance, contenter l'Empereur, en bornant cependant ſes vûes qu'il étendoit ſur la ſucceſſion totale du Roi d'Eſpagne.

Le moyen de les modérer étoit de lui montrer une ligue puiſſante, formée

pour arrêter ſon ambition, s'il ne ſe contentoit des avantages ſtipulés pour ſa Maiſon. Il étoit donc néceſſaire de l'inſtruire des conditions du Traité pour lui perſuader d'y ſouſcrire, mais l'uſage qu'il feroit de la connoiſſance qu'on lui en donneroit étoit incertain & dangereux, puiſque s'il refuſoit de l'accepter, il ſe feroit auprès du Roi d'Eſpagne, un mérite de ſon refus. Le Roi Catholique & ſes ſujets également irrités du projet de partage, n'auroient eſperé de ſecours, que de l'Empereur; ainſi la haine des Eſpagnols contre les Allemands ſe ſeroit tournée contre la France, & l'Electeur de Baviere auroit été pour eux un appui trop foible pour en attendre aucune aſſiſtance. Peut-être même que le Pape & les Princes d'Italie craignant la puiſſance de la France, n'auroient pas héſité à ſe déclarer pour l'Empereur. Ainſi le danger étoit égal, ſoit de communiquer, ſoit de cacher à la Cour

de Vienne la convention faite pour le partage.

Le Roi d'Angleterre persuadé de son crédit sur l'esprit de l'Empereur se chargea de l'engager, à consentir au Traité & à le signer.

Le Marquis d'Harcourt louant la sagesse du Roi dans le parti que Sa Mjesté avoit pris, de conclure une alliance si conforme à ses véritables intérêts, y joignit ses réflexions, & prévoyant le mouvement violent que la publicité du Traité exciteroit à Madrid, il renouvella ses instances pour obtenir son rappel, dans une conjoncture où son séjour à la Cour d'Espagne devenoit absolument inutile, puisqu'un Ministre du second ordre, même un simple Sécretaire suffiroit pour le peu d'affaires qu'il y auroit désormais à traiter.

Il étoit trop éclairé, pour demander avec tant d'empressement, la permission de retourner en France, si le Roi d'Es-

pagne eût ſigné ſecretement un Teſtament ſuggeré dont l'Ambaſſadeur auroit négocié & obtenu la ſouſcription.

Le Roi lui permit de répandre le bruit de la demande qu'il avoit fait de ſon congé, & de laiſſer croire que l'obtenant bien-tôt, Sa Majeſté chargeroit du ſoin de ſes affaires, ou Blécourt ou Digulville, anciens Officiers que le Marquis d'Harcourt avoit menés avec lui à Madrid.

Plus il évita dès-lors les avances que lui faiſoient, & les Grands & d'autres perſonnes de toute condition, plus il éprouva d'empreſſement de leur part à le rechercher ; mais les ordres du Roi régloient la conduite qu'il devoit tenir, depuis que les ratifications du Traité de partage avoient été échangées au commencement du mois de Novembre ; & la ſeule utilité qu'il pouvoit retirer du nouvel empreſſement de la nation Eſpagnole, ſe réduiſoit, ſuivant les inten-

tions

tions de Sa Majesté, à prévenir que l'Espagne n'espérant rien de la part de la France, n'eût enfin recours à l'Empereur.

La santé du Roi d'Espagne déperissoit. Ses maladies plus fréquentes & plus dangereuses qu'elles ne l'étoient précédamment, augmentoient les inquiétudes de ses sujets, & l'incertitude sur le choix du successeur que ce Prince nommeroit. Enfin le bruit se répandoit que ce choix étoit fait, il y avoit déja deux ans; que certainement Charles avoit alors signé un Testament dont les dispositions étoient encore inconnues; que la Reine les ignoroit elle-même, quelque tentative qu'elle eut fait pour les pénétrer: on disoit en même tems que le Cardinal Portocarrero en étoit dépositaire.

Le Marquis d'Harcourt ne pouvoit en sçavoir plus certainement la vérité, qu'en s'adressant à ce Cardinal. Il lui fit de-

mander ſi ce Teſtament exiſtoit. Portocarrero répondit qu'il avoit été entre ſes mains, avec ſerment de ſa part d'en garder le ſecret, tant que le Roi ſon maître vivroit; mais qu'il ne ſubſiſtoit plus, que la Reine avoit eu le crédit de porter le Roi Catholique à le brûler, & à appeller un des fils de l'Empereur à la ſucceſſion totale de ſes Etats; que l'acte en étoit entre les mains de cette Princeſſe, & la déclaroit Régente de toute la Monarchie lors de la mort du Roi ſon mari.

Portocarrero prévoyoit qu'il y auroit de grands deſordres à Madrid, mais que le parti de la France, qu'il regardoit comme celui de la raiſon & de la juſtice, ſeroit certainement le parti le plus fort, tant du côté du Clergé & des Seigneurs, que de la plus grande partie de la Nation.

Cette derniere diſpoſition du Roi d'Eſpagne fut encore changée quelque tems après. Il étoit difficile que le ſecret du

Traité de partage fût long-tems observé, ainsi qu'il avoit été stipulé. Une telle convention interessoit tant de peuples, & trop de négociations avoient été employées à la former, pour être long-tems ignorée. Les premiers avis de la conclusion parvinrent à Madrid par la Hollande. A cette nouvelle le Roi d'Espagne convoqua tous les Conseillers d'Etat : il tint un Conseil extraordinaire qui dura trois heures ; il en résulta que ce Prince fit un testament, & par ce dernier acte il institua le Prince Electoral de Baviere son héritier universel. Lorsque l'Electeur en reçut la nouvelle, le Comte de Tallard passoit à Bruxelles, & venoit à Paris rendre compte au Roi de la négociation du Traité fait avec le Roi d'Angleterre. L'Electeur qu'il vit à son passage, lui confia la disposition que le Roi Catholique venoit de faire en faveur du Prince Electoral, & le pria de dire au Roi, & d'assurer

de revenir en France. Elle fut donc suspendue, & le Marquis d'Harcourt obligé de prolonger encore son séjour à Madrid, & de garder le secret du Traité de partage; car il paroissoit nécessaire d'en différer l'aveu jusqu'à ce qu'on sçût quelle seroit la résolution de l'Empereur, lorsqu'il seroit informé de la derniere disposition du Roi d'Espagne.

La conduite du Comte d'Harrach ne fut pas si mesurée. A peine sçut-il le testament du Roi d'Espagne, qu'il s'en plaignit comme d'un outrage fait à l'Empereur, au préjudice de toute la Maison d'Autriche. Il en fit des reproches peu respectueux à la Reine, dans une audience qu'il obtint d'elle avec beaucoup de peine. Cette Princesse voulut bien convenir qu'il s'étoit tenu un Conseil extraordinaire en présence du Roi son mari, qu'elle sçavoit même que la question importante de la succession y avoit

été agitée ; mais elle prétendit & soutint qu'elle en ignoroit la décision ; que le Roi lui avoit seulement dit, que les bruits répandus dans le public étoient faux.

Malgré ces protestations, on sçavoit que la Reine n'avoit pas oublié ni négligé son propre intérêt, en travaillant à ceux du Prince Electoral de Baviere, secondée de l'Amirante. L'une & l'autre avoient engagé le Roi d'Espagne à déclarer la Reine Régente du Royaume, si le Prince de Baviere étoit encore mineur lorsque la succession s'ouvriroit. La *Junte*, ou Conseil pour le Gouvernement, devoit être composée du Cardinal Portocarrero, des deux Présidens de Castille & d'Arragon, de l'Inquisiteur général, d'un Conseiller d'Etat & d'un Grand d'Espagne. Après la régence, la Reine auroit choisi pour sa résidence telle Ville d'Espagne qu'il lui plairoit, & le revenu dont elle jouiroit, devoit être de huit cens mille écus.

L'opinion commune de Madrid, étoit que l'Electeur de Baviere, pour obtenir ce testament, avoit distribué vingt-cinq mille pistoles, dont la Berleps avoit touché la meilleure partie. D'autres, se croyant mieux informés, pensoient que l'Amirante, persuadé qu'il ne devoit rien espérer ni de la part du Roi, ni de celle de l'Empereur, avoit déterminé la Reine à favoriser, contre son goût, les intérêts de la Maison de Baviere.

Le Roi d'Espagne toujours infirme, gardoit le silence; mais sensible à l'état où il laisseroit son Royaume, & prévoyant les guerres que sa succession exciteroit, il avoit consulté secrettement les Théologiens & les Jurisconsultes, & demandé si les Loix divines & humaines lui permettoient de disposer de sa Couronne. Tous unanimement avoient répondu qu'il n'étoit pas maître de faire tort à ses héritiers, & de changer les constitutions

du Royaume sans le consentement des Etats Généraux.

Au commencement de l'année 1699, les principales Puissances de l'Europe concouroient à l'élevation de la Maison de Baviere. La France, l'Angleterre, la Hollande de concert destinoient au Prince Electoral, encore enfant, l'Espagne & les Indes, & s'accordoient à laisser à son pere la Souveraineté des Pays-Bas. L'Electeur souscrivit pour son fils, en bas âge, au partage du reste de la Monarchie d'Espagne, spécifié par le Traité de la Haye. En même tems à peu près, le Roi d'Espagne appelloit ce jeune Prince à sa succession. Qui n'auroit pensé que nulle cause de guerre, ne troubleroit de longtems le repos dont l'Europe jouissoit alors? Mais envain la prudence humaine forme des projets, s'ils ne sont conformes aux desseins de Dieu, maître de donner la paix, de créer la guerre, & de 1699.

commençoit en France & en Angleterre, le Roi apprit, que suivant ses ordres, le Marquis d'Harcourt avoit remis au Roi d'Espagne le Mémoire envoyé par Sa Majesté, au sujet du dernier Testament fait en faveur du Prince Electoral de Baviere. La réponse en étoit simplement : » qu'il ne falloit pas croire tous les bruits » que le Public se plaisoit à répandre. »

L'Ambassadeur de France peu satisfait d'une réponse si vague, avoit, suivant les ordres du Roi, distribué des copies du même Mémoire, applaudi du Public, & particulierement du Cardinal Portocarrero ; non-seulement ce Ministre le trouvoit convenable à la conjoncture présente, mais il prévoyoit encore avec plaisir l'embarras que la démarche de l'Ambassadeur de France causeroit aux mal-intentionnés, sur-tout au Comte d'Oropeza & d'Aguilar, aussi bien qu'à l'Amirante. » A cette occasion le Cardinal renouvella

» les assurances de son respect, pour le
» Roi, & de sa fidelité. Sentimens, dit-
» il, fondés sur l'honneur, la conscien-
» ce, la justice, l'interêt de la Patrie,
» & par ces mêmes motifs, il désiroit
» que le Roi son maître, voulût assem-
» bler les Etats de ses Royaumes. »

La réponse verbale, que le Roi d'Espagne avoit faite au Marquis d'Harcourt, fut suivie quelques jours après son audience, d'une nouvelle réponse par écrit, en termes aussi généraux que la premiere. Elle contenoit que » ce Prince n'avoit
» donné aucune atteine à la paix, qu'il
» n'étoit pas moins zélé, ni moins em-
» pressé que le Roi Très-Chrétien à la
» conserver inviolablement; d'ailleurs,
» que la bonté divine lui ayant rendu la
» santé, il ne se croyoit pas obligé de
» prendre des résolutions anticipées.;
» qu'il espéroit donc être encore long-
» tems en état de répondre aux marques

» de l'amitié de Sa Majesté Très-Chré-
» tienne. »

La disposition faite en faveur du Prince Electoral de Baviere étoit constante : l'Electeur son pere en avoit informé le Roi. Ce jeune Prince n'étant plus, il étoit inutile d'éclaircir une vérité qui n'étoit pas douteuse. Le Roi ordonna seulement à son Ambassadeur de dire, que sans approfondir un fait connu de toute l'Europe, il suffisoit que le Roi d'Espagne donnât ses soins à la conservation de la paix, & que son âge & sa santé éloignant toute pensée de se nommer un successeur, il voulût rejetter toute proposition contraire aux Loix & Coutumes de sa Monarchie.

Ce discours, que le Marquis d'Harcourt avoit ordre de faire au Roi Catholique, devoit être accompagné d'assurances de l'amitié du Roi, jointes au désir de voir que Dieu voulût exaucer les vœux

des Espagnols, en accordant au Roi leur maître la postérité qu'ils désiroient. C'étoit dans le même sens que l'Ambassadeur avoit ordre de parler aux Conseillers d'Etat, & d'y mêler quelques termes capables de faire soupçonner & craindre le ressentiment de la France, s'il étoit encore excité par quelqu'injuste disposition, semblable à celle que le Roi Catholique avoit faite en faveur du Prince de Baviere; ordres & précautions bien inutiles, nuisibles même aux intérêts du Roi, si le Roi d'Espagne eût véritablement signé un testament suggéré, en faveur d'un Prince de France.

La division regnoit dans le Conseil d'Espagne. La Cour étoit plus agitée que jamais. La disette des grains excitoit le Peuple contre le Gouvernement; & comme il arrive ordinairement dans les Villes Capitales, Madrid étoit plus soulevé qu'aucune autre partie du Royaume. On

attribuoit la rareté des grains & le défaut de ſubſiſtance, au peu de précaution du Comte d'Oropeza, Préſident de Caſtille. Contraint de ſe réfugier dans ſa maiſon, pour éviter la fureur de la populace, il n'oſoit plus en ſortir. Le Roi d'Eſpagne ſe vit obligé de l'exiler, autant pour le mettre en ſûreté, que pour le punir de la négligence dont il étoit accuſé. Lui ſeul formoit le parti qu'on prétendoit favoriſer les vûes chimériques du Roi de Portugal, à la ſucceſſion d'Eſpagne.

L'Amirante de Caſtille, nonobſtant la protection de la Reine, eut le même ſort que le Comte d'Oropeza. Il fut exilé de la Cour, avec défenſe d'approcher de Madrid de plus de trente lieues : les intrigues du Comte d'Harrach contribuerent à cette diſgrace. La Reine reprocha à cet Ambaſſadeur ſes manœuvres ſoûterraines, & ſes conférences nocturnes avec les ennemis de ſon autorité. Il ré-

pondit fierement à ses reproches, sans rien changer à sa conduite précédente.

Les troubles de la Cour excitoient encore l'empressement que les peuples témoignoient, pour un Prince de la famille Royale de France, persuadés qu'ils ne seroient heureux que lorsque la succession à la Couronne d'Espagne lui seroit assurée. L'opinion commune fut confirmée lorsqu'on ne douta plus des Traités signés dès l'année précédente à la Haye, & que le bruit se répandit à la fin de Juillet 1699, que ce Traité annullé par le décès du Prince Electoral de Baviere, étoit déja renouvellé, ou le seroit incessamment.

Le Roi d'Espagne en reçut la nouvelle 1699.
par le Courier que lui dépêcha son Ambassadeur à la Haye. Il doutoit seulement si l'Empereur entroit dans les projets de partage. Ce second Traité n'étoit pas encore signé, mais les conditions du partage étoient réglées. L'avis qu'on en

reçut à Madrid, donna lieu à différens raisonnemens ; & produisit deux effets. L'opinion la plus génératement répandue, étoit qu'il falloit regarder ce Traité comme un artifice de la France, employé pour intimider les Espagnols, & leur faire envisager la division de la Monarchie, évidente & certaine, si l'Archiduc étoit appellé à la Couronne : on disoit que l'unique moyen d'empêcher la séparation de tant d'Etats, & de les conserver sous la puissance d'un même Souverain, étoit d'en assurer la possession à l'un des Princes de la famille Royale de France ; que ce seul parti convenoit à l'Espagne ; qu'elle devoit le prendre, quand ce ne seroit que pour se venger du Roi Guillaume & des Hollandois, & punir leur perfidie. La voix presque générale étoit, que sans perdre un moment, on devoit dépêcher en France un Conseiller d'Etat, le charger d'obtenir du Roi, d'envoyer

inceſſamment à Madrid le Duc d'Anjou; & dans l'intervalle de ſon arrivée, faire une ligue offenſive & défenſive avec la France & l'Eſpagne, pour conſerver l'intégrité de la Monarchie dans toutes ſes parties. Déja le Marquis de Losbalbaſez diſoit qu'il s'offriroit pour cette commiſſion, nonobſtant ſon âge avancé, s'il avoit les jambes aſſez bonnes pour faire encore le voyage de Paris. Il nommoit le Comte de Monterey comme très-propre à ſe charger d'une telle commiſſion, & capable de l'exécuter heureuſement en quatre jours.

Le Roi d'Eſpagne que ſes maladies plus fréquentes & plus dangereuſes conduiſoient peu à peu aux portes du tombeau, penſoit plus ſérieuſement que jamais à ce qu'il devoit faire pour le bien de ſes Sujets, lorſqu'il ſçut que réellement la France, jointe à d'autres Puiſſances de l'Europe, avoit pris & prenoit

encore des mesures pour partager, après lui, ses Etats.

Le Marquis de Castel los Rios, Catalan, qu'il avoit nommé son Ambassadeur en France, étoit encore en Espagne. Il eut ordre de partir au plutôt, & de se rendre incessamment à Paris. A son arrivée il devoit demander une audience au Roi, représenter à Sa Majesté, que le Roi Catholique informé des différentes négociations traitées en Angleterre & en Hollande, ne pouvoit voir sans surprise que pendant qu'il vivoit encore, on voulût régler quel seroit après sa mort, le sort de sa Monarchie, & par une convention sans exemple, partager les différens Etats soumis à sa Couronne; qu'il espéroit non-seulement que le Roi n'entreroit pas dans un pareil Traité, mais aussi qu'il s'y opposeroit, d'autant plus que Sa Majesté Catholique l'assuroit qu'elle n'avoit pris nul engagement au

sujet de sa succession, avec quelque Prince que ce fût, & qu'elle lui donnoit sa parole de rejetter toute proposition contraire aux intérêts de la France. L'Ambassadeur devoit ajouter, que la moindre demande que son Maître pouvoit faire, & qu'il faisoit effectivement, étoit qu'on le laissât jouir en repos de ses Etats pendant le reste de sa vie. Il se plaignoit principalement de la perfidie des Anglois & des Hollandois.

L'Ambassadeur d'Espagne n'étoit pas encore arrivé en France, lorsque Sa Majesté, de concert avec le Roi d'Angleterre, jugea nécessaire de donner part au Roi Catholique des mesures prises entre les Alliés, pour conserver la paix, si malheureusement ce Prince ne laissoit après lui nulle postérité. Le Marquis d'Harcourt chargé de confirmer au Roi d'Espagne ce qu'il sçavoit déja par la voix publique, devoit l'inviter à souscrire aux conditions du Traité.

Le Roi invita pareillement l'Empereur d'en accepter les conditions. Le Marquis de Villars, que ses services à la guerre éleverent depuis au commandement des armées de Sa Majesté, ainsi qu'aux plus hautes dignités du Royaume, étoit alors à Vienne Envoyé extraordinaire du Roi. Il y avoit eu lieu de juger par quelques discours du Comte de Kinsky, premier Ministre de l'Empereur, que ce Prince ne s'éloigneroit pas de traiter avec le Roi, d'un partage de la succession d'Espagne, & d'en régler les conditions avant la mort de Charles II. Le Marquis de Villars rendit compte à Sa Majesté de ces discours; mais ils étoient très-généraux, & on ne pouvoit les regarder que comme de simples souhaits d'un Ministre instruit du véritable intérêt de son Maître, toutefois sans être autorisé au point de négocier & de convenir des conditions d'un Traité. On examinoit alors avec le

Roi d'Angleterre & la Hollande, par quels moyens on pouvoit assurer la paix, & prévenir une guerre générale, presque infaillible à l'ouverture, regardée comme imminente, de la succession d'Espagne. Le premier Traité de partage, renversé depuis par le décès du Prince Electoral de Baviere, approchoit de sa conclusion. Le Roi ne jugeant pas qu'il fût de sa prudence d'abandonner les mesures sages que Sa Majesté avoit prises, & de se laisser éblouir par les discours d'un Ministre qui ne parloit pas même au nom de l'Empereur, écrivit seulement au Marquis de Villars, lequel il n'avoit pas encore instruit de la négociation prête à finir avec l'Angleterre & la Hollande, d'écouter les propositions soit du Comte de Kinski, soit des autres Ministres, d'en rendre compte à Sa Majesté, & d'attendre tranquillement ses ordres, Ce Prince sçavoit que dans ce

même tems l'Empereur, aidé du crédit de la Reine d'Espagne, agissoit vivement par ses Ambassadeurs à Madrid, pour engager le Roi Catholique à déclarer l'Archiduc, son héritier, à l'appeller auprès de lui en cette qualité, & à recevoir, pour soutenir les prétentions de ce jeune Prince, un corps suffisant de troupes Impériales.

Le Comte de Kinski mourut, & les autres Ministres ne tinrent pas les mêmes discours qu'il avoit tenus. Le Marquis de Villars ne put douter des dispositions du Conseil de Vienne, lorsque l'année suivante, le Roi lui commanda par sa dépêche du 6 Mai 1700, de faire part à
1700. l'Empereur du second Traité de partage, signé le même mois de Mai, entre le Roi, le Roi d'Angleterre, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Bays-Bas. Sa Majesté ordonnoit à son Ministre à Vienne, d'inviter l'Empereur à souscrire

aux

aux dispositions faites entre elle & ses Alliés, jugées nécessaires pour conserver la paix & garantir l'Europe, de l'embrasement général que produiroit une guerre inévitable. Villars devoit demander une réponse prompte & décisive, & l'envoyer à Sa Majesté dès le moment qu'il l'auroit reçue. Les ordres envoyés à Vienne, furent aussi communiqués par ordre du Roi au Comte de Sinzendorf, Envoyé de l'Empereur auprès de Sa Majesté.

Les circonstances de ces faits, qui n'arriverent que l'année suivante 1700, sont rapportées avant le tems, parce qu'il est nécessaire de faire voir qu'il n'a pas été au choix du Roi de convenir d'un partage avec l'Empereur, plutôt que de traiter avec le Roi Guillaume d'Angleterre & les Etats-Généraux. Ce n'est pas la seule fausseté que l'ignorance ait répandue à l'occasion de la succession d'Espagne, & le seul mensonge qui se soit établi au

préjudice de la vérité. Envain le Marquis de Villars preſſa l'Empereur & ſes Miniſtres de répondre déciſivement à l'invitation que le Roi avoit faite à ce Prince. Cette réponſe étoit différée de jour en jour, & toujours ſous des prétextes frivoles. Quelquefois les Miniſtres Imperiaux inſiſtoient ſur un changement des principales conditions du Traité. L'Empereur ne pouvoit ſupporter, diſoient-ils, de ſe voir exclu de la poſſeſſion du Milanez, par conſéquent de l'Italie: il vouloit y conſerver au moins l'Etat de Milan; il demandoit le ſecret du conſentement qu'il donneroit au partage, ſur-tout qu'il fût abſolument caché à la Cour de Madrid. En échange du Milanez, il offroit au Roi les Pays-Bas Eſpagnols: propoſitions captieuſes, avancées ſeulement pour exciter la défiance des Alliés de Sa Majeſté, qui n'auroient jamais conſenti à cet échange, & par con-

séquent pour rompre l'intelligence nécessaire à l'exécution du Traité.

Ainsi ces Ministres espéroient gagner un tems utile & nécessaire, pour exciter des mouvemens à Madrid, & grossir pendant le trouble, le nombre des partisans que la Maison d'Autriche pouvoit avoir en Espagne. Enfin le Roi Catholique dépérissant tous les jours, & laissant peu d'espérance de vivre encore longtems, l'Empereur pressé de s'expliquer, fit remettre au Marquis de Villars, au commencement du mois de Mai, sa réponse. Elle contenoit un refus positif d'entrer dans le Traité de partage. Mais alors toute décision de la Cour de Vienne étoit inutile, & le testament du Roi d'Espagne, reçu à Versailles avec la nouvelle de sa mort, changea la face des affaires, comme on le verra en reprenant la suite de ces Mémoires, & de la négociation continuée pendant le reste de l'année 1699 & le cours de 1700.

1699. L'incertitude des résolutions que prendroit l'Empereur, avoit servi de prétexte au long retardement de la conclusion parfaite du nouveau Traité. Le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux en différoient la signature, espérant, disoit-on, persuader à l'Empereur d'entrer dans les mêmes engagemens.

Pendant ces délais, le Roi voulut sçavoir ce que pensoit le Marquis d'Harcourt, du projet de communiquer au Roi d'Espagne les mesures prises pour assurer par un partage la tranquillité générale de l'Europe, & Sa Majesté lui commanda au mois de Juillet, de lui en écrire son sentiment.

Les lettres de cet Ambassadeur avoient exposé fidélement la foiblesse de l'Espagne. Il avoit toujours exactement représenté à Sa Majesté, qu'elle ne devoit faire aucun fond sur le desir presque général que la Nation témoignoit de voir

un Prince de France appellé à la succession du Roi Charles. Que cette bonne volonté seroit impuissante, l'Espagne n'étant pas en état de la soutenir. Il avoit loué, par cette même raison, la sage résolution que le Roi avoit prise de traiter avec le Roi d'Angleterre & la République de Hollande, & regardé la convention faite pour un partage, comme le seul parti convenable & nécessaire, pour conserver la paix. Toutefois sans changer de sentiment, il répondit : » Qu'il croyoit » que rien ne seroit plus contraire au » succès du Traité, que de le communiquer au Roi d'Espagne & à son Con» seil ; que la proposition d'y souscrire » seroit également odieuse au Souverain » & aux Sujets, depuis le premier jus» qu'au dernier ; que les Espagnols con» sideroient la division de la Monarchie » d'Espagne, comme le plus grand mal » qui pouvoit leur arriver, soit par la

du Roi d'Espagne, s'en expliquoit ainsi à la fin de sa lettre : „ Ce Prince n'aura „ pas plutôt les yeux fermés, qu'il y aura „ une confusion générale, excitée par la „ division des Grands, le mécontente„ ment général des Peuples, & la misere „ à laquelle ils sont réduits par la cherté „ de toutes choses ; & s'il n'y a point de „ justice ni de police à présent, on en „ doit encore moins attendre dans cet „ événement.

„ Le général des Peuples est tellement „ porté en faveur de la France, qu'il y a „ beaucoup d'apparence qu'ils viendront „ à moi, aussi-bien que ceux plus élevés „ en rang, qui n'ont osé parler jusqu'à „ présent, sur-tout s'ils ne sçavent rien „ du Traité. On donnera les ordres pour „ assembler les Cours ; & j'espere que „ sur toutes choses, Votre Majesté aura „ la bonté de me donner ses ordres posi„ tifs, ou de demeurer ici jusqu'à ce

„ qu'elle m'ordonne d'en sortir, ou de „ m'en tirer, sous le prétexte d'aller re- „ cevoir ses ordres pour assister aux „ Cours, ne voyant point qu'il reste rien „ à faire dans cette occasion à un Am- „ bassadeur de Votre Majesté pour ses „ intérêts.

Le dernier article de la lettre portoit: „ Le Roi d'Espagne retomba plus mal „ que jamais Jeudi dernier au soir; Ven- „ dredi & Samedi il fut très-mal; le Di- „ manche il a commencé à être mieux; „ avant-hier & hier il s'est levé quelques „ heures; mais tout le monde est per- „ suadé que cela recommencera bientôt, „ & qu'on ne peut espérer ni se pro- „ mettre qu'il se rétablisse. «

Ces considérations solides auroient été déplacées, & ne pouvoient être représentées par un Ministre aussi éclairé que l'étoit le Marquis d'Harcourt, si l'habileté de sa négociation à Madrid, eût en-

gagé le Roi d'Eſpagne à ſigner un teſtament ſuggéré ; car en ce cas, il lui auroit ſuffi de rappeller au Roi, ce qu'il avoit obtenu en conſéquence des ordres de Sa Majeſté ; s'il avoit été poſſible qu'elle eût oublié un point ſi important, & apparamment deſiré.

La fauſſe politique établit, qu'il eſt quelquefois néceſſaire qu'un Prince trompe ſon Ambaſſadeur. Mais en cette occaſion, le Roi auroit agi directement contre ſes intérêts, s'il eût eu moins de confiance dans le zèle & les lumieres du Marquis d'Harcourt, que n'en avoient ceux des Eſpagnols qui pouvoient lui faciliter le ſuccès de ſa négociation.

Quand même on pourroit ſuppoſer que Sa Majeſté eut employé quelque Négociateur obſcur, auprès du Roi Catholique, & dérobé à ſon Ambaſſadeur la connoiſſance d'un point ſi important, il ne convenoit pas à ſon ſervice, on peut ajouter

à son honneur, & à la reconnoissance due en ce cas au Roi d'Espagne, d'affliger sans sujet, un Prince mourant dont la bonne volonté n'auroit plus été douteuse, & de lui signifier hors de propos & contre toute raison, un Traité directement contraire au testament que Sa Majesté auroit ménagé secretement, & par des voyes souteraines & inconnues.

Après avoir examiné les observations du Marquis d'Harcourt, elle suspendit par sa dépêche du 16 Août, l'ordre qu'elle lui avoit donné, de communiquer au Roi d'Espagne le projet de partage, & de l'inviter d'y souscrire; mais elle différoit seulement à dessein d'attendre encore quelque tems une réponse décisive de l'Empereur, ce Prince donnant lieu d'espérer qu'il accepteroit enfin les dispositions faites en sa faveur: Alors selon les termes de cette dépêche ». il n'y aura „ plus d'inconvénient à communiquer

„ en Eſpagne, un projet devenu public.
„ Les Eſpagnols ſans force & ſans gouvernement ne peuvent empêcher ſeuls l'exécution d'un Traité que j'aurai fait avec l'Empereur, l'Angleterre & la Hollande, lorſque toutes ces Puiſſances ſeront également intéreſſées au ſuccès des meſures priſes pour le repos de l'Europe.

„ Quand même les Eſpagnols ſeroient en état de traverſer ce deſſein, ils ne pourroient avoir recours qu'à l'Empereur engagé à ſe contenter du partage deſtiné à l'Archiduc ; par conſéquent, ſi la nouvelle de ce Traité les alarme, comme il n'y a pas lieu d'en douter, l'effet qu'elle produira ne peut nuire à mes intérêts, puiſque l'Empereur n'en tire aucun avantage, & qu'au contraire les peuples de cette Monarchie concluëront, comme vous voyez qu'ils font juſqu'à préſent, que

„ le choix de l'Archiduc leur apporteroit
„ une guerre certaine; que ce Prince se-
„ roit trop foible pour la soutenir; qu'il
„ lui seroit impossible de conserver la
„ Monarchie entiere contre ma Puissan-
„ ce secondée de celle des Anglois & des
„ Hollandois, & que quand même il y
„ pourroit résister, l'Espagne ne doit pas
„ se le promettre, puisque l'Empereur
„ consentiroit au partage.

„ Il est certain que dans cette disposi-
„ tion les plaintes des Peuples doivent
„ être plutôt contre l'Empereur que con-
„ tre moi. Je n'en ai donné aucun sujet au
„ Roi d'Espagne; j'ai évité de parler de
„ succession, & je n'ai pas voulu l'in-
„ quiéter pendant sa vie; mais je ne fais
„ rien à son préjudice, lorsque je prends
„ des mesures pour assurer après sa mort,
„ le repos de l'Europe. Je céde même dans
„ cette vûe la plus grande partie des
„ droits de mon fils. Le Roi Catholique

„ pourroit avoir lieu de se plaindre, s'il „ avoit paru disposé à rendre justice à „ ses héritiers légitimes, à faire un testament en faveur de mon fils, ou de „ mes petits-fils; mais au lieu de cette „ disposition, il n'a été question depuis „ la paix, que du Prince Electoral de „ Baviere, & sitôt qu'il a été mort, je „ n'ai entendu parler que des intrigues „ des Ministres de l'Empereur à Madrid, „ pour y faire appeller l'Archiduc & le „ faire reconnoître successeur de toute „ la Monarchie.

„ Il est vrai que les Peuples ont paru „ désirer, que si le Roi leur maître venoit à mourir, la justice fût rendue „ aux légitimes héritiers; mais ce ne „ sont que de simples vœux sans effet, „ & je n'ai pas vû la moindre démarche „ en faveur de mon fils, ou de mes petits-fils, pendant que l'Ambassadeur de „ l'Empereur avoit le crédit de changer

„ le Conſeil du Roi d'Eſpagne, de faire
„ éloigner les Miniſtres qui avoient le
„ plus de part à la confiance de ce Prince,
„ & de donner une nouvelle forme au
„ Gouvernement, lorſqu'il ne le croyoit
„ pas aſſez favorable aux intentions de
„ ſon Maître.

„ On ne doit pas être ſurpris que dans
„ cette conjoncture, j'aie cherché d'au-
„ tres voyes, pour aſſurer le repos de
„ l'Europe, qui auroit été certainement
„ troublé, ſoit que le Roi d'Eſpagne
„ eût vécu, & qu'il eût déclaré l'Archi-
„ duc ſon ſucceſſeur, ſoit qu'il fût mort
„ ſans faire de teſtament.

„ Toutes ces raiſons dont vous pour-
„ rez vous ſervir dans l'occaſion, me
„ perſuadent que les plaintes des Peu-
„ ples ne peuvent regarder que l'Empe-
„ reur. Vous n'avez point accuſé le Roi
„ d'Eſpagne par de vaines propoſitions;
„ il n'a voulu prendre aucune meſure

„ avec moi : je les ai priſes avec d'au-
„ tres Puiſſances, & ſans lui faire d'inſ-
„ tances fâcheuſes ſur la ſucceſſion, j'ai
„ réglé les choſes de maniere qu'un tel
„ évenement ne puiſſe altérer le repos
„ de la Chrétienté. Ainſi je ne vois pas
„ quels reproches ce Prince & ſes ſujets
„ peuvent vous faire, s'il vit encore
„ aſſez pour lui communiquer le Traité,
„ & s'il n'eſt publié qu'après la mort du
„ Roi Catholique, les reproches s'adreſ-
„ ſeroient bien plutôt à l'Ambaſſadeur de
„ l'Empereur qu'à vous. Mais je ſuis
„ perſuadé que des Peuples prêts à paſſer
„ ſous la domination de l'Archiduc, reſ-
„ pecteroient l'Ambaſſadeur de l'Em-
„ pereur, à plus forte raiſon, la crainte de
„ ma Puiſſance, la conduite que vous
„ avez tenue, enfin les engagemens que
„ l'honneur auroit pris avec moi, ſuffi-
„ roient pour faire obſerver à votre
„ égard le reſpect dû à votre caractere.

„ Les mesures que les Espagnols pour-
„ roient prendre pour empêcher l'exé-
„ cution du Traité seroient bien inuti-
„ les, si l'Empereur souscrit aux engage-
„ mens qui lui sont proposés, & ce se-
„ roit envain qu'ils voudroient conser-
„ ver des Etats que celui qui doit être
„ leur Maître s'engageroit de céder à
„ mon fils. Vous jugez bien que si l'Em-
„ pereur refuse d'entrer dans le projet
„ de partage, il en fera sçavoir toutes
„ les conditions au Roi Catholique, &
„ qu'il seroit pour lors inutile de lui
„ donner d'autre communication.

„ L'incertitude où je suis encore de
„ parti que l'Empereur prendra, est
„ cause que je ne puis donner d'ordre
„ bien précis sur la conduite que vous
„ auriez à tenir si le Roi d'Espagne ve-
„ noit à mourir. Si le Traité étoit signé,
„ vous n'auriez alors qu'à vous joindre
„ à l'Ambassadeur de l'Empereur, aux

„ Envoyés d'Angleterre & de Hollande, „ déclarer aux Etats & au Conseil, si les „ Etats n'étoient pas assemblés, les con- „ ditions du partage, faire voir qu'il „ étoit nécessaire, pour le maintien de „ la paix, qu'il assure une longue tran- „ quillité à l'Espagne, & comme je me „ mettrois en possession des Etats desti- „ nés à mon fils, en même tems que „ l'Archiduc passeroit en Espagne, il n'y „ auroit nulle autre négociation à faire, „ & vous reviendriez auprès de moi.

„ Mais s'il arrive que Dieu dispose du „ Roi Catholique, avant que l'Empe- „ reur ait accepté le Traité, ou que le „ tems auquel il doit être signé, fixé au „ 25 Septembre, soit expiré, vous n'au- „ rez en ce cas d'autre parti à prendre, „ que de recevoir favorablement ceux „ qui viendront vous faire des proposi- „ tions, & leur dire que vous m'en ren- „ drez compte, que je les écouterai

„ avec plaisir, qu'il faut en même tems
„ qu'ils fassent connoître les moyens
„ qu'ils ont, de marquer par les effets
„ leur bonne volonté; vous m'en aver-
„ tiriez, & j'aurois certainement le
„ tems de vous envoyer mes ordres avant
„ que les Etats fussent assemblés. J'ai
„ examiné, s'il convenoit de vous rappel-
„ ler dès à présent de votre Ambassade,
„ ou de vous y laisser encore quelques
„ mois, j'ai consideré d'un côté les in-
„ convéniens de vous laisser exposé aux
„ mouvemens du peuple, & peut-être
„ hors d'état de conserver la dignité de
„ votre caractere, d'un autre côté le
„ préjudice que recevroit le bien de
„ mon service si je vous rappellois pré-
„ sentement.

„ Pendant la vie du Roi d'Espagne,
„ je ne vois nul danger. Si ce Prince
„ meurt, & que l'Empereur ait signé le
„ Traité, le Comte d'Harrach sera plus

„ exposé que vous. Je suis cependant
„ persuadé que vous pourriez aisément
„ vous soutenir réciproquement l'un &
„ l'autre.

„ Si l'Empereur n'a pas signé, la consi-
„ dération des Peuples pour vous en sera
„ plus grande encore. Ils verront qu'en
„ appellant l'Archiduc, ils n'éviteront
„ pas le partage; qu'ils seront obligés de
„ soutenir une guerre très-désavanta-
„ geuse avec des forces inférieures aux
„ miennes, & qu'au lieu d'attendre du
„ secours de l'Angleterre & de la Hol-
„ lande, ces deux Puissances se join-
„ dront à moi; ainsi bien loin de crain-
„ dre que le Peuple manque de respect
„ à votre égard, vous verrez augmen-
„ ter son empressement à demander
„ mon assistance, comme la seule ressour-
„ ce de la Monarchie d'Espagne.

„ Ces raisons m'ont fait conclure
„ qu'en vous laissant à Madrid, il n'y

„ avoit à craindre aucune insulte de la
„ part du Peuple, qu'il y auroit en mê-
„ me tems de grands inconvéniens à
„ vous en retirer.

„ La raison la plus forte pour déter-
„ miner l'Empereur à consentir au Trai-
„ té, sera l'opinion d'un parti consi-
„ dérable que je puis avoir en Espagne,
„ & que ceux qui le composent peuvent
„ traverser toutes les mesures qu'il pren-
„ droit pour faire déclarer l'Archiduc
„ successeur du Roi Catholique. Je ne
„ puis vous rappeller, sans donner un jus-
„ te sujet de croire, que je connois moi-
„ même le peu de fond que je dois faire
„ sur ce parti, que je l'abandonne, que
„ l'Empereur n'en doit rien craindre;
„ qu'il perdroit par conséquent en trai-
„ tant avec moi, tous les Etats qui com-
„ posent le partage de mon fils; que
„ l'Archiduc enfin sera maître de toute
„ la Monarchie, s'il attend ce que les
„ peuples feront en sa faveur.

„ Il eſt certain que, juſqu'à preſent, „ le Roi d'Angleterre & les Etats-Géné„ raux ont eu la même opinion du parti „ que j'ai en Eſpagne, il ne convient „ pas qu'ils la perdent.

„ Vous connoiſſez aſſez l'importance „ de ces conſidérations, pour n'avoir pas „ regret à quelques mois, que mon ſer„ vice demande que vous demeuriez „ encore à Madrid.

S'il y eût eu quelque réalité au teſtament ſecret, qu'on ſuppoſe apparamment que le Roi d'Eſpagne avoit fait à l'inſçu du Marquis d'Harcourt, les ordres contenus dans la dépêche du 16 Août, auroient été directement contraires aux intérêts du Roi ; il ne l'étoit pas moins de prolonger le ſéjour à Madrid, d'un Ambaſſadeur à qui le Roi ſon maître auroit caché un point ſi capital de ſa négociation. Il eût envain acquis l'eſtime des Eſpagnols pendant le cours de

son ambassade, la défiance si marquée de Sa Majesté, suffisoit seule pour le décréditer au moment où il importoit le plus de faire connoître la confiance entiere qu'il méritoit, & dont elle l'avoit toujours honoré. On laisse à quiconque aura le sens commun, à juger par la dépêche du 16 Août, si la connoissance que le Roi avoit du zèle & des lumieres de son Ambassadeur, recevoit la moindre altération.

Le partage divulgué, excitoit la vigilance du Conseil d'Espagne; & depuis les ordres donnés au Marquis de Castel-los Rios, de se rendre incessamment à Paris, le Roi d'Espagne jugea nécessaire de calmer l'inquiétude que l'Ambassadeur de France pouvoit avoir, au sujet des bruits répandus dans Madrid, de quelques dispositions, encore inconnues, en faveur de l'Archiduc.

Le Cardinal de Cordoue, nommé Com-

missaire pour traiter avec le Marquis d'Harcourt, inséra à la fin d'un mémoire qu'il eut occasion de lui envoyer : » Qu'on „ ne devoit pas croire que Sa Majesté „ Catholique songeât si peu au bien de „ ses Sujets, que si elle venoit à mourir „ sans postérité, elle ne laissât pas les „ choses disposées avec la réflexion dûe „ pour maintenir le repos public, selon „ la justice. Le Cardinal ajoutoit, que „ l'Ambassadeur pouvoit s'assurer, & assurer le Roi son maître, qu'il ne se „ traitoit aucune résolution touchant le „ point important de la succession. «

Pareilles assurances avoient été données au Marquis d'Harcourt, dans le tems même que le Roi d'Espagne appelloit par un testament le Prince Electoral de Baviere pour succéder à sa Couronne. La mémoire d'un fait si récent, ôtoit toute créance à de telles protestations.

Harcourt ne se défioit pas moins de

la

la bonne foi du Roi d'Angleterre. Il avoit exposé ses soupçons au Roi ; mais Sa Majeſté dont les intentions étoient droites, jugeoit par sa droiture de celle de ses Alliés. Il paroiſſoit jusqu'alors que le Roi Guillaume regardoit comme son affaire propre de conduire à une heureuse fin, la négociation commencée à Vienne. Heinſius, Penſionnaire de Hollande, dépendant abſolument de ce Prince, témoignoit un égal empreſſement d'achever cet ouvrage ; & l'Envoyé de Hollande avoit reçu des ordres bien précis, de faire tous ses efforts pour engager l'Empereur à souſcrire au partage.

Malgré ces apparences de bonne foi, rien n'avançoit, & chaque jour il survenoit quelque difficulté nouvelle à la conſommation du Traité, soit de la part des Anglois, & sous le prétexte des oppoſitions du Parlement, soit de la part de l'Empereur. Ce Traité devoit être ſigné

le 25 Septembre. Déja le mois d'Octobre étoit avancé, & la signature se différoit. Le prétexte des délais étoit toujours l'espérance que les Alliés de la France conservoient d'amener enfin l'Empereur à contracter le même engagement. Dès lors on pouvoit croire que leur objet principal étoit d'affoiblir le parti de la France en Espagne, faisant voir à ceux qui le composoient, qu'elle méprisoit & rejettoit leur bonne volonté, & ne desiroit que la division de leur Monarchie. Le Roi persista cependant à croire que ses Alliés vouloient sincerement satisfaire à leurs engagemens.

Enfin l'Empereur répondit, & le Roi apprit à la fin d'Octobre, qu'il rejettoit toute convention de partage. Vers le même tems l'Ambassadeur d'Espagne arrivé à Paris, demanda & eut du Roi, une audience particuliere. Il avoit ordre de son Maître, de se plaindre des mesures prises

pendant sa vie, pour partager les Etats de ce Prince après sa mort. Le Roi répondit, qu'il seroit fâché d'avoir donné aucun sujet de plainte légitime au Roi son frere, Sa Majesté n'ayant rien plus à cœur que la conservation de ce Prince, sa bonne santé, & de voir naître de lui une postérité nombreuse, sentimens également fondés sur l'estime personnelle & les liens du sang; que c'étoit aussi par ces mêmes raisons qu'elle avoit facilité & pressé la conclusion des derniers Traités de paix, sa vûe principale étant d'entretenir à l'avenir, sans obstacle, une union parfaite & réciproque avec le Roi Catholique, telle, & si solide que rien ne fût capable de la troubler. 1699.

Les Ministres d'Espagne dans les principales Cours de l'Europe, eurent ordre d'y porter des plaintes à peu près semblables. Elles furent plus vives en Angleterre & en Hollande, mais également

vaines en tous lieux, & la foibleſſe de l'Eſpagne ne permettoit pas à ſon Roi de ſe reſſentir du traitement dont il croyoit à propos de ſe plaindre. Toute reſſource manquoit également dans ſon Royaume, l'adminiſtration ne réparoit pas le défaut d'argent & de forces. La diviſion regnoit également dans le Conſeil & dans la Cour. La Reine juſqu'alors maîtreſſe abſolue de toutes les diſpoſitions à faire, doutoit dans cette confuſion, du parti qu'elle avoit à prendre. Le Comte d'Harrach, lié avec ſes ennemis, traverſoit ſouvent les vûes de cette Princeſſe. Il la contraignit par ſes intrigues ſecrettes, à congédier la Berleps, ſa favorite, quoique depuis qu'elle étoit en Eſpagne, elle eût inceſſamment travaillé à ſervir l'Empereur.

Cette favorite renvoyée en Allemagne, voulut, avant que de partir de Madrid, avoir une converſation ſecrette

avec le Marquis d'Harcourt. Elle ne l'entretint que des sujets que la Reine avoit d'être mécontente du Comte d'Harrach. La Berleps personnellement n'étoit pas moins irritée ; ainsi joignant son intérêt à celui de sa Maîtresse, elle dit que toutes deux regardoient les Harrach, le pere & le fils, comme leurs plus mortels ennemis. Le pere, dit-elle, pendant qu'il étoit à Madrid, & le fils marchant sur ses traces, ont toujours été à la tête des partis formés contre la Reine. Ils n'ont cessé de condamner sa conduite & la mienne. Le fils est présentement le chef de ces assemblées nocturnes, de gens conjurés pour séparer le Roi d'avec la Reine ; en même tems on me renvoie en Allemagne. Harrach, lié avec Monterey & Leganez, incite le Peuple à la révolte ; & ce digne Ambassadeur, le plus grand ennemi de la Reine, aussi-bien que son pere, non content du mal qu'il

a fait à Madrid, a de plus peint ma Maîtresse des plus noires couleurs à la Cour de Vienne. Il imite parfaitement son pere, qui dit un jour au Prince Darmstat, qu'il n'y avoit pour les Reines, quand elles demeurent veuves & sans enfans, que deux chemins, l'un du Couvent des *Descalcas Reales* (1), l'autre de l'Escurial.

Le second Traité de partage n'étoit pas encore fini au commencement de Décembre. Harcourt à qui la foi du Roi d'Angleterre & des Hollandois étoit toujours suspecte, estimoit que le Roi devoit profiter des sujets que la Reine avoit d'être mécontente de la Cour de Vienne, & proposer des avantages à cette Princesse, pour l'engager à se détacher absolument du parti de l'Empereur. Il observa cependant, que quand même elle persuaderoit à son mari de faire, en faveur d'un Prince de France, un testa-

(1) Couvent de Carmelites.

ment semblable à celui qu'il avoit fait précédemment en faveur du feu Prince de Baviere, une telle disposition n'auroit de valeur, qu'autant qu'elle seroit admise par les Etats des Royaumes de Castille & d'Arragon; mais que la proposition de les assembler seroit insupportable au Roi d'Espagne, qui depuis long-tems avoit pris la résolution de ne les convoquer de sa vie; & que la Reine, & ceux qui avoient le plus de crédit & le plus d'accès à la Cour, se croiroient également intéressés à s'opposer à cette convocation.

Quoique le Roi ne voulût pas encore soupçonner la droiture du Roi d'Angleterre, ni même la foi douteuse des Hollandois, les délais qu'ils apportoient à la signature du Traité étoient si affectés, que Sa Majesté jugea qu'il étoit de sa prudence d'ordonner au Marquis d'Harcourt, de ménager la voie que la Berleps

lui avoit ouverte, enſorte qu'il eût un moyen de traiter avec la Reine d'Eſpagne, ſi quelque accident imprévu empêchoit la concluſion d'un nouveau Traité de partage.

Dans le tems de cette incertitude, la ſanté du Roi d'Eſpagne devint ſi mauvaiſe, qu'on douta de ſa vie au commencement de Janvier 1700. La converſation du Marquis d'Harcourt avec la Berleps, n'avoit eu aucune ſuite; par conſéquent nulle meſure priſe avec la Reine, ainſi nulle apparence que le Roi d'Eſpagne fît quelque diſpoſition favorable à la France, & le Roi n'étoit pas ſûr de la bonne foi de ſes Alliés.

La ſignature du ſecond Traité de partage calma ces ſoupçons. Elle ſe fit à Londres le 13 Mai 1700. Le même Traité fut ſigné à la Haye, par les Députés des Etats-Généraux, le 25 du même mois de la même année. L'Empereur perſiſta dans le refus d'y entrer.

Le partage de M. le Dauphin devoit être composé des Royaumes de Naples & de Sicile, des Places construites sur la côte de Toscane, des Isles situées dans cette mer, & de la Province de Guipuscoa, conformément au premier Traité. Le second ajoutoit à ce partage, les Duchés de Lorraine & de Bar. Le Duc de Lorraine convenoit de les céder, & de recevoir en échange le Duché de Milan.

Si l'Empereur souscrivoit au Traité, il étoit spécifié, que l'Archiduc auroit pour son partage, l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas. Un article séparé portoit, que l'Empereur auroit le tems de trois mois pour délibérer; que s'il n'acceptoit pas le partage à l'expiration de ce terme, les Alliés conviendroient entr'eux du Prince qu'ils jugeroient à propos de substituer à l'Archiduc : article d'autant plus important, que la Cour de Vienne lente à se déterminer, prolongeroit sa déci-

ſion, s'il y avoit lieu d'eſpérer quelque avantage de ſa lenteur, auſſi-bien que des événemens imprévus & capables de changer les meſures priſes pour le maintien du repos de l'Europe.

La concluſion du nouveau Traité mit fin à toute eſpece de négociation à Madrid. Ainſi le Roi voulut bien accorder aux inſtances preſſantes du Marquis d'Harcourt, la permiſſion de revenir en France, qu'il ſollicitoit depuis long-tems. Blécourt, ancien Officier d'Infanterie, plus capable de commander un bataillon, & de le mener à la charge, que de négocier, fut chargé des affaires peu conſidérables qu'il y auroit déſormais à traiter à la Cour d'Eſpagne.

Le bruit ſe répandit peu avant la ſignature du Traité de partage, de quelques diſpoſitions incertaines, mais favorables à l'Archiduc. L'opinion commune étoit que le Roi d'Eſpagne l'avoit appellé à ſa

ſucceſſion. Le Marquis d'Harcourt encore à Madrid, en demanda l'éclairciſſement à Ubilla, Secrétaire de la Dépêche *Univerſale*. Il parut embarraſſé, & ſon embarras augmenta les ſoupçons que l'Ambaſſadeur de France n'auroit pas eus, s'il eût obtenu pendant le cours de ſon ambaſſade, ce teſtament que les Ecrivains de Hollande prétendent qu'il avoit négocié, ou plutôt acheté, en faveur du Duc d'Anjou.

Les bruits au ſujet de l'Archiduc ſe fortifioient, enſorte que les plus conſidérables perſonnages de la Cour d'Eſpagne doutoient de ce qu'ils en devoient croire. Le Comte d'Oropeza, encore exilé, fit prier le Marquis d'Harcourt de lui faire part de ce qu'il ſçavoit d'une telle diſpoſition. Il aſſuroit qu'elle ſeroit abſolument contraire à ſon avis, perſuadé qu'un Prince de France choiſi pour ſucceſſeur, conviendroit ſeul au bien de l'Eſpagne.

Les doutes n'étoient pas encore éclaircis lorſque le Marquis d'Harcourt prit ſes audiences de congé du Roi & de la Reine d'Eſpagne ; un plus long ſéjour à Madrid devenant inutile au ſervice du Roi. Harcourt en partit le 20 de Mai. Le Conſeil d'Eſpagne travailloit alors à trouver des fonds pour lever & entretenir de nouvelles troupes. On ne doutoit plus que ces préparatifs ne ſe fiſſent à deſſein de ſoutenir les diſpoſitions faites en faveur de l'Archiduc. Le public en jugeoit par les conférences longues & ſecrettes que Dom Franciſco Molez, nommé à l'ambaſſade de Vienne, avoit ſouvent avec le Roi & la Reine d'Eſpagne, & par l'ordre qu'il eut de ſe rendre inceſſamment à ſon emploi. Il l'avoit obtenu par le crédit de l'Amirante, ſon protecteur, préférablement à Caſtel dos Rios. Les affaires à traiter à la Cour de Vienne paroiſſoient les plus importantes. Elles

furent confiées à Molez, dévoué à l'Amirante, & Castel dos Rios fut nommé pour aller en France, comme à une ambassade où il ne se présentoit aucune occasion de négocier, & nulle affaire de conséquence à traiter. La commission donnée à Castel dos Rios, lui produisit l'année suivante la Grandesse, & depuis la Vice-Royauté des Indes. Molez attaché aux intérêts de l'Empereur, reçut peu de récompense de son zèle, & se vit obligé de renoncer à sa patrie. Ainsi la Providence se joue des projets que forme l'ambition, & fait réussir ou renverse, comme il lui plaît, les desseins que les hommes croient avoir concertés avec sagesse, & conduits avec le plus de prudence.

Harcourt partoit lorsque le Roi fit part à l'Empereur du Traité de partage, l'invitant d'y souscrire. Sa Majesté donna ordre de le communiquer à l'Ambassadeur d'Espagne, avec la même invitation pour

le Roi son maître. Elle voulut que Blécourt répondît seulement, lorsqu'on lui en parleroit à Madrid, qu'on ne devoit pas s'étonner en Espagne, si elle avoit pris les précautions nécessaires pour prévenir le préjudice dont les héritiers légitimes du Roi d'Espagne étoient menacés, & maintenir le repos de l'Europe; puisque le Roi d'Espagne n'avoit laissé appercevoir, depuis la paix, aucune disposition favorable, soit à l'égard de M. le Dauphin, soit envers ses enfans; que toutes ses vues au contraire s'étoient portées, ou sur le feu Prince Electoral de Baviere, ou sur l'Archiduc.

Blécourt rendit compte au Roi des différens mouvemens que la nouvelle du second Traité de partage produisit à Madrid. Il écrivit que la Reine, transportée de colere, avoit marqué son extrême agitation aux dépens des meubles de son appartement. Que le Conseil s'é-

tant assemblé le lendemain ; qu'on avoit dépêché des Exprès à l'Amirante, aux Comtes d'Oropeza & de Monterey, tous trois exilés, & demandé leurs avis dans une conjoncture si importante. Que le Peuple étoit affligé & craignoit de tomber sous la domination des Allemands : que les Arragonois disoient qu'au défaut du Roi régnant encore, ils choisiroient tel successeur qui conviendroit au Royaume d'Arragon.

On disoit communément que le Roi avoit prit sagement son parti, & prudemment fait de traiter pour un partage ; mais la haine générale retomboit sur les Anglois & les Hollandois. 1700.

Le Comte d'Harrach employant à contre-tems le style hautain & fanfaron de la Cour de Vienne, publioit que son Maître perdroit plutôt l'Empire que de souffrir le tort qu'on prétendoit lui faire, qu'à quelque prix que ce fût, il devoit s'en venger.

Le Cardinal Portocarrero retiré à Tolede depuis quelques mois, reçut ordre du Roi son Maître de se rendre incessamment à Madrid. Il obéit, mais déclara qu'il n'entreroit point au Conseil, voyant avec douleur arriver ce qu'il avoit si souvent prédi. Il entra cependant ; on délibéra ; les avis furent différens & le Conseil se sépara sans rien conclure.

La confusion étoit générale ; nulle ressource dans le Royaume. On proposa de rappeller les Exilés, de former un petit Conseil composé seulement de quatre ou cinq personnes. Le Peuple de Madrid loin de murmurer contre la France, redoubloit ses vœux pour un Prince de la famille Royale. Les Conseillers d'Etat, à l'exception du vieux Comte d'Aguilard, s'exprimoient comme le Peuple. La Reine encore favorable aux intérêts de l'Empereur, nonobstant les sujets qu'elle avoit de s'en plaindre, pria le Roi son mari de

suspendre toute résolution jusqu'à ce qu'il eût quelque réponse de Vienne.

Ce Prince gardoit le silence, & cependant consultoit, soit dans l'intérieur de son Royaume, soit au dehors, ceux qu'il croyoit les plus capables de lui donner des Conseils conformes à la justice, au bien de ses sujets, & par conséquent de mettre en repos sa conscience. Il s'étoit adressé déja à différens Théologiens & Jurisconsultes, en Espagne, à Naples & à différens Evêques. Il voulut encore consulter l'Evêque de Covença, fils naturel de Philippe IV, & l'Archevêque de Sartagosse. Les avis furent uniformes. Aucun ne mit en doute que les Princes de France, n'eussent droit de lui succéder. Ce ne fut pas assez pour calmer l'agitation d'un Monarque, prêt de rendre compte à Dieu de sa conduite.

Blécourt apprit que ce Prince avoit dépêché un Courier à Rome au commencement du mois de Juin précédent; qu'il

en attendoit le retour avec beaucoup d'impatience. On ignoroit à Madrid le motif de l'expédition. Le Roi l'apprit par le Cardinal Janson, chargé des affaires de Sa Majesté auprès du Pape.

Charles second non content des consultations qu'il avoit faites en Espagne voulut encore consulter le Chef de l'Eglise. Le Cardinal Pignateli, Napolitain, élu Pape sous le nom d'Innocent XII, en l'année 1691 occupoit encore le saint Siége. Le Roi d'Espagne lui écrivit de sa main, lui représenta le péril où le Traité de partage exposoit la Religion, ne doutant pas que les Anglois & les Hollandois n'eussent quelque part au démembrement de sa Monarchie. Il se plaignoit amerement d'un projet de partage de ses Etats, réglé pendant qu'il étoit encore au monde. Il représentoit les malheurs qu'une telle entreprise causeroit à l'Europe les guerres inévitables qu'elle suf-

citeroit, les déſaſtres que le ſaint Siége en particulier auroit à craindre. La lettre finiſſoit en informant ſa Sainteté des inſtances que le Conſeil d'Eſpagne faiſoit à Sa Majeſté Catholique, d'appeller à ſa ſucceſſion un des fils cadet du Dauphin, comme l'unique moyen de préſerver ſes Peuples des maux qu'ils auroient à craindre, lorſqu'il plairoit à Dieu de le retirer de ce monde. Il demandoit au Pape, & ſes conſeils ſur un point ſi capital & ſes prieres, réſolu de ſacrifier ſa propre volonté au bien, comme au repos de ſes Royaumes.

La lettre écrite le 18 Juin 1700, fut adreſſée au Duc de Duceda, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome. Le Roi ſon maître lui écrivit auſſi de ſa main, & lui commanda de remettre ſecretement au Pape, celle qu'il lui adreſſoit pour ſa Sainteté dont il joignit la copie, impoſant à ſon Ambaſſadeur de la tenir très-ſecrete.

Uride en avertit le Cardinal Janſon, & le Roi en fut promptement informé.

Le Pape voulut ſur une affaire ſi importante, avoir l'avis de quelques Cardinaux. Il en aſſembla trois, diſtingués par le mérite, la vertu & la capacité. L'un étoit Spada, nommé autrefois Nonce en France, & qui depuis avoit été Sécretaire; l'autre le Cardinal Albano, qui ſuccéda peu de mois après à Innocent XII, & prit le nom de Clement XI; le troiſiéme fut le Cardinal Spinola-San-Ceſareo. La conſultation étant faite » Sa Sainteté ré- » pondit au Roi d'Eſpagne, donna les » louanges dues à ſa piété, à ſon zele » pour la Religion, & le bien de ſes » Royaumes, & conclut qu'il ne devoit » pas s'écarter de l'avis de ſon Conſeil » Royal, fondé ſur le principe néceſſaire » d'aſſurer l'union, & la conſervation » entiere de ſa Monarchie. »

L'avis poſitif, & certain que le Roi

reçut par le Cardinal Janson, ne laissoit plus lieu de douter des intentions du Roi d'Espagne, favorables à l'un des Princes de France. Toutefois Sa Majesté persista dans la résolution de s'en tenir aux engagemens qu'elle avoit pris & renouvellés par le second Traité, quelque sujet qu'elle eût de douter de la bonne foi de ses Alliés, que le retardement, les difficultés continuelles, la répugnance à convenir des mesures nécessaires pour l'exécution du Traité, rendoient chaque jour plus suspects. Le Roi sçavoit encore que l'affection des Peuples d'Espagne, pour un Prince de sa famille, augmentoit & n'étoit plus cachée. Le Cardinal Portocarrero faisoit gloire de ses sentimens, il étoit convenu avec Blécourt de l'avertir de tout ce qui pourroit contribuer au succès si avantageux à l'Espagne. Peu de gens songeoient alors à servir l'Empereur. Dans ce petit nombre

on comptoit le Marquis de Leganez & le Sécretaire Ubilla.

Nonobſtant l'alliance des Provinces-Unies avec la France, le Réſident de Hollande à Madrid, exclu de toute fonction publique, à cauſe d'une querelle perſonnelle, avoit pendant la nuit de fréquentes conférences dans la rue avec Leganez. Il n'y avoit plus de Miniſtre d'Angleterre à la Cour d'Eſpagne ; ainſi Blécourt étoit ſeul à tenir tête, à l'Ambaſſadeur de l'Empereur.

1700. Au mois de Juillet, Harrach offrit au Roi d'Eſpagne vingt mille hommes de troupes Impériales pour la garde du Milanez, autant pour Naples ; autant pour la Sicile. Vaines promeſſes dont l'accompliſſement étoit impoſſible. A peine furent-elles écoutées. Il s'apperçut qu'elles devenoient un ſujet de dériſion. Il changea de ſtyle, & pour affoiblir le parti de France, il répandit que le Roi s'étoit

clairement expliqué, que ſi la Monarchie d'Eſpagne lui étoit offerte pour l'un des Princes ſes petits-fils, Sa Majeſté la refuſeroit. Il aſſura que Blécourt l'avoit dit poſitivement en conſéquence des ordres qu'il avoit reçus de le déclarer.

Un tel diſcours, quoique faux, ne laiſſa pas de faire impreſſion ſur l'eſprit du Roi d'Eſpagne; il avoit promis à Portocarrero, d'appeller un Prince de France à ſa ſucceſſion. Le Cardinal le preſſant d'exécuter ſa réſolution, il répondit que ſon honneur ſeroit bleſſé ſi le Roi de France refuſoit de conſentir à ſon choix. En même tems il renouvella ſes exhortations à l'Empereur pour le détourner d'accepter aucune propoſition de partage. Il donna de plus ordre aux Vicerois de Naples & de Sicile, ainſi qu'au Gouverneur de Milan de recevoir dans ſes différens Etats, les troupes que l'Empereur ſe propoſoit d'y envoyer. Toutefois l'Am-

baſſadeur d'Eſpagne en France aſſuroit que le Roi ſon maître n'avoit pas nommé de ſucceſſeur.

Les inſtances importantes & aſſidues de la Reine d'Eſpagne produiſoient ces contradictions dans la conduite du Roi Catholique, affoibli par ſes fréquentes maladies, & ſentant les approches de la mort, quoique pendant le mois d'Août ſa ſanté parut meilleure qu'à l'ordinaire. Harrach profitant de ſa foibleſſe, obtint qu'il ne conſulteroit plus ſon Conſeil; mais peu de jours après ce Prince dit au Duc de Medina Sinodia, qu'il vouloit ſuivre l'avis de ce même Conſeil, & nommer un Prince de France pour ſuccéder à ſa Couronne; qu'il ne pouvoit au reſte ſe réſoudre à l'appeller en Eſpagne.

Depuis cette confidence, Sidonia preſſa Blécourt plus que jamais de lui dire, ſi le Roi accepteroit le total de la

ſucceſſion

succession d'Espagne pour un des Princes ses petits-fils, la disposition du Roi Catholique n'étant plus douteuse, au moment qu'il seroit sûr qu'elle ne seroit pas rejettée.

Castel Dos Rios en France, eut ordre de s'informer bien précisément des intentions du Roi.

Tous les sentimens en Espagne se réunissoient; le Clergé, le Conseil d'Etat, les Gens de Loi, tous reconnoissoient les droits du Dauphin, & souhaitoient de voir un de ses fils assuré de régner. On espéroit à Madrid que le Roi d'Angleterre manqueroit à ses engagemens. C'étoit un bien désiré de toute la nation, la conduite du Résident de Hollande donnoit lieu de s'en flatter; sa correspondance avec le Marquis de Leganez continuoit, & souvent il conféroit avec l'Ambassadeur de l'Empereur, quoiqu'il assurât Blécourt du contraire.

Harrach ne perdit pas courage ; il espéroit encore un changement, & malgré les sujets de mécontement, que sa conduite, ses discours, ses relations à l'Empereur, avoient causés à la Reine, il fondoit ses espérances non-seulement sur le crédit, mais de plus sur la bonne foi de cette Princesse. Elle obtint en effet un ordre adressé aux Conseillers d'Etat de s'assembler, pour faire entendre de la part du Roi leur maître, que la partialité qu'ils témoignoient pour un Prince de France, lui déplaisoit. Cette déclaration faite, sept d'entr'eux confirmerent plus fortement encore l'avis qu'ils avoient donné en faveur de l'un des fils du Dauphin.

Une maladie nouvelle réduisit le Roi d'Espagne à l'extrêmité, vers la fin de Septembre. Il reçut les derniers Sacremens de l'Eglise. On disoit sourdement qu'il avoit confirmé son testament fait

en faveur de l'Archiduc, déclaré la Reine Régente, & formé un Conseil.

Les discours changerent au commencement d'Octobre. Blécourt écrivit au Roi, que suivant les bruits de Madrid, un des fils du Dauphin étoit appellé à la Couronne d'Espagne; que le Cardinal Portocarrero avoit constamment & utilement travaillé pour un Prince de France; qu'il avoit empêché qu'un testament contraire, extorqué par la Reine, ne fût exécuté.

L'événement prévu depuis long-tems arriva. Charles II. Monarque souverain de tant d'Etats, mourut le premier Novembre de l'année 1700, & sa mort causa bientôt après l'embrasement général de toute l'Europe.

Par son testament, signé le 2 Octobre précédent, il reconnut le droit de l'Infante Marie-Therese, sa sœur, Reine de France, & mere du Dauphin, & celui

de la Reine Anne, sa tante, par conséquent celui du Dauphin, qui devoit être son unique héritier, conformément aux loix de ses Royaumes ; mais pour éviter l'alarme que l'Europe concevroit de l'union de tant d'Etats à la Monarchie de France, dont le Dauphin étoit le seul héritier présomptif, Charles appelloit à sa succession le Duc d'Anjou, second fils du Dauphin, & le nommoit héritier de tous ses Royaumes & Seigneuries, sans en excepter aucune partie & sans démembrement. Il ordonnoit à tous ses Sujets & Vassaux de le reconnoître pour leur Roi & Seigneur naturel. Il vouloit que jusqu'à l'arrivée de ce Prince à Madrid, & même jusqu'à sa majorité, le Royaume fût gouverné par un Conseil de Régence, ou *Junte*, dont il nomma les Sujets, & la Reine à la tête de ce Conseil.

Immédiatement après la mort du Roi

d'Espagne, la *Junte* écrivit au Roi, pour lui donner part de cet événement, & l'Ambassadeur d'Espagne eût ordre de remettre à Sa Majesté le testament, & la lettre signée de la Reine & des Conseillers qui composoient *la Junte.*

Comme on doutoit à Madrid, si le Roi accepteroit les dernieres propositions du Roi Catholique ; dans cette incertitude, *la Junte* ordonnoit à Castel dos Rios, en cas de refus de la part de Sa Majesté, de faire incessamment passer à Vienne le même Courier envoyé de Madrid ; l'intention du feu Roi ayant été de déférer sa succession entiere à l'Archiduc, si sa disposition n'étoit pas acceptée en France.

Le Roi étoit alors à Fontainebleau. A 1700.
l'arrivée du Courier, l'Ambassadeur d'Espagne communiqua les ordres qu'il venoit de recevoir, à celui des Ministres à qui le Roi confioit le département des Affaires étrangeres, & demanda une au-

dience particuliere à Sa Majeſté. Avant que d'en fixer l'heure, elle voulut entendre les avis de ſon Conſeil, & décider de la réſolution qu'elle auroit à prendre ſur un événement peu attendu, mais ſi important à la famille Royale, au bien du Royaume, au repos général de l'Europe.

Le Conſeil étoit composé de M. le Dauphin, principalement intéreſſé à la diſpoſition faite par le Roi d'Eſpagne; du Comte de Pontchartrain, Chancelier de France; du Duc de Beauvilliers, chef du Conſeil des Finances, Gouverneur des Princes enfans de France; & du Marquis de Torcy, Secrétaire d'Etat ayant le département des Affaires étrangeres.

Il étoit plus aiſé de prévoir que de prévenir les ſuites de la déciſion dont il s'agiſſoit. Le Roi s'étoit engagé à rejetter toute diſpoſition que le Roi d'Eſpagne pourroit faire de ſa Monarchie, en fa-

veut d'un Prince de France, à quelque titre que l'acte en seroit fait; testament, donation, toute forme que ce fût souffroit une exclusion. Sa Majesté contrevenant à ses engagemens, s'attiroit le reproche de violer la parole sacrée des Rois, & encore en y manquant, la guerre étoit inévitable. L'objet principal que le Roi s'étoit proposé, en pressant la conclusion de la paix signée à Riswick, avoit été de laisser à ses Peuples le tems de se rétablir, après une longue suite de guerres; lorsqu'ils commençoient à peine à jouir de quelque repos, ils se verroient encore obligés de soutenir le poids d'une nouvelle guerre, qui deviendroit incessamment universelle, puisqu'il n'y avoit pas lieu de se flatter que les Princes voisins de la France, alarmés de sa puissance, souffrissent tranquillement que son autorité s'étendît à donner des loix, sous le nom de son petits-fils, aux Etats sou-

mis à la Couronne d'Espagne, dans l'ancien & le nouveau Monde.

D'un autre côté il y avoit à considérer que si le Roi refusoit d'accepter les dispositions du testament, ce même acte transféroit la succession totale à l'Archiduc. Le même Courier dépêché en France, passoit à Vienne. La nation Espagnole n'auroit pas hésité à reconnoître pour son Roi, le second fils de l'Empereur. La Maison d'Autriche réunissoit encore, entre le pere & le fils, la puissance de Charles-Quint, autrefois si fatale à la France. La paix conclue à Riswick n'en étoit pas plus assurée, le Traité de partage ne suffisoit plus pour la maintenir.

L'Empereur avoit refusé opiniâtrément de souscrire à ce Traité, dans le tems qu'il avoit lieu de craindre l'effet des liaisons de la France avec l'Angleterre & la Hollande. Ses alarmes étoient dissipées par les avis secrets que les Mi-

nistres de ces deux Puissances avoient confiés à ceux de la Cour de Vienne. Nuls préparatifs de leur part, ne donnoient à ce Prince le moindre lieu de croire que le Roi Guillaume & la République de Hollande eussent intention de soutenir, par les armes, la disposition faite des Etats de la Couronne d'Espagne. L'Empereur pleinement rassuré, n'auroit pas accepté ce qu'il avoit refusé, lorsqu'il avoit eu le plus sujet d'être alarmé.

Le Roi n'acceptant pas le testament, n'avoit de parti à prendre que d'abandonner totalement la succession d'Espagne, ou de faire la guerre pour conquerir la part que le Traité de partage assignoit à la France.

Un abandon général privoit les Princes ses enfans, de leurs droits légitimes, reconnus par le Roi Charles, par la nation Espagnole; & enrichissoit, à leurs dépens, la Maison d'Autriche, si enne-

mie de celle de France, que l'Empereur avoit mieux aimé s'expoſer à tout perdre, que de conſentir à partager avec elle cette grande ſucceſſion.

Si le Roi ſe déterminoit à la guerre, pour maintenir les engagemens pris avec l'Angleterre & la Hollande, il étoit indubitable qu'il ſeroit obligé d'en ſoutenir ſeul tout le poids; mais de plus on devoit s'attendre que peu de tems après qu'elle ſeroit commencée, ces Alliés infidéles s'uniroient aux ennemis de Sa Majeſté, & s'oppoſeroient à l'exécution de ce même Traité dont elle auroit craint de violer les engagemens.

La guerre étoit néceſſaire pour les ſoutenir. Elle étoit onéreuſe à la France, mais de plus elle étoit injuſte. Quelle raiſon pour la déclarer à l'Eſpagne? A quel titre s'emparer d'une partie de ſes Etats? Quel tort ſon dernier Maître avoit-il fait à la France, en reconnoiſſant un

de ses Princes pour son héritier universel? Et quelle injure lui faisoit la nation Espagnole, de se soumettre & se conformer aux volontés équitables de son Roi? Elle se donnoit sans réserve; la France en la rejettant, l'auroit regardée comme ennemie, sans autre raison que de croire qu'il convenoit mieux à ses intérêts de s'emparer d'une partie des Etats de l'Espagne, sans autre droit que celui d'un Traité dont ses Alliés avoient déja violé les conditions essentielles.

Si la guerre étoit inévitable, il falloit la faire pour soutenir le parti le plus juste, & certainement c'étoit celui du testament, puisque le Roi d'Espagne rappelloit ses héritiers naturels à sa succession, dont ils avoient été injustement exclus par ses prédécesseurs.

Il y avoit lieu de croire que malgré le désordre des finances d'Espagne, cette Monarchie ne seroit pas encore hors

d'état d'aider la France à s'oppoſer à la diviſion de ſes Etats. L'Eſpagne livroit pour ſa défenſe, de fortes Places, des Ports dont la ſituation facilitoit le commerce de la France, & pouvoit ruiner celui de ſes ennemis. On pouvoit ſe flatter que les Indes ne ſeroient pas d'un médiocre ſecours.

Le Secrétaire d'Etat appuya de toutes ces raiſons l'avis qu'il ouvrit dans le Conſeil, d'accepter le teſtament.

Le Duc de Beauvilliers qui parla enſuite, conclut à s'en tenir au Traité de partage, perſuadé que la guerre, ſuite néceſſaire de l'acceptation, cauſeroit la ruine de la France.

Le Chancelier reprit en détail les différens avantages qu'il y avoit à ſe promettre de l'un ou de l'autre parti; il les expoſa clairement & réciproquement; il fit la récapitulation des inconvéniens que chacun de ces partis entraînoit néceſſai-

rement ; ensorte que n'osant prononcer sur une question si importante, dont la décision seroit ou louée ou blâmée généralement, suivant l'événement, il conclut que le Roi seul, plus éclairé que ses Ministres, pouvoit connoître & décider, suivant les lumieres de Sa Majesté, ce qui convenoit le mieux à sa gloire, à sa famille Royale, au bien de son Royaume & de ses Sujets.

Monseigneur le Dauphin parla peu, & sans hésiter; il conclut à l'acceptation du testament, plus touché de voir son second fils régner sur toute la Monarchie d'Espagne, que d'être lui-même Souverain des Royaumes de Naples & de Sicile.

Le Roi décida, & voulut que la résolution qu'il prit d'accepter le testament, fût tenue secrette pendant quelques jours.

Les Ecrivains des derniers tems, ont

avancé fauſſement que Madame de Maintenon avoit aſſiſté à ce Conſeil, & qu'elle avoit donné ſon avis.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, admis enſuite à l'audience particuliere que le Roi lui donna dans ſon cabinet, eut l'honneur de remettre à Sa Majeſté le teſtament du feu Roi d'Eſpagne, avec la Lettre de *la Junte*, ſignée de la Reine Douairiere & des Miniſtres dont ce Conſeil étoit compoſé.

Le Roi lui confia la réſolution qu'il avoit priſe; comme elle ne devoit être déclarée que lorſque le Roi ſeroit de retour à Verſailles, il lui recommanda le ſecret pendant peu de jours encore, & pour ne pas retarder le renvoi du Courier venu de Madrid, il fit remettre dès le lendemain à l'Ambaſſadeur la Lettre qu'il écrivit à *la Junte*.

La réſolution que le Roi prit d'accepter le teſtament, devenue publique, exci-

ta dans l'Europe l'agitation qu'on avoit prévue. La Couronne d'Espagne transférée dans la Maison de France, étoit un des grands évenemens qui fût arrivé depuis plusieurs siécles, & le plus capable de renouveller incessamment une guerre générale. Le Roi cependant désiroit de conserver la paix, & pour y parvenir, il eut soin de faire des alliances au dehors de son Royaume, pendant qu'au dedans il donnoit ses ordres pour opposer des forces suffisantes aux Puissances qui se déclareroient contre Sa Majesté & contre le Roi son petit-fils.

Il traita donc avec le Roi de Portugal, avec le Duc de Savoye & avec celui de Mantoue qui remit aux troupes du Roi la garde de la ville de Mantoue.

Il eut pour ses Alliés en Allemagne, les Ducs de Brunswick Wolfembutel, de Saxe Gotha, l'Evêque de Munster. L'Electeur de Saxe, Roi de Pologne, étoit

prêt à entrer aussi dans la même alliance, lorsque les dispositions de l'Europe changerent.

Le plus fidele & le plus puissant des Alliés du Roi dans l'Empire, fut l'Electeur de Baviere, alors Gouverneur des Pays-Bas Espagnols. Il engagea dans les mêmes liaisons l'Electeur de Cologne, son frere. Ces deux Princes, Oncles du Roi Philippe V, se dévouerent à soutenir son droit, & malgré la perte de leurs Etats & de leurs dignités, ils persisterent avec fermeté dans le parti qu'ils avoient pris, comme le plus juste.

Le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, aussi blessés de l'infraction du Traité de partage, que s'ils en avoient fidélement observé les engagemens, balancerent cependant sur le parti qu'ils prendroient. Après des plaintes ameres, les Hollandois, pour les intérêts de leur commerce,

reconnurent le Roi d'Espagne. Incertains des Alliés ; & des moyens qu'ils auroient pour soutenir une nouvelle guerre dans le tems qu'ils avoient le plus de besoin de repos, ils entretinrent pendant le cours de l'année suivante une négociation frauduleuse, qui ne cessa que lorsque la crainte & la jalousie des forces & du nouveau pouvoir de la France, unit enfin le Roi d'Angleterre & la République de Hollande avec la Maison d'Autriche, & qu'en vûe de soutenir ses intérêts, le fameux Traité, nommé *de la grande alliance*, fut signé à la Haye le 7 Septembre 1701, par les Ministres 1701.
de l'Empereur, du Roi de la Grande-Bretagne, & des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Déja la guerre étoit allumée en Italie. Le Prince de Vaudemont, Gouverneur du Milanez, avoit obéi aux dernieres volontés du feu Roi Charles II. ainsi que

les autres Gouverneurs de tous les États soumis à la Monarchie d'Espagne. Selon la demande du Prince de Vaudemont, le Roi avoit envoyé un corps de troupes pour la défense du Duché de Milan. Sa Majesté fit passer ensuite dans cet Etat une forte armée, dont le Duc de Savoye fut déclaré Généralissime. L'Empereur de son côté fit entrer son armée en Italie. Si la bonne foi du Prince qui commandoit l'armée Françoise eût égalé sa valeur, la France & l'Espagne auroient eu lieu de se promettre de cette guerre les succès les plus heureux.

L'Empereur se soutint seul pendant la premiere année (1). Le Traité signé à la Haye l'assuroit qu'il seroit bien-tôt secouru, mais pour ressentir l'effet des

(1) En 1701 le Prince Eugene força le poste de Crepi, & resta maître de tout le pays entre l'Adige & l'Adda. M. de Catinat reçut plusieurs échecs. Le combat de Chiari, donné le premier Septembre, fut malheureux à la France.

promesses du Roi Guillaume, il falloit que le Parlement d'Angleterre concourût à l'accomplissement des engagemens que ce Prince avoit pris.

Il est rare que la nation Angloise pense unanimement. L'aigreur étoit alors très-vive entre les deux partis des Wigths & des Thorys. Le Roi de la Grande-Bretagne favorisoit les premiers, & leur confioit les charges & les emplois principaux. Il étoit sûr de leurs suffrages dans le Parlement; mais il ne l'étoit pas de déterminer à la guerre une Nation fatiguée du poids de la guerre précédente, & qui ressentoit le préjudice que son commerce en avoit souffert. On auroit peut-être représenté vainement à ceux sur qui tombe le fardeau des subsides, que l'Europe étoit en danger de se voir incessamment opprimée, si le juste desir de maintenir sa liberté, ne réunissoit les Princes & les Etats intéressés à s'opposer

aux vaſtes deſſeins du Roi. L'ancien phantôme de la Monarchie univerſelle, touchoit moins les Anglois, que l'horreur des taxes qu'ils ſeroient obligés de payer en cas d'une guerre nouvelle.

1701. 16 Sept. Mais l'événement de la mort du Roi d'Angleterre Jacques II. & ſur-tout la réſolution que le Roi prit de reconnoître le Prince de Galles, en qualité de Roi de la Grande-Bretagne, changea les diſpoſitions qu'une grande partie de la Nation témoignoit à conſerver la paix. Les ſentimens des différens partis ſe réunirent. Tous les Anglois unanimement regardoient comme une offenſe mortelle de la part de la France, qu'elle prétendît s'attribuer le droit de leur donner un Roi, au préjudice de celui qu'ils avoient eux-mêmes appellé, & reconnu depuis pluſieurs années.

Le Roi d'Angleterre profita de cette diſpoſition commune, & dans la haran-

gue qu'il fit au Parlement, il traita la reconnoissance du Prince de Galles, non-seulement comme la plus grande indignité que l'on pouvoit faire à sa personne & à la Nation, mais encore comme un acte intéressant également la Religion Protestante, la tranquillité présente & future, & le bonheur de l'Angleterre.

Le Roi Guillaume n'oublia pas d'exagérer le péril où le commerce de l'Angleterre, dans ses branches principales, étoit exposé, par l'union de l'Espagne avec la France.

Ce Prince flattant ainsi le génie des Anglois, reçut de la part des deux Chambres, des assurances d'indignation contre la France, de zèle pour le maintien du repos & de la liberté de l'Angleterre, aussi-bien que de toute l'Europe, & de l'empressement à soutenir les droits de la Maison d'Autriche, comme le seul moyen d'établir solidement la tranquillité commune.

Il obtint auſſi les ſubſides néceſſaires pour commencer & ſoutenir une guerre qu'il avoit repréſentée, & que la Nation vouloit regarder comme indiſpenſable ; réſolue » de ne point faire de paix, juſ- » qu'à ce qu'elle eût reçu ſatisfaction de » la grande indignité qui lui avoit été » faite, par la reconnoiſſance du pré- » tendu Prince de Galles. «

Pour ſoutenir cette guerre, les Communes réſolurent qu'il ſeroit levé & entretenu quarante mille hommes, pour la part que le Roi de la Grande-Bretagne devoit contribuer dans la grande Alliance, & quarante mille Matelots pour la flotte. Ce Prince demanda de plus dix mille hommes, qui lui furent accordés, pour un débarquement.

Pendant que tant d'ennemis s'aſſembloient contre la France, elle recevoit peu de ſecours de l'Eſpagne, affoiblie depuis long-tems, & qu'il falloit ſou-

tenir par des dépenses immenses, mais nécessaires pour la conservation des différentes parties d'une Monarchie mal gouvernée depuis une longue suite d'années.

Les commencemens de la guerre furent heureux pour la France, & la campagne de 1703 lui fut glorieuse en Allemagne (1). Brisack se rendit à Monsei- 1703.

(1) Voici quelles furent les principales opérations de la guerre pendant les années 1702 & 1703. En 1702 les Impériaux entrerent dans le Duché de la Mirandole. Le Prince Eugene surprit Cremone, & en fut chassé le même jour, premier Février : le Maréchal de Villeroi y fut fait prisonnier. M. de Vendôme, le 24 Mai, fit lever le siége de Mantoue au Prince Eugene ; & défit, le 26 Juillet, le Général Viscomti à Santa Vittoria. Albergoti s'empara de Regio & de Modene. Les deux partis s'attribuerent le gain de la bataille de Luzara, donnée le 15 Août. M. de Vendôme prit Luzara & Guastalla. En Flandre, les ennemis prirent Venlo le 23 Septembre, Ruremonde le 8 Octobre, & la Citadelle de Liége le 23 du même mois. En Allemagne, M. de Blainville rendit Keiserwert le 13 Juin. Le Duc de Baviere surprit Ulme le 8

gneur le Duc de Bourgogne. Le Maréchal de Tallard prit ensuite Landaw, & défit

Septembre. M. de Melac rendit Landaw le 11 Septembre. M. de Villars prit Neubourg le 11 Octobre, & défit l'armée Impériale à Fredelinghen. Le Prince Fréderic de Brandebourg leva le siége de Rhimberg le 20 Octobre. Le Comte de Tallard prit Treves le 25 Octobre, la Ville & le Château de Traerbach le 6 Novembre. Nos troupes entrerent dans Nanci le 3 Décembre. Le Comte de Château-Renaud fut entierement défait le 22 Octobre, par le Duc d'Ormond, dans le port de Vigo, où il avoit conduit les galions du Mexique.

En 1703 les ennemis reprirent Rhimberg le 9 Février. Le Maréchal de Tallard fit lever le siége de Traerbach le 25 Février. Le Maréchal de Villars s'empara d'Offembourg, de Rastadt & des redoutes que les ennemis avoient sur la Quinche. Il prit le Fort de Kell le 9 Mars. L'Electeur se rendit maître de Neubourg sur le Danube, le 3 Février. Il battit les ennemis à Passau le 11 Mars, & à Burglenfeldt le 28, s'empara de Ratisbonne le 8 Avril, & fut joint le 11 Mai à Dutlingen, par le Maréchal de Villars. L'Electeur prit Kuftein le 18 Juin, & Inspruk le 26. M. de Vendôme força le passage des montagnes à l'entrée du Trentin, le 26 Juillet. M. de Vaubecourt prit Barsello le 27 Juillet. M. de Legal mit en déroute, le 30 Juillet, un détachement

près

près de Spire, l'armée des ennemis, commandée par le Prince de Hesse-Cassel, devenu depuis Roi de Suede.

1704. La face des affaires changea l'année suivante (2). Le succès malheureux de la

du Prince de Baden. Le Maréchal & l'Electeur défirent entierement à Hocstet, le Comte de Stirum, le 20 Septembre. Dans les Pays-Bas, le Maréchal de Villeroi força Tongres le 10 Mai. Marlborough prit Bonn le 15 Mai, & Hui le 26 Juin. Les François eurent l'avantage au combat d'Eketem, donné le 30 Juin. Les ennemis prirent Limbourg le 27 Septembre, & la Ville de Gueldres le 17 Décembre. M. de Vendôme battit le Général Viscomti. Le Duc de Bourgogne prit le Vieux-Brisack le 6 Septembre. Le Prince de Hesse fut vaincu par le Maréchal de Tallard, qui prit ensuite Landaw. Les Impériaux se saisirent de Bamberg le 30 Novembre. Les flottes Angloises & Hollandoises furent battues plusieurs fois par les vaisseaux François.

(2) Dans cette année 1704, le Roi d'Espagne eut d'abord quelques succès contre le Roi de Portugal, qui le repoussa ensuite. La flotte Angloise s'empara de Gibraltar le 4 Août. M. de Vendôme se rendit maître des Etats du Duc de Modene, qui s'étoit joint à l'Empereur. Les Impériaux s'emparerent des Etats du Duc de la

bataille d'Hocſtet, força l'Electeur de Baviere à repaſſer le Rhin avec l'armée

---

Mirandole, qui traitoit avec la France. Le Grand Prieur de Vendôme prit Revere le 10 Avril. M. de la Feuillade prit le château de Suze le 12 Juin. Il s'étoit emparé fur la fin de l'année précédente de toute la Savoye, excepté de Montmeliand. Les François prirent encore en Italie, Verceil le 20 Juillet, la Ville d'Yvrée & Senſano. En Allemagne, l'Electeur prit Paſſau le 9 Janvier, & Marlborough Donavert le 2 Juillet. La bataille d'Hocſtet ſe donna le 13 Août. Le Prince Eugene & Marlborough y remporterent une victoire complette ſur les armées de France & de Baviere. M. de Tallard fut fait priſonnier. Les ennemis gagnerent plus de 80 lieues de pays. Ils prirent le 23 Novembre Landaw, Traerbach le 19 Novembre, & Treves le 29 Octobre.

L'année ſuivante 1705, en Italie, les François prirent Villefranche le 7 Février, & le château le 3 Avril, la Mirandole le 11 Mai, Chivas le 28 Juillet. Le champ de bataille reſta aux François dans le combat de Caſſano, donné le 16 Août. Nous prîmes Soncino le 23 Octobre, & les ennemis prirent Montmeliand le 11 Décembre. En Eſpagne, le Maréchal de Teſſé fut obligé de lever le ſiége de Gibraltar; & les Portugais prirent en Mai Salvaterra, Valencia, Alcantara & Albuquerque. Gironne ſe déclara pour l'Archi-

du Roi, dont il avoit le commandement. Son pays devint la proie des ennemis.

Ce Prince revenu dans les Pays-Bas, dont il étoit Vicaire général pour le Roi d'Espagne, ne fut pas plus heureux deux ans après à Ramilly, & la fatale déroute 1706.
de l'armée du Roi, arrivée au mois de Mai 1706, livra les Pays-Bas aux ennemis de la France & de l'Espagne (3).

---

duc le 4 Octobre. Barcelonne se rendit à ce Prince le 9 Octobre. Le Maréchal de Villars força les lignes de Veissembourg le 3 Juillet. Hombourg se rendit au Marquis de Conflans. Le Prince de Bade força les lignes de Haguenau le 28 Septembre, & entra le 5 Octobre dans la Ville. En Flandre, les ennemis forcerent les lignes de Vignemont, & prirent Tillemont & Leuve. L'Electeur prit Dieft le 25 Novembre.

(3) Pendant la campagne de 1706, on perdit en Espagne, Villareal le 8 Janvier, Alcantara le 16 Avril. On leva le siége de Barcelonne le 12 Mai. La Catalogne fut ouverte à l'Archiduc. Les Portugais prirent Ciudad-Rodrigo & Albuquerque. Les ennemis s'emparerent de Carthagene le 30 Juin, de Salamanque le 8 Juillet; allerent à Madrid, & y proclamerent Roi l'Ar-

Ce ne fut pas encore la fin des malheurs. Le siége de Turin mal entrepris, mal conduit, donna le tems au Prince Eugene de voler au secours du Duc de Savoye. L'armée du Roi, forcée dans ses lignes, se retira en Dauphiné. On consentit aux conditions d'une capitulation dressée par le Prince Eugene, pour ra-

---

chiduc. Ils prirent Alicante le 4 Septembre. On reprit sur eux Carthagene le 18 Novembre. Les Isles d'Yvica & de Majorque se rendirent à l'Archiduc. On reprit Alcantara sur les Portugais, le 14 Décembre. En Flandre, la bataille de Ramilly, livrée le 23 Mai, & fatale à la France, nous fit perdre Louvain, Bruxelles, Malines, Lierres, Bruges, Gand, Anvers, Oudenarde, Ostende, Menin, Ath, &c. En Italie, nous prîmes d'abord le château de Nice le 4 Janvier, & nous gagnâmes la bataille de Calcinato le 19 Avril; mais ensuite nous levâmes le siége de Turin le 7 Septembre; nos lignes furent forcées par le Prince Charles, & nous perdîmes le Modenois, le Mantouan, le Milanez, le Piémont, enfin le Royaume de Naples. En Allemagne nous eûmes quelques avantages; nous prîmes Drusenheim le 2 Mai, Haguenau le 11 Mai, & l'Isle du Marquisat le 30 Juillet.

mener en France ce qui restoit en Italie de troupes victorieuses de celles de l'Empereur, dans une bataille que le Comte de Médavi gagna sur les Impériaux, commandés par le Prince de Hesse-Cassel, dans le tems qu'on capituloit pour assurer la sortie de ces troupes hors de l'Italie, abandonnée à l'armée de l'Empereur.

Le Roi d'Espagne n'étoit pas plus heureux. L'arrivée d'une flotte Angloise devant Barcelone, l'avoit obligé de lever avec précipitation le siége de cette Place, où l'Archiduc s'étoit enfermé. Nul passage ne se trouvant libre au Roi d'Espagne, pour retourner dans son Royaume, il fut obligé d'y rentrer par la France.

Le Roi soutenoit avec fermeté, tant d'événemens si différens du bonheur dont ses armes étoient autrefois accompagnées. Il y eut quelque lueur flatteuse du retour de cette ancienne prospérité;

lorsqu'au commencement de la campa-
1708. gne de 1708 (1), Monseigneur le Duc

(1) Pendant les deux années de 1707 & de 1708, on fit les opérations suivantes. En 1707 nos troupes évacuerent toute la Lombardie, Les ennemis prirent Capoue le 2 Juillet, Naples le 8, enfin tout le reste du Royaume; Gaëte le 30 Septembre, le château de Suze le 13 Octobre, & Orbitello le 21 Décembre. M. le Maréchal de Barwick gagna la bataille d'Almanza le 25 Avril, & nous prîmes Requena le 3 Mai, Valence & les autres Villes de ce Royaume; Saragosse le 25 Mai, Serpa le 26 Mai, Alcira le 10 Juin, Mequinença le 7 Juillet, Mouçon le 7 Août, Puicerda & toute la Cerdagne; Ciudad-Rodrigo le 4 Octobre, la ville de Lerida le 13 Octobre, & le château le 12 Novembre. Les ennemis leverent le siége de Toulon le 22 Août. Le Maréchal de Villars surprit les lignes de Stolophen le 22 Mai, s'empara du Duché de Wirtemberg, & leva des contributions jusques au-delà du Danube, prit Schorendorf, battit le Général Jances, le fit prisonnier; mais l'Electeur de Hanovre le força de repasser le Rhin. Sur mer nous eûmes plusieurs avantages.

Dans l'année 1708, nous prîmes Gand, Bruges, & Plassendal. Dans le combat d'Oudenarde les ennemis eurent l'avantage, le 11 Juillet. Ils assiégerent Lille le 22 Août, & la prirent le 23 Octobre, & la citadelle le 8 Décembre. Les

de Bourgogne, commandant l'armée de Sa Majesté, surprit la ville de Gand; mais l'espérance de progrès heureux pendant le cours de cette campagne, s'évanouit à la fatale journée d'Oudenarde, aussi malheureuse que mal concertée, funeste effet de la jalousie entre les Courtisans d'un jeune Prince, & le Général qui commandoit l'armée sous ses ordres.

Cet événement fit perdre à l'Espagne ce qu'elle possédoit encore dans les Pays-Bas, à l'exception seulement de Luxembourg, de Mons, & de Nieuport. Il auroit de plus entraîné la France à subir les conditions les plus dures, pour obtenir une paix devenue nécessaire, si Dieu proté-

---

Alliés reprirent Gand le 30 Décembre. Les Anglois s'emparerent de la Sardaigne le 15 Août, & du Port-Mahon le 29 Septembre. Le Duc de Savoye prit les Forts d'Exilles, de Fenestrelles & de la Perouze. En Espagne nous eûmes quelques succès.

geant le Roi, n'eût, après l'avoir humilié, aveuglé ses ennemis.

Quoique son courage parût à toute épreuve, il sentoit intérieurement la juste douleur que lui causoit la prolongation d'une guerre dont le poids accabloit ses Sujets. Plus touché de leurs maux que de sa propre gloire, il avoit employé, pour les terminer, différens moyens d'entamer une négociation.

L'opinion commune étoit que la seule voie de parvenir à la paix, étoit de s'adresser à la Hollande. C'étoit la route suivie depuis 1706. Déja plusieurs propositions d'accommodement avoient été faites à cette République. Le tems des succès favorables, est le tems de présenter la paix; mais elle n'est pas écoutée, si elle n'est pas appuyée de la victoire.

Les tentatives faites après tant d'événemens sinistres, produisirent pour toute réponse, que les Hollandois inséparable-

ment attachés à leurs Alliés, exigeoient comme condition préliminaire, comme baſe des Traités à faire, que l'Eſpagne & les Etats dépendans de cette Monarchie, dans l'ancien, comme dans le nouveau Monde, appartiendroient à la Maiſon d'Autriche; Que la République de Hollande, toujours inquiéte des deſſeins de la France, auroit dans les Pays-Bas, une barriere ſuffiſante pour ſa ſûreté, & pour calmer ſes juſtes alarmes; Que le commerce de ſes Sujets, avec la France, ſeroit aſſuré; & les avantages accordés à Riſwick, ſur cet article, augmentés.

Ces conditions préliminaires réglées, on pouvoit enſuite négocier ſur les autres conditions de la paix.

Ces impérieuſes demandes étoient ſoutenues par les diſcours des ennemis de la France. Leur langage ordinaire étoit, qu'on devoit ſe défier de ſes artifices, être en garde contre ſa ſéduction; Qu'une

paix solide, telle que l'Europe devoit la désirer pour assurer son repos & sa liberté, ne seroit jamais du goût des François, ni le véritable objet du Roi leur maître; qu'il n'en avoit d'autres que de diviser une ligue puissante, dont l'union entre les parties, dont elle étoit composée, faisoit la force principale; encore quelques années de guerre, disoit-on, & la France si formidable ne sera plus à craindre.

Ces discours & la dureté des conditions prétendues par les ennemis, paroissoient à bien des gens en France, autant de suppositions répandues pour abuser les peuples, & faire supporter patiemment les maux de la guerre.

Mais enfin la vérité se fit connoître. Le Comte de Bergheik, Intendant des Pays-Bas par le Roi d'Espagne, avoit entamé, après la bataille de Ramilli, une espece de négociation avec Wanderdussen, Pensionnaire de la ville de Tergaw.

Le Roi l'avoit approuvé, & le Président Rouillé chargé pour lors des ordres de Sa Majesté auprès de l'Electeur de Baviere, avoit été admis au secret. On le communiqua au sieur Hannequin, Echevin de Rotterdam, dont les bonnes intentions pour la paix, avoient paru en d'autres occasions, principalement à la paix conclue à Riswick. Il eut ordre d'instruire le Pensionnaire de Hollande des conditions que le Roi consentiroit d'accorder pour terminer la guerre.

On pouvoit croire alors que les évenemens de l'année 1706, décideroient du partage à faire, pour le repos de l'Europe, entre le Roi Philippe & l'Archiduc.

Le premier, contraint de sortir du Royaume d'Espagne, tenoit encore sous son obéissance les Royaumes de Naples & de Sicile; on jugeoit qu'il pourroit se contenter de les conserver avec les au-

tres Etats de la Couronne d'Espagne en Italie, & laisser l'Espagne à l'Archiduc, qui pour lors en étoit possesseur. Les malheurs de la guerre autorisoient ce partage.

Il ne fut plus à propos l'année suivante. Les troupes de l'Empereur entrées dans le Royaume de Naples s'en emparent aisément, pendant qu'en Espagne, la bataille d'Almanza gagnée par le Duc de Barwick, remit sous l'obéissance du Roi légitime toutes les Provinces de ce Royaume, à l'exception de la Catalogne.

Le Roi Philippe ne possédoit plus du côté de l'Italie, que la Sicile & les places situées sur la côte de Toscane. Ainsi le plan pour la paix conforme à l'état des affaires en 1706, ne convenoit plus en 1707. Mais ce Prince maître des Indes Occidentales, pouvoit accorder aux Hollandois de grands avantages pour leur

commerce, & peut-être supérieurs à ceux qu'ils auroient obtenus de la Maison d'Autriche. Un intérêt si sensible paroissoit un moyen propre à les porter à la paix.

Le sieur Ménager député pour la ville de Rouen au Conseil de commerce, bien instruit de ce qui regardoit le commerce des Indes Occidentales, avoit formé un projet suivant les connoissances que son séjour en Espagne lui avoit acquises, & prétendoit qu'il étoit facile, en suivant ses idées, d'assurer, sans préjudice de l'Espagne, & de concert avec elle, le commerce de toutes les Nations de l'Europe au nouveau Monde. Le Roi goûta ce projet, & comme Ménager eut occasion d'aller à la Haye pour des affaires particulieres, Sa Majesté lui permit de communiquer son projet à quelques-uns des principaux de la République de Hollande.

Il le fit voir au Pensionnaire Heinsius,

un passeport pour la sûreté du Ministre que le Roi chargeroit de ses ordres.

On convint avec ce Résident, nommé Pettekum, d'entretenir avec lui la correspondance que demandoit le bien des affaires & son zèle pour la paix. Il repartit pour la Haye, & s'acquittoit des commissions dont il avoit été chargé, lorsque le Comte de Bergheick vint de Mons à Versailles vers la fin du mois de
1709. Janvier 1709, & rendit compte au Roi des instructions secrettes que le Roi Catholique lui avoit envoyées, avec un ordre de les communiquer à Sa Majesté.

Ces instructions écrites de la main de ce Prince, contenoient un ample pouvoir d'offrir aux Hollandois toutes les conditions qu'ils demanderoient pour la sûreté de leur commerce. Il en informa Heinsius & Wanderdussen, & la réponse commune de l'un & de l'autre fut portée sur le champ à Mons, par un

nommé Lamberg, qu'ils y envoyerent. Elle contenoit que » les propositions » que Bergheick auroit à faire, seroient » écoutées, s'il avoit pouvoir d'offrir » l'Espagne & les Indes pour les céder à » la Maison d'Autriche, comme condi- » tion fondamentale & nécessaire de la » paix. »

Un Ministre du Roi d'Espagne ne pouvoit pas suivre une négociation, dont le premier article auroit été de consentir à détrôner son Maître. Bergheick se retrancha sur les avantages que les Hollandois trouveroient pour leur commerce, en traitant avec le Roi d'Espagne, & dit à Lamberg, qu'actuellement il venoit de recevoir de ce Prince le pouvoir d'entamer avec la République une négociation secrette; qu'il en enverroit la copie à Wanderdussen, que pour agir de concert dans une affaire si importante, il étoit nécessaire de se parler avec une confian-

ce égale & réciproque des deux côtés ; qu'il se rendroit en tel lieu qui lui seroit indiqué pour conférer, & qu'enfin les propositions qu'il feroit pour le commerce des sujets de la République, seroient si sûres & si avantageuses, que ses Ministres ne balanceroient pas à les accepter. Il reçut pour réponse un Mémoire écrit de la main de Wanderdussen, contenant ces mots.

» Le Comte de Bergheik, sçaura qu'à » moins qu'on ne fasse les mêmes offres » faites ci-devant des Espagnes & des » Indes, du Milanez & des Pays-Bas, » & ce qui a été ajouté, comme aussi un » Traité favorable de commerce, on ne » pourra parler confidemment sur les » autres articles préliminaires. »

Ces conditions si dures étoient à peu près les mêmes que Pettekum avoient portées en Hollande, comme devant servir de fondement à la paix générale. Il

avoit écrit depuis son arrivée à la Haye, qu'il reviendroit incessamment à Versailles pour y rendre compte de sa mission. Mais tel étoit l'état des affaires au commencement de l'année 1709 (1), que tous les momens étoient à ménager pour parvenir à la paix. Il paroissoit essentiel de lier, pour cet effet, des conférences; d'en convenir à quelque prix que ce fût, & de rendre inutiles, avant l'ouverture de la campagne, les détours & les artifices que les ennemis mettoient en usage, pour éloigner & dissiper toute apparence de négociation. 1709.

(1) On a vû plus haut les pertes que nous fimes en 1708. Dans l'année 1709, les ennemis prirent Tournai le 29 Juillet, & la citadelle le 3 Septembre. Le 11 Septembre se donna la bataille de Malplaquet, la plus meurtriere de toute cette guerre. Le champ de bataille resta aux ennemis. Ils prirent Mons le 26 Octobre. Le Comte du Bourg sauva l'Alsace, en battant le Comte de Merci à Ottmersheim, le 26 Août. En Espagne, nous prîmes quelques Villes, & remportâmes quelques avantages peu considérables.

Ainſi, ſans attendre le retour prochain de Pettekum, le Roi commanda à celui de ſes Miniſtres, qui avoit le département des affaires étrangeres, d'écrire directement à Wanderduſſen, que Sa Majeſté ayant vû le Mémoire écrit de ſa main, conſentoit, pour le bien de la paix, à traiter aux conditions demandées pour ſervir de Baſe à la négociation. Elles étoient toutes répétées exactement & moyennant le conſentement donné à ces préliminaires, la Lettre finiſſoit par la demande d'un paſſeport, tant pour la perſonne que le Roi chargeroit de ſes ordres, que pour le Comte de Bergheick.

Il y avoit lieu de croire que les Hollandois inſiſtant opiniâtrément ſur la ceſſion abſolue de la Monarchie d'Eſpagne, comme condition fondamentale de la paix, refuſeroient d'admettre aux conférences un Miniſtre du Roi Philippe. Ce refus indubitable de leur part, n'avoit

pas échappé aux lumieres de Sa Majesté ; mais son intention étoit de faciliter au moins à Bergheick, quelque conférence secrette & particuliere avec les Députés que la République auroit choisis, en sorte que seul avec eux, il eût le moyen de faire des offres capables de toucher les Provinces-Unies, & de les engager, pour l'intérêt même de leurs sujets, à maintenir le Roi d'Espagne sur le Trône où Dieu l'avoit placé.

Pettekum apporta la réponse de Wanderdussen au Ministre qui lui avoit écrit, de l'ordre exprès de Sa Majesté. Il envoya le passeport pour la sûreté du Plénipotentiaire qu'elle choisiroit. Le Pensionnaire demandoit qu'il se rendît à Anvers, à dessein de le faire ensuite approcher de la Haye ; car il croyoit plus à propos de tenir les conférences dans un lieu, dépendant de la Province de Hollande, que dans le Brabant. Il considé-

roit que les ordres ſeroient plus promp-tement donnés, à cauſe de la proximité de la Haye, les difficultés applanies ; que l'Etat enfin ſeroit plus maître de la né-gociation, & d'y employer plus aiſément un de ſes membres.

La réponſe de Wanderduſſen à Berg-heick apportée auſſi par Pettekum, étoit un refus du paſſeport demandé, elle contenoit ; que pour la ſûreté du ſecret des conférences, il y falloit ſimplement admettre le Plénipotentiaire de France.

Le tems de la campagne approchoit, à peine reſtoit-il trois mois avant ſon ouverture, & lorſqu'elle ſeroit commen-cé, la négociation, ou ſe romproit, ou le ſuccès en deviendroit plus difficile.

Le Roi délibéra ſur le choix du ſujet à qui Sa Majeſté confieroit ſes inſtructions & ſes pouvoirs, pour une commiſſion ſi importante au bien de ſon Royaume. Entre différens ujets, Elle choiſit le

sieur Voisin, alors Conseiller d'Etat; il avoit été Intendant à Maubeuge, & pendant que le Roi assiégeoit Namur l'année 1692. Voisin & sa femme avoient eu l'art & le bonheur de plaire à Madame de Maintenon, demeurée à Dinan.

Lorsqu'il apprit par le Sécretaire d'Etat pour les Affaires Etrangeres, la distinction dont le Roi l'honoroit, loin de regarder ce choix comme une grace, il jugea que c'étoit un fardeau trop pesant pour lui, & dans le même instant il prit le parti de refuser. Il s'excusa d'abord sur son incapacité; dit avec agitation, qu'il n'avoit jamais manié d'affaires politiques, élevant ensuite le ton avec un mouvement de colere; » Je suis, dit-il, » si las de m'entendre nommer par le Public chaque fois qu'il vacque quelque » place considérable, & de n'en obtenir » aucune, que je ne veux pas me char-

» ger d'une telle commiſſion, dont je
» ne pourrois attendre que peines & dé-
» ſagrémens. »

Envain le Sécretaire d'Etat voulut relever les marques d'eſtime & de confiance que le Roi lui donnoit, l'importance de l'emploi & la qualité du ſervice qu'il rendroit à Sa Majeſté & au Royaume, en travaillant à une paix ſi néceſſaire; le tort, au contraire, qu'il ſe feroit s'il refuſoit de répondre à un choix ſi honorable. Ces diſcours furent inutiles. Le ſieur Voiſin, comme guidé par la fortune qu'il avoit à ſa porte, & ne l'attendoit pas en Hollande, finit en diſant:
» Je ſçaurai bien me dégager, n'en ſoyez
» pas en peine, je ne crains pas que le
» Roi m'en ſçache mauvais gré. » Il ſortit en même tems, alla à Saint Cyr, & le lendemain, le Roi nomma le ſieur Rouillé, Préſident au Grand-Conſeil, pour aller en Hollande conférer avec les

Députés

Députés des Etats-Généraux, & travailler avec eux au rétablissement de la paix générale.

Rouillé avoit été Ambassadeur en Portugal, & depuis chargé des ordres du Roi auprès de l'Electeur de Baviere, lorsque ce Prince retourna dans les Pays-Bas, après la fatale bataille d'Hocstet. Pendant son séjour auprès de l'Electeur, il avoit entamé un commencement de négociation avec ce même Wanderdussen désigné pour conférer avec le Plénipotentiaire que le Roi enverroit, ainsi la matiere n'étoit à son égard ni nouvelle ni étrangere.

Les instructions qu'il reçut de Sa Majesté, écartoient toutes les difficultés que pour l'ordinaire les Négociateurs trouvent ou suscitent à l'ouverture d'une négociation. Comme il n'y avoit point de tems à perdre, elle lui prescrivit d'admettre les pouvoirs dont les Députés de

la République de Hollande ſeroient revêtus, ſans s'arrêter à diſcuter ſcrupuleuſement leur validité. Elle voulut qu'il ne s'étendît pas en longs diſcours, pour prouver qu'elle deſiroit ſincerement le rétabliſſement du repos de l'Europe. La preuve la plus complette de la ſincérité de ſes intentions, étoit l'ordre qu'elle lui donnoit de déclarer, dès la premiere conférence, qu'elle conſentoit d'abandonner pour le bien de la paix, l'Eſpagne, les Indes, le Milanez, les Pays-Bas; d'accorder à la Hollande des traitemens favorables pour ſon commerce, & la ſûreté d'une barriere en Flandre.

Le ſort des armes, toujours incertain, renverſe aiſément les négociations de paix, quand même elles ſont les plus avancées. Celle dont il s'agiſſoit alors, étoit appuyée ſur de foibles fondemens; elle n'étoit pas même encore commencée.

La campagne étoit prête à s'ouvrir, & ses premiers événemens pouvoient détruire toute espérance de paix. Le moyen le plus sûr d'éviter de nouveaux malheurs où l'Europe se verroit plongée, étoit de conclure promptement, & de prévenir le tems où les armées seroient assemblées. Le Roi convenoit déja des plus grandes conditions de la paix, consentant à celles que les Hollandois nommoient préliminaires. On pouvoit régler en général les autres conditions des Traités, marquer un tems pour donner la forme aux articles, & cependant suspendre les hostilités.

Le Président Rouillé eut ordre de le proposer aux Députés qui seroient nommés pour entrer avec lui en conférence, & d'insister sur la nécessité de prendre ce parti, si l'on vouloit sincérement établir le repos général.

Les Royaumes de Naples & de Sicile

n'avoient jamais été compris dans le nombre des cessions exigées pour la paix. Une partie si modique de la succession d'Espagne, ne devoit pas être disputée au Roi Philippe, pour tenir lieu d'un leger dédommagement de tant de grands Etats qu'il seroit obligé d'abandonner. Les Anglois seuls affectoient de craindre qu'un Prince de la Maison de France demeurât possesseur de ces deux Royaumes, maître par conséquent d'interrompre le commerce d'Angleterre au Levant, & dans la Méditerranée. Mais cette crainte ne frappoit pas les Hollandois, & jusqu'alors ils ne s'étoient pas opposé à l'idée d'un dédommagement si peu proportionné à ce que le Roi sacrifioit au public. On pouvoit donc croire qu'ils en appuyeroient la proposition, & de plus qu'ils ne seroient pas contraires à la demande que Rouillé devoit faire, pour augmenter un partage si médiocre,

Ainsi le Roi voulut que la Sardaigne fût ajoutée aux Royaumes de Naples & de Sicile, avec les Places que l'Espagne possédoit sur les côtes de Toscane. Sa Majesté n'avoit pas seulement en vûe l'intérêt particulier du Roi son petit-fils, mais celui de toute l'Europe. Car il convenoit à son repos, que le Prince qui régneroit sur les deux Siciles, fût assez puissant pour se maintenir dans sa nouvelle domination. Car il auroit eu tout à craindre des desseins ambitieux de la Maison d'Autriche, soutenue d'un grand nombre de partisans, qui s'étoient déclarés hautement pour elle dans la derniere révolution du Royaume de Naples.

L'Archiduc devenant Roi d'Espagne, auroit entretenu facilement des intelligences secrettes à Naples & en Sicile; mais de plus il lui auroit été aisé d'y faire passer promptement des secours de troupes, s'il fût demeuré maître de la Sar-

daigné. Au reste le point principal étoit de faire la paix, chaque jour en augmentoit la nécessité pressante. Sa conclusion étoit le premier objet que le Roi se proposoit. Quelque desir que Sa Majesté eût d'adoucir la condition du Roi son petit-fils, elle ne vouloit pas retarder par de vaines contestations, un ouvrage qu'il étoit si important de terminer promptement.

Elle permit donc au Sieur Rouillé de se désister, quand il le jugeroit à propos, de la demande qu'il avoit faite de la Sardaigne & des Places de Toscane; mais ce désistement devoit être suivant les degrés qu'elle lui prescrivit.

Le premier, d'abandonner la Sardaigne, & de garder les Places de Toscane fortifiées.

Le second, de raser les fortifications de ces Places, & de laisser les lieux au Roi Philippe.

Le troisiéme, de céder les Places au Grand Duc de Toscane, ou fortifiées, ou démolies.

Le Roi desiroit si sincérement la paix, & sa bonne foi étoit si pure, que Sa Majesté prescrivit particulierement à Rouillé, de supprimer dans les conférences, toute expression capable de laisser croire qu'il eût dessein de fomenter la jalousie que la République de Hollande commençoit à concevoir des desseins secrets de la Cour de Vienne; & véritablement cette République tenoit depuis longtems une conduite directement contraire à ses anciennes maximes. La plus inviolable pour elle, étoit autrefois de faire ensorte que la balance fût égale entre les principales Puissances de l'Europe. Elle s'en étoit tellement écartée, qu'elle employoit maintenant ses richesses, & les épuisoit, pour faire pancher cette balance, ou plutôt l'entraîner, en faveur de la Maison d'Autriche.

Ces réflexions ſi juſtes, paroiſſoient inutiles dans un tems où la paſſion uniſſoit les ennemis de la France. Ce qu'on pouvoit dire pour éclairer les moins échauffés, eût été regardé comme un artifice pour diviſer les Alliés. La bonne foi, la ſincérité étoient les guides que le Négociateur devoit ſe propoſer dans l'exécution des ordres du Roi.

Mais l'une & l'autre étoient réciproquement néceſſaires de la part des Hollandois, & puiſqu'ils traitoient pour leurs Alliés auſſi-bien que pour eux-mêmes, l'équité & le bien de la paix demandoient également, qu'ils priſſent les précautions convenables & ſûres, pour établir & maintenir le Roi Philippe dans la poſſeſſion tranquille de cette eſpece de dédommagement dont il ſeroit obligé de ſe contenter.

Il n'y avoit pas lieu de douter que l'agitation ne devînt extrême en Eſpagne,

qu'elle ne produisît même une révolution totale, lorsque les Sujets du Roi Catholique, jusqu'alors inébranlables dans leur fidélité, apprendroient que ce Prince consentiroit ou seroit forcé de les abandonner ; que l'Archiduc régneroit sur eux ; & que ce Prince, actuellement à la tête d'une armée en Catalogne, seroit maître d'exercer telle vengeance qu'il lui plairoit, sur la plus grande partie d'un Royaume dont les habitans, de tous états, avoient constamment refusé de le reconnoître pour Souverain, dans le tems de ses plus grandes prospérités.

Il étoit donc essentiel de faire expliquer les Hollandois, bien clairement & sans ambiguïté, sur les moyens qu'ils employeroient pour obliger l'Empereur à retirer ses troupes du Royaume de Naples. La Sicile étoit encore au pouvoir du Roi d'Espagne, & on devoit leur demander ce qu'ils feroient pour mettre le Roi

de Naples en possession de cet Etat, au même moment qu'il céderoit le grand nombre d'autres Etats dont il étoit encore le maître. Cette espece d'échange de part & d'autre, devoit marcher d'un pas égal. La bonne foi le demandoit; & le Roi consentant, pour le bien de la paix, à tant de conditions si dures, il étoit juste que l'exécution des articles concernant le Roi son petit-fils, fût assurée.

Ainsi le Président Rouillé avoit ordre de presser vivement le Député qui traiteroit avec lui, d'expliquer nettement l'intention de ses Maîtres, sur un point si essentiel; dont la conclusion & le maintien de la paix dépendoient.

Si le Député lui demandoit de quel avis il seroit lui-même, & ce qu'il penseroit sur les mesures convenables pour assurer le dédommagement du Roi Philippe, & l'exécution du Traité; le Roi permettoit en ce cas à Rouillé, de pro-

poser que la République de Hollande agît auprès de l'Empereur, pour l'engager à retirer ses troupes de Naples, & de toute l'étendue de ce Royaume, pour être relevées par les troupes Hollandoises, à qui la garde en seroit confiée, jusqu'à ce que l'Etat fût remis paisiblement & sans troubles entre les mains du Roi Philippe. Que les navires de la République serviroient au transport des troupes. Qu'elle deviendroit ainsi & demeureroit dépositaire de ce Royaume, jusqu'à l'accomplissement de la paix. Qu'une autre escadre Hollandoise serviroit au passage du Roi d'Espagne, soit pour Naples, soit pour la Sicile; & que si les Anglois témoignoient quelque jalousie de la préférence accordée aux Hollandois, on pourroit joindre encore une escadre d'Angleterre à celle de Hollande. Que lorsque les conditions du Traité seroient réglées, le Roi feroit son affaire de persuader au Roi son

petit-fils d'y souscrire; qu'en cas de refus, Sa Majesté rappelleroit les troupes Françoises qui servoient alors en Espagne.

Elle n'avoit pas oublié l'intérêt des particuliers distingués par leur attachement fidéle au Roi Catholique.

Rouillé devoit aussi stipuler que les biens, honneurs, dignités, que ce Prince avoit accordés, tant à ses Sujets qu'aux Etrangers, leur seroient conservés.

Ces conditions regardoient moins la République de Hollande que ses Alliés. L'avantage direct dont elle étoit le plus frappée, étoit celui qu'elle pouvoit espérer pour son commerce. Elle n'étoit pas moins sensible à la sûreté de cette prétendue barriere qu'elle demandoit dans les Pays-Bas. Le commerce est le fondement de sa puissance. Elle ne s'est élevée que par le soin que ses Peuples ont apporté à le cultiver, par leur application & leur industrie à l'augmenter. Il

languit pendant la guerre. Il s'affoibliſſoit plus que jamais, depuis que les Hollandois engagés dans la ligue formée contre la France, en ſoutenoient les plus grandes dépenſes, ſans en retirer la moindre utilité.

Leurs Alliés étoient leurs ennemis ſecrets. La nation Angloiſe, attentive à profiter de toute conjonĉture d'étendre ſon commerce ſur les ruines de celui des autres Nations, ne perdoit aucune occaſion de faire eſſuyer aux Hollandois, ſon injuſtice & ſes véxations. La République étoit cependant prévenue de la fauſſe opinion, que ſon commerce périroit, ſi Philippe V. petit-fils de France, demeuroit paiſible poſſeſſeur de l'Eſpagne & des Indes. Perſuadée qu'une ſéparation prématurée de ſes Alliés, ſeroit pour elle plus fatale que leur mauvaiſe foi, elle regardoit comme une régle dont elle ne devoit pas s'écarter, ſa conſtance à por-

maniere ils demandoient qu'elle fût formée. Selon eux, l'Etat avoit tout à craindre de la puiſſance de Sa Majeſté; ſes alarmes ne ceſſeroient jamais, il ſeroit perpétuellement agité, ſi les conditions de la paix ne le mettoient à couvert du reſſentiment & des ſurpriſes de la France.

C'eſt donc par une barriere forte & ſuffiſante, qu'il pouvoit eſpérer de jouir à l'avenir d'une heureuſe tranquillité. Il falloit deviner quel étoit le plan des Hollandois, & ce qu'ils déſiroient pour compoſer cette fameuſe barriere. Ils gardoient encore le ſilence ſur les circonſtances d'une condition ſi précieuſe pour eux, demandée avec tant d'inſtances, & dont la paix dépendoit.

Le billet écrit de la main de Wanderduſſen, qui donnoit lieu à l'ouverture des conférences, marquoit après ces mots, *les Pays-Bas Eſpagnols*, les mots

suivans, *& ce qui a été ajouté*, mais l'addition étoit obscure, & de la part des Hollandois, l'explication n'en avoit pas encore été donnée.

Le Président Rouillé eut ordre de la demander, & de sçavoir de Wanderdussen ce qu'il entendoit par ces termes, *& ce qui a été ajouté*; de le presser enfin de déclarer nettement quelle destination ses Maîtres prétendoient faire des Pays-Bas Espagnols. Il étoit nécessaire d'en instruire le Roi, avant que de convenir du Réglement de la barriere. La France avoit trop d'intérêt au sort des Pays-Bas, pour ignorer celui que ses ennemis destinoient à ces Provinces. La Hollande elle-même n'étoit pas moins intéressée à le faire connoître à Sa Majesté; car enfin les tems devoient changer, l'animosité que la guerre inspiroit devoit cesser par la paix, & par la liaison que le commerce forme entre les Nations.

L'accroiſſement de puiſſance que les Provinces-Unies s'efforçoient de procurer à la Maiſon d'Autriche, pouvoit leur devenir ſuſpect un jour, peut-être même fatal. Elles ne demandoient maintenant ni barriere ni ſûreté pour ſe mettre à couvert des deſſeins de l'Empereur, qui s'agrandiſſoit au dépens de la République. Mais pouvoit-elle s'aſſurer, que, lorſqu'il auroit réuni par les aſſiſtances qu'elle lui donnoit, tous les Etats qu'elle travailloit à faire entrer dans ſa branche, la reconnoiſſance prévalût ſur la tentation que ce Prince auroit, peut-être, d'y joindre encore les autres Etats, autrefois dépendans de la Couronne d'Eſpagne. Si ce cas arrivoit, envain la Hollande auroit-elle recours à la France. Tant de précautions priſes pour lui fermer l'entrée des Pays-Bas, pendant que celle des Provinces-Unies demeuroit ouverte à l'Empereur, priveroit la République des

ſecours d'une Couronne dont l'ancienne alliance a tant contribué à ſa liberté, auſſi bien qu'à ſon élevation.

Le Roi permit au Préſident Rouillé d'inſinuer ces réflexions ſi ſimples & ſi naturelles, elles devoient naître de la queſtion même qu'il auroit faite, ſans qu'il parût de ſa part, ni affectation, ni deſſein de ſemer la diviſion entre les ennemis de Sa Majeſté.

Les Etats-Généraux, autant qu'on le pouvoit croire, réſervoient pour eux la Gueldre Eſpagnole, comme un dédommagement très-léger des dépenſes immenſes qu'ils avoient faites pour ſoutenir la guerre. Une telle prétention auroit été à diſcuter entre l'Empereur & la République de Hollande. Le ſeul intérêt Roi devoit être celui de la Religion, & de la conſerver dans la Gueldre, ſi cette Province paſſoit ſous la domination des Hollandois.

Les discours que leurs Ministres avoient tenus en diverses occasions ; donnoient lieu de croire qu'ils demanderoient au Roi, pour former leur barriere, les villes d'Ypres, de Menin, de Tournai, de Condé & de Maubeuge, que ce seroit à ce prix qu'ils mettroient la restitution de Lille & de sa Chatellenie, qu'on vouloit regarder comme indubitable.

De telles prétentions paroissoient excessives, mais la paix étant nécessaire, tout ce qu'on pouvoit espérer, étoit de les modérer, & de proposer des tempéramens capables d'amener à des conditions moins dures, des ennemis persuadés qu'ils pouvoient obtenir tout ce qu'ils demanderoient, & qu'ils devoient profiter de leur bonne fortune. Ainsi le Roi permit au Président Rouillé, de proposer l'échange d'Ypres & de Menin, avec la Place & le Duché de Luxembourg, plus éloignés des Pays appartenans aux Etats-

Généraux, que ne le sont Ypres & Menin, cette proposition devoi calmer leur inquiétude, & ces deux Places que le Roi donneroit en échange, fortifieroient leur barriere.

Sa Majesté se seroit contentée que Luxembourg lui fût remis, les fortifications démolies, si, moyennant ce tempérament, la proposition de l'échange étoit acceptée; mais il y avoit lieu de croire que Rouillé trouveroit beaucoup de difficulté à la faire passer, l'éloignement pour la paix, de la part des ennemis, étant tel qu'ils trouveroient à acquérir Ypres & Menin avec leurs dépendances, au prix d'une Place, dont le revenu ne pouvoit être en nulle comparaison avec celui des deux Villes, que Sa Majesté leur céderoit.

Mais enfin si la proposition de l'échange, quelqu'avantageuse qu'elle fût aux Hollandois, & à celui à qui les Pays-Bas,

feroient deftinés, n'étoit pas acceptée, le Roi permettoit à Rouillé de s'en défifter, & de convenir en ce cas, que les villes d'Ypres & de Menin feroient cédées pour la paix, fans autre dédommagement que la reftitution de Lille.

La République de Hollande, autrefois humiliée, faifoit la fonction d'arbitre des Puiffances de l'Europe. Il fembloit qu'elle eût droit de difpofer à fon gré de leurs Etats, d'en réferver pour elle telle partie qui pouvoit lui convenir, & de diftribuer le refte, fuivant fa volonté. Le dégré d'honneur où fes Alliés l'avoient élevée l'aveugloit. Son empreffement pour eux, fon animofité contre la France, étoit la régle de fa conduite & le motif de fes démarches. Elle oublioit que la paix ne peut être folide, fi les conditions n'en font équitables; que ce n'eft pas feulement au moment préfent qu'on doit faire attention, quand il s'agit

de traiter d'une paix générale ; que ces Traités deviennent des Loix ; qu'il est de la prudence, comme de l'intérêt des Souverains, d'en examiner les conséquences, de porter leurs vûes dans l'avenir, de se représenter & de prévoir les événemens qui peuvent arriver dans la suite des années.

Au moyen de telles & semblables réflexions, les Hollandois pouvoient penser que l'Empereur Léopold n'avoit alors que deux fils, nul autre héritier ; qu'un de ces Princes pouvoit mourir sans enfans pour lui succéder ; que toute la puissance de la Maison d'Autriche, seroit alors sur une même tête ! Ils ne pouvoient souffrir l'idée de voir deux Princes de la Maison de France, régner sur la France & sur l'Espagne, que n'avoient-ils pas à craindre, si jamais les Etats & les droits divisés des deux branches de la Maison d'Autriche, se trouvoient dans la même main.

C'étoit pour prévenir les fâcheuses conséquences, & le mal que l'Europe en devoit craindre, que le Roi auroit souhaité d'assurer, au moins par la paix, la liberté & le repos de l'Italie.

Pour y parvenir, il eût été nécessaire d'obliger les Allemans à repasser les Monts. Il convenoit de plus, de disposer des Pays que les armées de l'Empereur occupoient dans cette partie de l'Europe. Le Milanez, dont ce Prince étoit en possession, auroit été donné avec le Duché de Mantoue à la République de Venise, si l'état pressant des affaires eût permis de négocier long-tems, & avec un avantage égal.

Sa Majesté auroit consenti, quoi qu'à regret, de laisser au Duc de Savoye la partie du Duché de Milan, dont ses perfidies avoient été récompensées, & se seroit contentée de retirer de ses mains Exilles & Fenestrelles.

Mais

Mais si le sort des armes eût été assez favorable à la France, pour autoriser le Roi à stipuler des conditions de paix plus à son gré, que celles que ses ennemis vouloient lui imposer, Sa Majesté auroit disposé du Duché de Milan & de Mantoue, en faveur de l'Electeur de Baviere, son Allié fidéle.

Tels projets, dans la situation où les affaires se trouvoient alors, étoient idées vaines, dont il n'y avoit pas lieu de se promettre le moindre effet. A peine pouvoit-on se flatter d'obtenir, en faveur des deux Electeurs de Cologne & de Baviere, fidéles Alliés l'un & l'autre, de la France & de l'Espagne, une restitution pleine & entiere des Etats qu'ils avoient perdus; aussi bien que la jouissance des dignités, dont ils avoient été privés injustement par l'autorité despotique, que l'Empereur s'attribuoit dans les Délibé-

rations de l'Empire, au préjudice de la liberté & des droits du Corps Germanique. Cette restitution & ce rétablissement parfait de la Maison de Baviere, étoit un des articles de l'instruction donnée au sieur Rouillé, que le Roi lui recommandoit plus expressément.

Le Traité de Riswick devoit être vraisemblablement la régle de celui qui seroit conclu avec l'Empereur & l'Empire; il n'étoit arrivé depuis sa conclusion, aucun changement aux affaires qui regardoient l'Allemagne, par conséquent il sembloit qu'on pouvoit s'assurer, que dans la négociation, il ne seroit pas seulement question de Strasbourg que le Roi avoit acheté, en quelque sorte, cédant, pour le garder, Brisac, Fribourg & Philisbourg.

Si quelques autres articles de moindre importance, concernant l'Allemagne,

étoient agités, Rouillé, suivant ses ordres, proposeroit d'en remettre la discussion aux conférences publiques, qu'il seroit nécessaire de former & de tenir, sitôt que les conditions qualifiées de préliminaires, auroient été réglées avec les Hollandois.

Celles de la paix à faire avec l'Angleterre, étoient comprises dans le nombre des préliminaires.

La premiere, consistoit à reconnoître, en qualité de Reine de la Grande-Bretagne, la Princesse qui en occupoit alors le Trône (1), & que la France ne traitoit encore que de Princesse de Dannemarck.

On demandoit en second lieu, que le Roi reconnût comme valables les Réglemens faits par le Parlement d'Angle-

(1) Guillaume III. Roi d'Angleterre, étoit mort le 19 Mars 1702, la Reine Anne, sa belle-sœur, lui avoit succedé.

terre, pour établir dans la ligne Proteſtante la ſucceſſion à la Couronne de la Grande-Bretagne.

Sa Majeſté prévoyoit que les Anglois feignant de craindre que le ſéjour du Roi Jacques en France, ne devînt un jour un ſujet de nouveaux troubles en Angleterre, lui demanderoient d'obliger ce Prince à ſortir du Royaume.

Elle jugeoit enfin que les partiſans de la guerre, trouvant leur intérêt perſonnel à ſa continuation, auroient peut-être aſſez de crédit pour faire demander au nom de la Nation, que Dunkerque lui fût cédé, comme condition néceſſaire à la paix.

En d'autres tems il eût été vraiſemblable que les Hollandois, quoique liés intimement avec les Anglois, ſe feroient oppoſés, pour leur intérêt propre, à l'effet d'une telle demande; mais alors la

passion contre la France étoit telle, que toute demande formée pour diminuer sa puissance, étoit regardée comme juste & nécessaire au salut de l'Europe.

Le Duc de Marlborough, Heinsius, Pensionnaire de Hollande, unis étroitement avec le Prince Eugene, étoient alors comme les Triumvirs de la Ligue. Les deux Généraux avoient eu le bonheur de gagner des batailles, & de réussir dans leurs entreprises les plus importantes. Le Pensionnaire attaché au feu Roi Guillaume, placé par ce Prince dans le poste de premier Ministre des Etats-Généraux, avoit été dépositaire de ses secrets, & conservoit encore l'autorité qu'il en avoit reçue. Tous trois paroissoient intéressés personnellement à s'opposer à la paix.

Marlborough avoit cependant laissé croire qu'il verroit sans peine commen-

cer & finir heureuſement une négociation pour parvenir à la conclure. Il avoit écouté tranquillement quelques propoſitions propres à flatter le deſir dominant qui le poſſédoit, d'acquerir & d'amaſſer des richeſſes ſans bornes. Son crédit à la Cour d'Angleterre, ſourdement attaqué, étoit ébranlé. Une partie de la Nation ſe laſſoit de voir ſi long-tems l'autorité partagée entre Marlborough, & le Grand Tréſorier Godolfin, ſon ami intime & ſon Allié. Leurs ennemis agiſſoient pour les perdre, par des parties ſecrettes, dans l'eſprit de leur Souveraine. Elle commençoit à ſouffrir impatiemment la domination du Général de ſes armées. Sa ſituation incertaine, mais cependant encore cachée, pouvoit faire croire à ceux qui en étoient inſtruits, qu'il ne feroit pas fâché de recevoir de la part de la France, une récompenſe proportionnée

au mérite qu'il s'acquerroit envers elle, s'il contribuoit par ses soins & son industrie à la délivrer des horreurs d'une guerre malheureuse.

L'état du Pensionnaire de Hollande étoit différent ; autorisé dans sa République, il n'avoit à craindre ni desseins secrets, ni cabales, pour le déplacer d'un poste qu'il occupoit à la satisfaction de ses Maîtres, & dans lequel il se conduisoit avec modération. Il y avoit donc lieu de juger, que songeant principalement à l'intérêt de sa Patrie, il desireroit la fin d'une guerre dont il sentoit toute la pesanteur. Jusqu'alors les Provinces-Unies en portoient le poids principal. L'Empereur seul en recueilloit le fruit. Il étoit vraisemblable qu'un Ministre éclairé, zélé pour son pays, tel qu'on vouloit croire Heinsius, travailleroit sincérement à le délivrer d'une guerre oné-

reuſe, dont un Allié qu'il auroit lieu de craindre quelque jour, tiroit preſque tout l'avantage.

Enfin, on deſiroit ardemment en France, la prompte concluſion d'une paix devenue néceſſaire. On ſe flattoit donc que celui qui auroit le plus de part à ce grand ouvrage, contribueroit ſincérement à ſa perfection.

Sur ce même principe on ne doutoit pas que Wanderduſſen, conſidéré comme le protecteur des conférences propoſées, ne fît voir dans le cours de la négociation, un eſprit de paix & les ſentimens d'un bon Républicain, ſouffrant impatiemment la domination que les Anglois s'étoient attribuée pendant le regne du Roi Guillaume, & qu'ils conſervoient encore, depuis ſa mort, dans les déliberations de la République.

Ces idées jointes aux conditions que

le Roi consentoit d'accorder, ne laissoient presque pas douter du succès de la négociation. On se persuadoit que si elle ne conduisoit pas à une paix aussi prompte qu'elle étoit desirée, il dépendroit au moins de Sa Majesté de suspendre les hostilités. Elle auroit en ce cas fixé le terme de la suspension jusqu'au 25 Mai.

Fin de la premiere Partie.

SOMMAIRE.

PRemieres conférences pour la paix, tenues à Moërdik. Premieres propositions des Députés Hollandois. Réponses du Roi à ces propositions. Conférences à Voërden. Conférences tenues dans un yacht, auprès du village de Boëdgrave. On discute plusieurs articles préliminaires. Obstacles pour la paix. Offres du Roi rendues inutiles par la mauvaise foi & l'orgueil des Hollandois. Quelles étoient ces offres; quelles étoient les demandes des Hollandois. Suite des conférences. Le Roi propose de nouvelles conditions, plus avantageuses à la Hollande & aux Alliés. On y répond par des prétentions encore plus outrées. Etat malheureux de la France. Le Roi fait de nouveaux sacrifices pour la paix. Les Hollandois en deviennent plus injustes & plus intraitables. Le Roi envoie M. de Torcy, Ministre chargé des Affairts étrangeres, à la Haye, pour y négocier la paix & faire un dernier effort. Lettre qui sert d'instruction à ce Ministre.

MÉMOIRES
POUR
SERVIR A L'HISTOIRE
DES NÉGOCIATIONS
Depuis le Traité de RISWICK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

SECONDE PARTIE.

Depuis les premieres Conférences de Moërdik, jusques aux Négociations avec l'Angleterre pour la Paix. Années 1709-1710.

PREMIERES CONFÉRENCES
Au Moërdik, ensuite à Boedgrave. 1709.

LE Président Rouillé partit le 5 de Mars. Il vit en chemin le Comte de Bergheik, suivant l'ordre que le Roi lui en avoit donné. Ils

conférerent ensemble le 8 du même mois à Hall. Bergheik lui communiqua ses pensées sur les intérêts du Roi d'Espagne; lui fit part des connoissances qu'il avoit de l'Etat présent de la Hollande; enfin, de ce qu'il pouvoit sçavoir du caractere de ceux qu'on jugeoit à peu près que l'Etat choisiroit pour traiter des conditions de la paix générale.

Cette entrevûe ne demeura pas longtems secrette. Le passage de Rouillé dans les Pays-Bas, développa bientôt le mystere. Il devoit apprendre en arrivant à Anvers, dans quel lieu de la domination Hollandoise il auroit à se rendre pour les conférences. Il n'y reçut aucun des avis promis pour régler sa marche. Enfin le 15 de Mars, Pettèkum l'instruisit par une lettre datée du 14, que le 17 du même mois il trouveroit dans un village nommé Streydensaas, vis-à-vis du Moërdik, deux personnes dont lui-même

ignoroit le nom. Il recommanda ſeulement plus fortement que jamais le ſecret de cette premiere démarche.

Les meſures priſes furent ponctuellement obſervées. Le Préſident Rouillé & deux Députés de Hollande, ſe trouverent préciſément au lieu & au jour fixé. Les Députés étoient Biiis, Penſionnaire de la ville d'Amſterdam, & Wanderduſſen, Penſionnaire de Tergaw. Le premier attaché à l'Angleterre portée pour la guerre, obſcur dans ſes longs diſcours, plus propre à ſuſciter des difficultés qu'à les applanir. Le ſecond paroiſſoit plus facile, mieux intentionné; mais ſi ſoumis à ſon Collegue, qu'il ſembloit n'oſer ouvrir la bouche en préſence d'un ſupérieur toujours attentif à ne le pas laiſſer ſeul avec le Préſident Rouillé.

Il eut au même lieu trois conférences avec ces Députés. Le commencement annonçoit la paix; rien de plus meſuré,

de plus pacifique que les expressions des Députés. Ils louerent & remercierent Rouillé de son empressement à se rendre en Hollande, d'y venir en tems de guerre, sous la simple assurance d'un passeport expédié sous un autre nom que le sien ; car en effet le passeport étoit sous le nom du Sieur Voisin. Ils ajouterent que la crainte en ce cas auroit été d'autant mieux fondée, que quelques jours auparavant le Comte d'Albermale, commandant à Bruxelles, avoit disposé un parti pour l'enlever ; que la chose auroit été exécutée, si le conseil d'un homme sage n'eût fait révoquer l'ordre déja donné.

Le Président Rouillé fit voir aux Députés le pouvoir dont le Roi l'avoit honoré. Ils trouverent qu'il étoit aussi ample qu'ils pouvoient le desirer. La communication de leurs pouvoirs devoit être réciproque. Ils avouerent que leurs Maî-

tres ne leur en avoient point donné. Pour raiſon ils alléguerent la néceſſité inévitable de communiquer, pour les faire expédier, le ſecret des conférences aux Députés de toutes les Provinces. Rouillé reçut l'excuſe, & l'admit comme bonne, ſuivant l'ordre contenu dans ſon inſtruction. Les honnêtetés réciproques continuerent, de même que les aſſurances de part & d'autre de bonne foi, d'égal deſir de parvenir au rétabliſſement d'une paix heureuſe & ſolide. Elle devoit être fondée ſur les conditions contenues dans la réponſe faite au mémoire de la main de Wanderduſſen. Un tel préliminaire laiſſoit peu d'addition à faire au Traité.

Le Préſident Rouillé le croyoit & avoit lieu de le croire. Toute la France auroit penſé de même, ſi les conditions que le Roi accordoit euſſent alors été connues; mais on ignoroit encore à quel point ſe portoit l'animoſité des ennemis de la

France. Enivrés du ſuccès de leurs armes, trop inſtruits du triſte état où elle étoit réduite, ils comptoient pénétrer dans le cœur du Royaume. Leurs peuples flattés des avantages de chaque campagne, s'accoutumoient à regarder comme un fardeau leger les impoſitions dont la quantité les épuiſoit. Ils ſe croyoient dédommagés des dépenſes de la guerre, par l'honneur & le profit que les deux Généraux de l'Empereur & de l'Angleterre en remportoient. Les Députés n'oſoient leur déplaire, non plus qu'au Penſionnaire, lié intimement avec l'un & l'autre.

Lorſqu'il fut donc queſtion de l'écrit de Wanderduſſen, les Députés répondirent qu'il contenoit véritablement les points les plus eſſentiels, & les premiers à examiner; mais qu'il y avoit encore d'autres points qui n'étoient pas moins importans. Ils demanderent ſi le Roi

avoit un pouvoir du Roi d'Efpagne, & dirent que ce feroit une infigne condefcendance de là part de leurs Maîtres, s'ils fe contentoient, & s'ils engageoient leurs Alliés à fe contenter de la parole que Sa Majefté leur donneroit, d'obliger fon petit-fils à ratifier ce qu'elle auroit ftipulé pour lui, & dont elle auroit promis au nom de ce Prince, l'accompliffement parfait.

S'agiffoit-il de le détrôner, nulle fûreté ne leur paroiffoit fuffifante; mais s'il étoit queftion de lui donner le moindre dédommagement de la ceffion de tant de grands Etats, les Députés de Hollande offroient feulement les offices de leurs Maîtres, auprès de ces mêmes Alliés dont la fatisfaction totale leur étoit fi chere, & promettoient de folliciter leur confentement à laiffer au Roi Philippe les Royaumes de Naples & de Sicile. La propofition d'y ajouter la Sar-

daigne ne fut pas écoutée. La demande des Places de Toſcane, même démolies, fut pareillement rejettée, & celle de les laiſſer au Grand Duc de Toſcane eut le même ſort. C'étoit perdre du tems inutilement que de prétendre aucun dédommagement. L'intention de l'Empereur & de l'Angleterre, que les Députés déclarerent précisément, étoit de ne pas laiſſer la moindre partie de la ſucceſſion d'Eſpagne entre les mains du Roi Philippe. Après cette déclaration, ils eurent le front de ſe plaindre que ce Prince eût depuis peu fait reconnoître le Prince des Aſturies, ſon fils, en qualité de ſon ſucceſſeur à la Couronne, & prétendirent que cette démarche apportoit un nouvel obſtacle à la paix.

Le Préſident Rouillé ne trouva pas plus de facilités de leur part, lorſqu'il fut queſtion de l'Empereur & de l'Empire. Il propoſa le rétabliſſement du Traité de

Riſwick, comme l'unique demande raiſonnable que le Corps Germanique & ſon Chef pouvoient faire, & eſpérer que le Roi leur accorderoit. Les Députés répondirent qu'ils étoient peu inſtruits des affaires de l'Allemagne, toutefois qu'ils en ſçavoient aſſez pour dire qu'il n'étoit plus queſtion du Traité de Riſwick, mais de celui de Munſter, qu'il falloit rétablir, non ſuivant le ſens que les François donnoient à pluſieurs de ſes articles, mais ſelon que les Allemans l'entendoient.

Les conditions de l'Angleterre étoient, la reconnoiſſance de la Reine Anne; celle de ſa ſucceſſion, réglée par le Parlement, en faveur de la ligne Proteſtante; la reſtitution totale des conquêtes que les armées du Roi avoient faites en Amérique ſur les Anglois, pendant la guerre; l'engagement que le Roi prendroit, de faire ſortir de France le Roi Jacques d'Angleterre.

Ils ne laisserent pas au Sieur Rouillé la satisfaction de croire que les Anglois se borneroient à ces demandes. Les Députés lui annoncerent que cette Nation demanderoit encore, dans la suite de la négociation, que la ville de Dunkerque, dans l'état où elle étoit alors, fût cédée à la Couronne de la Grande-Bretagne ; & par avance, ils firent valoir l'obligation que la France auroit à la République, si elle pouvoit porter les Anglois à se contenter que Dunkerque leur fût donnée, les fortifications démolies.

Les réponses du Président Rouillé furent inutiles, aussi-bien que ses observations sur l'injustice de ces différens articles. Les ennemis de la France se croyoient au point de lui donner la loi. Les Hollandois également animés contr'elle, étoient les interprêtes fidéles de leurs Alliés.

Les Députés demanderent l'exécution des Traités faits avec le Roi de Portugal,

pour engager ce Prince dans ce qu'ils appelloient la grande Alliance. Ils vouloient que le Roi promît de se conformer aux conditions de ces Traités, sans être instruit de ce qu'ils contenoient, ni des avantages que le Roi de Portugal avoit obtenus en récompense de son ingratitude envers la France.

Comme ils s'étoient chargés de l'intérêt de tous leurs Alliés, ils demanderent pour l'Electeur de Brandebourg, que le Roi reconnût le nouveau titre de Roi de Prusse, que cet Electeur s'étoit donné. Cette condition n'étoit pas au nombre des préliminaires, mais les Députés la traitoient de condition essentielle ; & demanderent de plus, que ce Prince ne reçût de la part de la France, aucun trouble dans sa nouvelle possession des Comtés de Neuchâtel & de Valengin.

La perfidie du Duc de Savoye avoit été trop utile à ses Alliés, pour négliger

de leur part les intérêts de ce Prince. Les Députés demanderent pour lui, la restitution de la Savoye & du Comté de Nice, & la demanderent impérieusement, comme condition hors de doute, & que le Roi ne pouvoit seulement disputer, s'il vouloit la paix. Ils ajouterent que Sa Majesté promît de laisser jouir paisiblement ce Prince de tous les avantages qu'il avoit obtenus de ses Alliés, en récompense de ses bons services,

A cette occasion Rouillé voulut parler d'Exilles & de Fenestrelles, dont le Roi prétendoit la restitution. Les Députés lui fermerent la bouche, & déclarerent qu'ils ne pouvoient entendre à une telle proposition. Que les Alliés étoient engagés à maintenir le Duc de Savoye dans les pays & places qu'il pourroit occuper, soit en Provence, soit en Dauphiné; que ce seroit de leur part contrevenir au Traité, que de contribuer à le priver par la paix,

de deux places dont la conservation lui étoit si importante.

Il n'avoit pas encore été question des conditions que la République demanderoit pour elle. Les Ministres qu'elle employoit à la conférence, avoient voulu faire voir que l'intérêt de ses Alliés ne lui étoit pas moins cher que les siens propres. Après avoir fait précéder les articles qui regardoient chacun d'eux en particulier, ils exposerent les prétentions des Etats-Généraux.

La premiere étoit le rétablissement & l'exécution pleine & entiere du Tarif de 1664, sans nulle exception de marchandises. Ils répondirent aux objections de Rouillé, que trois ans auparavant la promesse leur en avoit été faite, par ordre du Roi, par le Marquis d'Alegre.

Persuadés du triste état de la France, confirmés dans leur opinion par les offres étonnantes qu'elle faisoit pour ache-

ter la paix, ils feignoient encore de craindre ses forces; & sous prétexte d'assurer leur frontiere, ils répétoient sans cesse le terme favori de Barriere, qu'ils demandoient comme nécessaire, & l'étendoient depuis la Mer jusques à la Meuse. Non-seulement ils y comprenoient Lille, bien résolus de ne la rendre jamais; mais non contens de Menin & d'Ypres, que le Roi consentoit à leur céder, ils prétendoient encore que la cession de Furnes, de Condé, de Tournay, & de Maubeuge y fût ajoutée.

En échange de ces énormes prétentions, ils laisserent entrevoir une foible lueur d'espérance, que leurs Maîtres pourroient consentir à la restitution de Lille. Que même ils ne s'éloigneroient pas d'employer leurs offices en faveur des Electeurs de Cologne & de Baviere; exceptant toutefois à l'égard de l'Electeur de Baviere, le rétablissement du rang de

premier

premier Electeur, que l'Electeur Palatin conſerveroit, auſſi-bien que le Haut Palatinat & le Comté de Cham.

La Principauté de Mindenheim donnée par l'Empereur, ſans droit & de ſa propre autorité, au Duc de Marlborough, étoit pareillement réſervée.

Les Etats-Généraux vouloient avoir dans Bonn, la Citadelle, dans Liége & Huy, des garniſons de leurs troupes & à leur ſolde, ſi ces conditions pour eux & leurs Alliés étoient accordées. Ils demandoient de plus que nul des Etats dépendans de la Monarchie d'Eſpagne ne revînt jamais à la France, ſous quelque prétexte que ce fût, & à quel titre que ce pût être.

Enfin ces précautions ne ſuffiſant pas encore à leur gré, ils vouloient que ſi la propoſition de laiſſer Naples & Sicile au Roi Philippe, qu'ils avoient durement rejettée, étoit cependant accordée par

leurs Alliés, elle ne le feroit qu'à condition que les deux Royaumes retourneroient fous la domination d'Autriche, au défaut de la ligne directe de ce Prince ; qu'en confidération de ce dédommagement, il renonceroit à toute prétention fur quelque partie que ce fût de la Monarchie d'Efpagne.

Non-feulement les Députés rejetterent toute propofition de difpofer des Duchés de Milan & de Mantoue, au préjudice de l'Empereur & de fa Maifon; mais de plus ils laifferent entendre que peut-être les Alliés demanderoient pour le Duc de Lorraine, les villes de Toul & de Verdun.

Ils firent valoir à Rouillé, comme une marque de confiance & d'intention fincere de leur part, l'avis qu'ils lui donnerent des follicitations que l'Angleterre, jointe aux Princes Proteftans, faifoit alors aux Provinces-Unies, d'infifter de

concert pour procurer aux Réfugiés François la liberté de retourner en France, & d'en faire la demande comme condition essentielle à la paix.

Les Députés l'assurerent en même tems que leurs Maîtres ne feroient pas au Roi une demande si désagréable à Sa Majesté, qu'ils la supplieroient seulement de permettre aux François naturalisés en Hollande, de jouir des priviléges qu'elle & les Rois ses prédécesseurs avoient accordés aux Sujets de la République.

Les points traités dans cette conférence, étoient proprement une ébauche pour parvenir à traiter la paix, en commençant une négociation réglée avec toutes les Parties intéressées à la guerre. Le premier pas à faire étoit d'engager les Alliés à souscrire aux Préliminaires dont le Président Rouillé conviendroit avec les Ministres Hollandois. Il voulut sçavoir d'eux

quelles mesures ils avoient prises pour cet effet. Ils répondirent que sitôt que le Roi auroit décidé, & fait sçavoir ses intentions sur tous les points contestés, il en seroit conféré avec les Ministres d'Angleterre ; que ces deux Puissances étant satisfaites, elles conviendroient ensemble des moyens de réduire leurs Alliés, la République ne voulant agir que de concert avec l'Angleterre.

Le nom de paix présente l'idée d'un état si heureux, que quiconque s'y oppose directement est regardé comme ennemi du bonheur & de la tranquillité publique. Ceux qui se plaisent le plus aux horreurs de la guerre, dissimulent leurs sentimens, & veulent qu'on les croie pacifiques. Les Députés ne pouvoient s'écarter des ordres qu'ils avoient reçus ; mais soit vérité, soit feinte, toutes leurs expressions marquerent un desir ardent de voir au plutôt naître un heureux fruit des conférences.

Ils prierent instamment Rouillé de les instruire des réponses du Roi, & s'il les attendroit en Hollande, ou s'il iroit lui-même en France les recevoir de S. M. Il en avoit eu la pensée, & dans les conférences il l'avoit donné à connoître; mais il fit réflexion qu'un voyage à la Cour, & son retour subit en Hollande, ne demeureroient pas secrets; que ce seroit faire un éclat inutile & dangereux, & donner lieu à de nouvelles difficultés lorsqu'il s'agiroit de renouer les conférences.

Il promit donc aux Députés de répondre de sa part à l'empressement qu'ils lui témoignoient d'être instruits des intentions du Roi. Ils convinrent que sitôt qu'il en seroit informé, il les avertiroit; que sans perdre un instant ils lui marqueroient le lieu où ils pourroient se revoir, & que de son côté il s'y rendroit avec la même ponctualité.

Les Députés lui dirent de plus, que

lorſque leurs Maîtres auroient appris la derniere réſolution de Sa Majeſté, ils députeroient en Angleterre pour en faire part à cette Cour. Selon eux, il étoit à ſouhaiter que Marlborough fût encore à Londres. Ils jugeoient que ſon abſence cauſeroit de nouveaux retardemens, parce que nulle réſolution, dans une affaire ſi importante, ne ſeroit priſe ſans en avoir auparavant ſon avis. Il n'étoit pas d'ailleurs de la bienſéance que les Etats ayant à faire des propoſitions de paix, attendiſſent le tems où ce Général ne ſeroit plus auprès de la Reine ſa maîtreſſe; mais ils ajouterent qu'il ſeroit néceſſaire que le Député choiſi pour aller en Angleterre de la part de l'Etat, eût un écrit ſigné du Préſident Rouillé, contenant les articles préliminaires dont le Roi lui auroit commandé de convenir, ſuivant le pouvoir que Sa Majeſté lui avoit donné. Cet écrit devoit ſervir à donner créance

à ce que diroit le Député ; il auroit ordre de le lire ſeulement à la Reine d'Angleterre & au Duc de Marlborough, & déſenſe de le laiſſer ſortir de ſes mains.

Enfin ils demanderent comme derniere condition, que celle de reconnoître la dignité Electorale accordée depuis quelques années au Duc de Hanover, fût inſérée & miſe au nombre des articles préliminaires.

Pendant la conférence, quelques Commiſſaires de Zélande paſſerent où elle ſe tenoit ; ils y reconnurent Buys & Wanderduſſen, & ne ſe crurent pas obligés à garder le ſecret de cette découverte. On commençoit déja à le pénétrer. Pluſieurs Envoyés réſidens à la Haye de la part des Princes engagés dans la Ligue, éleverent leurs voix, & ſe plaignirent hautement de ces démarches obſcures dont on déroboit la connoiſſance à leurs Maîtres. L'Envoyé du Duc de Savoye ne ſe con-

tenta pas de s'en plaindre au Pensionnaire, il mit encore un espion à la suite du Président Rouillé, pour être exactement informé de tous ses mouvemens.

Les Envoyés de Portugal & de Brandebourg seconderent l'ardeur de celui de Savoye.

Le Résident de l'Empereur, aussi vif que les autres Ministres des Alliés, étoit mieux instruit ; & même avant l'ouverture des conférences, il avoit eu connoissance des offres que le Président Rouillé devoit faire aux Députés de la République : ainsi toutes les Puissances engagées dans la guerre contre la France, attaquoient unanimement une négociation que les Hollandois soutenoient foiblement, & qu'ils n'osoient même avouer.

On espéroit cependant en France parvenir à la paix ; elle étoit nécessaire & desirée, & c'étoit la seule raison qu'il y eût alors de se flatter qu'elle pourroit

enfin ſe conclure ; car il parut aſſez par le compte que le Préſident Rouillé rendit au Roi, de ce qui s'étoit paſſé dans la premiere conférence, qu'on ne devoit attendre de la part des Hollandois, que mauvaiſe volonté ; & que ſi leurs intentions étoient bonnes, ils manquoient abſolument de pouvoir & de crédit auprès de leurs Alliés, pour les engager à concourir à la paix.

Le Roi la deſiroit ſi ſincérement, que la relation du Préſident Rouillé ne fut pas capable de le rebuter. Il avoit lieu d'être irrité de la mauvaiſe foi des Hollandois, du déſaveu qu'un de leurs Députés avoit fait de ce que l'autre convenoit d'avoir écrit de ſa main, autoriſé de ſes Supérieurs, & que Sa Majeſté avoit bien voulu regarder & accorder comme le fondement de la négociation qu'il s'agiſſoit d'entamer.

Sa Majeſté n'étoit pas moins bleſſée

de cet amas de prétentions exhorbitantes que les Hollandois produifoient en faveur de leurs Alliés, & des avantages exceffifs que la République de Hollande demandoit, foit pour fon commerce, foit pour former cette prétendue Barriere qu'elle exigeoit fous prétexte de fa fûreté.

Toutefois la paix étoit fi fouhaitée, que le Roi voulut, malgré fes propres lumieres, entrevoir encore dans un procédé fi irrégulier, & remarquer avec quelque fatisfaction, l'empreffement que les Députés avoient témoigné de reprendre les conférences.

Sa Majefté fit attention au defir qu'ils avoient fait paroître de prévenir par une prompte conclufion, l'ouverture de la campagne. Elle interprêta favorablement les difcours qu'ils avoient tenus fur différens articles principaux. Ses ordres à Rouillé, furent d'engager au plutôt une

conférence nouvelle, d'eſſayer de réduire les préliminaires aux ſeuls articles compris & ſpécifiés dans l'écrit de Wanderduſſen; de retrancher, s'il étoit poſſible, toutes les autres demandes, & d'en réſerver la diſcuſſion à l'aſſemblée qu'il ſeroit néceſſaire de former pour y traiter de la paix générale. Elle renouvella la permiſſion qu'elle lui avoit donnée, de l'engager à produire le conſentement que le Roi d'Eſpagne donneroit à renoncer, en faveur de l'Archiduc, à la Couronne d'Eſpagne, auſſi-bien qu'aux Etats de cette Monarchie dans l'ancien & le nouveau Monde. Elle ſe déſiſtoit auſſi de la propoſition d'ajouter la Sardaigne & les Places de Toſcane, aux deux Royaumes de Naples & de Sicile, dont elle ſe contenteroit pour le dédommagement du Roi ſon petit-fils.

Quant à la Barriere, Sa Majeſté conſentit d'ajouter Ypres & Menin, avec

leurs dépendances, aux Places déja promises aux Hollandois pour la sûreté prétendue de leur frontiere.

Les avantages promis pour le commerce leur étoient confirmés; & quant à l'exception des douze especes de marchandises, Rouillé eut ordre de dire, que lorsque cette matiere auroit été examinée & discutée en détail, le Roi conviendroit aisément d'accorder aux Hollandois leurs demandes raisonnables, autant qu'elles ne porteroient pas un préjudice essentiel au commerce de ses propres Sujets.

Sa Majesté consentit à reconnoître la Princesse Anne en qualité de Reine de la Grande-Bretagne, & à rétablir le Traité fait à Riswick avec cette Couronne.

Le Roi s'engageroit pareillement à laisser subsister, sans trouble de sa part, l'ordre de la succession tel qu'il étoit établi par les actes du Parlement d'Angleterre.

Quant aux conquêtes faites dans le cours de la guerre, soit de la part de la France sur les Anglois, soit de la part de cette Nation sur quelques pays de la domination du Roi, Sa Majesté jugeoit que de part & d'autre la restitution fût réciproque. Elle jugeoit pareillement que les Traités conclus à Riswick avec l'Empereur & l'Empire, devoient être rétablis.

C'étoit beaucoup faire que de convenir des conditions principales des Traités à faire avec tant de Princes & d'Etats différens, pendant le peu de tems qui restoit encore depuis la fin du mois de Mars jusqu'à l'ouverture de la campagne. Il falloit nécessairement remettre aux conférences qui se tiendroient pour la paix générale, le détail & la décision des difficultés que la suite & l'explication de tant de prétentions entraîneroient.

Il importoit cependant infiniment au

bien de la paix, jusqu'à ce que le lieu d'assemblée fût fixé, d'entretenir une négociation vive, pendant même que les armées agissoient, si les hostilités n'étoient pas suspendues.

Le Roi par cette raison loua Rouillé d'avoir bien jugé des intentions de Sa Majesté, & connu le péril d'interrompre les conférences difficiles à renouer, s'il [illegible] aux instances des deux Députés, [illegible] d'elle [illegible] ordres, plutôt que [illegible] les attendoit, [illegible]

[illegible] qu'elle lui [illegible] dans les [illegible]

L'opinion commune étoit alors, qu'on ne pouvoit parvenir à la paix que par les offices & l'intervention des Hollandois. On eût dit qu'ils étoient les gardiens de son temple, que la clef en étoit entre leurs mains, & que l'entrée en seroit interdite à ceux qu'ils refuseroient d'y introduire. On jugeoit donc qu'il étoit de la prudence de prendre garde de les aliéner, quoique leur mauvaise foi fût évidente, & que le Roi l'eût clairement pénétré. L'écrit de Wanderdussen avoit été le premier fondement de la négociation. C'étoit sur les demandes qu'il contenoit, que les conférences avoient été commencées. Pas un seul mot de cet écrit ne laissoit connoître que les Hollandois demanderoient que le Roi produisît un pouvoir du Roi d'Espagne, pour accorder, en son nom, les conditions exigées par les Alliés. On sçavoit au contraire que ce Prince les avoit en horreur. Ce

qui dépendoit du Roi étoit d'en aſſurer l'exécution ; Sa Majeſté s'y engageoit, pendant que la Hollande ſe bornoit à de ſimples offices de peu de poids, pour diſpoſer ſes Alliés à la paix. Il dépendoit cependant de cette République, de s'expliquer à leur égard, de maniere qu'elle les détermineroit à finir une guerre qu'ils ne pouvoient continuer ſans ſecours.

Les Députés, pour juſtifier leurs Maîtres, prétendoient qu'il n'étoit pas au pouvoir de la République de diſpoſer du bien d'autrui ; qu'elle s'en feroit un ſcrupule très-juſtement fondé. Mais ce faux ſcrupule s'évanouiſſoit, lorſqu'il étoit queſtion de procurer très-injuſtement à ces mêmes Alliés, des Etats qui ne devoient pas leur appartenir, d'en dépouiller les poſſeſſeurs légitimes, & d'embraſer l'Europe pour ſoutenir l'iniquité de leurs prétentions.

Le Roi ſe contentoit de peu, lorſqu'il

propoſoit de laiſſer au Roi ſon petit-fils, les Royaumes de Naples & de Sicile, comme ún dédommagement très-médiocre de la perte de tant de grands Etats que ce Prince ſeroit forcé de ſacrifier au bien de la paix, mais il falloit au moins lui aſſurer la poſſeſſion d'un partage ſi diſproportionné.

Comme les Députés avoient évité d'entrer ſur cette matiere dans aucun détail, le Roi voulut que le Préſident Rouillé la remît ſur le tapis à la premiere conférence qu'ils auroient enſemble.

Sa Majeſté lui écrivit de propoſer de joindre une eſcadre de ſes navires à celle de Hollande qui tranſporteroit le Roi Catholique, ſoit à Naples, ſoit en Sicile. Elle jugeoit auſſi néceſſaire que ſon arrivée dans ces Royaumes, fût précédée par un corps de troupes au ſervice des Etats-Généraux, en tel nombre qu'on en conviendroit.

Le Roi jugeoit aſſez favorablement de la prudence de la République, pour croire qu'elle ne s'étoit pas engagée de procurer à l'Empereur le rétabliſſement pur & ſimple du Traité de Munſter, en la maniere que les Allemands prétendoient l'interprêter.

Sa Majeſté preſcrivit au Sieur Rouillé, d'éloigner autant qu'il lui ſeroit poſſible, la condition demandée par l'Angleterre, d'obliger le Roi Jacques à ſortir du Royaume.

Les conférences étant .commencées pour y traiter ſur le pied des demandes contenues dans l'écrit de Wanderduſſen, il y avoit lieu de croire qu'il ne s'agiroit que des articles ſpécifiés dans ce même écrit; toutefois les Députés de Hollande ſortant des bornes du premier plan, s'étoient étendus ſur l'intérêt des Princes engagés dans la Ligue. Ils en avoient fait de nouveaux articles de prétentions &

de demandes, qui devoient dans l'ordre être renvoyés & remis à la négociation générale de la paix. Le Roi n'étoit pas obligé de s'expliquer sur ces différentes questions, Sa Majesté voulut bien cependant y répondre.

Ainsi Rouillé eut ordre de déclarer, que sur les instances faites en faveur du Roi de Portugal, elle ne s'opposeroit pas aux libéralités que la Maison d'Autriche exerceroit à son égard.

Les tems n'étoient pas encore bien éloignés où l'on n'auroit pas prévu que cette Maison deviendroit la bienfaitrice de celle de Bragance, & que les Hollandois employeroient leurs pressans offices pour l'intérêt du Portugal; mais les maximes changent. Autrefois les Princes de la Maison d'Autriche avoient regardé le grand-pere & le pere du jeune Roi de Portugal, comme Sujets révoltés. Son grand-oncle étoit mort dans les prisons

du Roi d'Efpagne, après y avoir longtems langui. Ce jeune Prince avoit oublié les fecours de la France, & les injures de la Maifon d'Autriche, ou peut-être n'étoit pas inftruit de ce qui s'étoit paffé avant fa naiffance.

Les Députés de la République avoient auffi demandé que les intérêts de l'Electeur de Brandebourg fuffent compris dans les articles préliminaires. Le Roi voulut que Rouillé répondît, que Sa Majefté ne regardoit pas ce Prince comme étant au nombre de fes ennemis; qu'à la vérité fes troupes fervoient dans leurs armées, mais comme mercenaires, étant à leur folde; que s'il y avoit d'ailleurs à régler quelque prétention de fa part, il convenoit de la remettre aux conférences à tenir pour la paix générale; qu'on ne pouvoit exiger de Sa Majefté, de garantir à cet Electeur, la poffeffion paifible des Comtés de Neufchâtel & de Valengin;

que ce feroit tranfiger des droits des prétendans, bien fondés à fe plaindre de l'ufurpation que l'Electeur avoit faite d'un bien que chacun d'eux lui difputoit. Le Roi confentit à promettre fur cet article, que Sa Majefté n'uferoit d'aucune voie de fait pour troubler l'Electeur de Brandebourg dans la poffeffion de ces Comtés.

L'érection d'un neuviéme Electorat en faveur du Duc de Hanover, le droit de garnifon dans Rhinsfelds, étoient, ainfi que les inftances en faveur de l'Electeur de Brandebourg, affaires abfolument étrangeres aux préliminaires, par conféquent à remettre aux conférences générales de la paix.

Sa Majefté confentit même à remettre à ces conférences, le rétabliffement des deux Electeurs de la Maifon de Baviere dans leurs Etats & dignités. Ce n'étoit pas, de fa part, indifférence à l'égard de

passer à Londres. Il étoit cependant inutile de s'opposer à ce que les Etats-Généraux jugeroient à propos, & l'envoi d'un Député de leur part en Angleterre, étoit absolument indifférent à Sa Majesté.

Mais il n'étoit pas indifférent pour son service, de donner, en cas de cette mission, l'écrit que Wanderdussen avoit demandé par avance au Président Rouillé. Ces sortes d'écrits multipliés, multiplioient aussi les embarras; & les Députés de Hollande avoient mauvaise grace d'exiger tant d'éclaircissemens, tant de sûretés redoublées, quand ils ne donnoient pas même de pouvoir aux Députés qu'ils avoient choisis pour traiter de la paix.

Les ordres du Roi finissoient en répétant bien clairement celui de ne rien omettre de la part de Rouillé, pour établir son séjour dans quelque Ville de Hollande, afin d'entretenir toujours la négociation,

négociation, le Roi jugeant néceſſaire de la continuér & de maintenir les conférences jusqu'à ce qu'elles puſſent conduire à la paix. Ce ſéjour pouvoit lui ouvrir les moyens de faire connoître aux vrais Républicains zélés pour le bien de leur Patrie, toutes les avances que le Roi faiſoit pour la paix, dont apparemment les partiſans de la guerre ne leur donnoient pas connoiſſance, & leur cachoient pareillement les conditions avantageuſes & peu attendues que Sa Majeſté offroit à la République, & pour ſon commerce, & pour diſſiper de ſa part tout ſujet d'alarmes.

Les amis & ennemis de la France furent également alarmés au premier bruit des conférences. Les uns craignoient d'être abandonnés & ſacrifiés aux beſoins preſſans du Royaume, les autres appréhendoient une diviſion prochaine entre les principales Puiſſan-

çes dont la Ligue étoit composée.

Quelques Villes de la domination du Roi, furent effrayées des bruits répandus, qu'elles passeroient bientôt sous la domination des ennemis. La Ville de Thionville entr'autres, alarmée de ce qu'on disoit que le Roi la cédoit au Duc de Lorraine, écrivit que se jettant aux pieds de Sa Majesté, elle la supplioit de ne pas obliger des Sujets fidéles à reconnoître un autre Maître.

D'autre part les Ministres résidens à la Haye de la part des Princes de l'Empire, éleverent leurs plaintes sitôt qu'ils sçurent qu'il s'étoit tenu des conférences pour y parler de paix. Ils déclarerent que leurs Maîtres ne consentiroient jamais à traiter, si la France n'offroit pour préliminaires, le parfait rétablissement du Traité de Munster. Le Prince Eugene alors à Bruxelles, parloit comme eux. Il y ajoutoit les menaces de porter la déso-

lation dans le sein de la France, dès l'ouverture de la campagne.

Cadogoan, le confident & regardé comme le bras droit de Marlborough, encherissoit encore sur les plaintes & les menaces des Allemands. Il se plaignit de la part de l'Angleterre, au Pensionnaire, & prétendit que Rouillé s'étoit vanté d'être déja d'accord avec les Etats-Généraux. Cadogoan souffla le feu, excitant ce qu'il y avoit de Ministres Etrangers à la Haye, à veiller attentivement & à s'opposer à l'ouverture de toute conférence. Enfin rien ne fut oublié de la part des partisans de la guerre, pour allumer plus que jamais son flambeau, regardant comme un malheur, si la négociation de la paix demeuroit entre les mains des Hollandois, & si devenus maîtres de la conduire, ils cessoient de dépendre des deux Généraux interessés l'un & l'autre à la traverser.

Cependant les conférences recommencerent aussi-tôt que le Président Rouillé eut averti Buys & Wanderdussen, ainsi qu'ils en étoient convenus en se séparant, qu'il avoit reçu les réponses du Roi. Ces deux Députés le prierent de se rendre à Voërden.

Il ne manqua pas de s'y trouver le 12 Avril. Il y reçut un billet de Wanderdussen, contenant que son Collegue & lui jugeoient à propos de ne pas aller jusqu'à la Ville, dans la crainte d'être découverts; qu'ils le prioient pour conserver encore le reste de secret des conférences, de faire une lieue de chemin, & qu'ils l'attendoient dans un yacht sur le canal. Il s'y rendit; la satisfaction de se revoir parut égale de part & d'autre, & dans ce même lieu ils eurent ensemble quatre conférences.

Le Président Rouillé ménagea ses pouvoirs, & fit valoir prudemment la com-

plaisance que le Roi vouloit bien avoir, de se désister, pour le bien de la paix, de la proposition faite au nom de Sa Majesté, d'ajouter la Sardaigne au dédommagement demandé pour le Roi son petit-fils. Ce désistement ne fit nulle impression sur les Députés. Rouillé y joignit l'abandon des Places de Toscane en faveur de la Maison d'Autriche.

Les Députés ne furent pas plus touchés de cette augmentation. Leur objet principal étoit toujours de fortifier cette Barriere, qu'ils croyoient ne pouvoir être jamais assez sûre ni assez étendue. Elle étoit dans leur esprit, un rempart absolument nécessaire pour arrêter les entreprises de la France. Ils vouloient conserver l'importante ville de Lille, conquise la campagne précédente par les armées confédérées.

Le Président Rouillé avoit ordre d'insister sur la restitution de cette Ville ca-

pitale de la Flandre Françoiſe, fortifiée conſiderablement, & enrichie depuis qu'elle étoit ſous la domination de Sa Majeſté. Il ne lui étoit pas permis de ſe relâcher ſur un article ſi eſſentiel, & la paix ne pouvoit être faite, ſi Lille, avec ſes dépendances, n'étoit rendue à la France.

Il offrit ſuivant le pouvoir qu'il en avoit reçu en dernier lieu, un équivalent pour obtenir cette reſtitution. Il propoſa donc de céder Furnes, avec ſes dépendances, les fortifications démolies.

Ces offres faites, il demanda que les conditions préliminaires fuſſent réduites aux ſeuls articles contenus dans l'écrit de Wanderduſſen, fondement des conférences. Le tems de cette derniere fut employé à conteſter ſur ces différentes matieres.

Buys ſe piquoit d'éloquence. Il en fit uſage dans la deuxiéme conférence, &

pendant qu'elle dura, on lui laiſſa le plaiſir de combattre & de rejetter les propoſitions de Rouillé.

Il ſe retira au village de Boëdgrave. La mémoire des François y étoit très-déſagréablement conſervée. Les Députés ſe logerent dans une maiſon aux environs, & vinrent le lendemain le prendre & le mener à leur yacht.

La troiſiéme conférence y fut tenue. On y convint d'énoncer dans les préliminaires, la ceſſion de l'Eſpagne, enſorte qu'elle comprendroit toutes les parties de cette Monarchie, à l'exception des Royaumes de Naples & de Sicile, ſans ſpécifier en particulier chacun des autres Etats.

Le Préſident Rouillé avoit propoſé d'admettre Ménager aux conférences, pour examiner avec lui quelles étoient les exceptions au Tarif de 1664, qu'il prétendoit être avantageuſes au com-

merce réciproque de la France & de la Hollande. Les Députés refuserent de l'écouter. Il viendra, dirent-ils, entêté de son idée; & sans entrer dans les vûes générales, il ne songera qu'à la soutenir, au risque de faire échouer l'affaire principale. Ils déclarerent nettement que la République de Hollande n'accepteroit aucune proposition à son préjudice; que si le projet dont il s'agissoit, étoit véritablement avantageux pour elle, s'il étoit utile au bien réciproque du commerce, Ménager pourroit en dresser un mémoire & l'envoyer; que l'Etat n'avoit pas besoin que personne vînt l'éclairer sur son propre intérêt; qu'un mémoire introduiroit les pensées de l'Auteur, aussi clairement que s'il venoit lui-même les expliquer.

L'article de la Barriere, le plus sensible de tous aux Hollandois, anima la conversation. Buys s'étoit attribué la parole,

& suscitoit plus de difficultés, qu'il ne vouloit en applanir. Souvent il parloit indiscretement. Son Collegue gardoit le silence. Buys avança & soutint que le moindre fruit que sa République pouvoit recueillir des succès passés & à venir de ses armées, étoit d'établir une Barriere si forte, que desormais le pays de sa domination se vît à l'abri des insultes de la France. Il ajouta, que le Roi devoit être moins sensible à la perte des Places qu'il céderoit, que reconnoissant de la conservation que la paix lui assureroit du reste de ses conquêtes. Sa Majesté, selon lui, en auroit l'obligation entiere aux Provinces-Unies; & si plusieurs personnages du Gouvernement en étoient crus, au lieu de chercher les moyens de favoriser la France, elles appuyeroient le projet unanimement formé par les Alliés, de la réduire au Traité des Pyrenées. Il prétendoit aussi faire valoir

la modération de ses Maîtres, dans le tems même qu'ils étoient le plus enivrés des avantages inespérés de la Ligue, qu'ils croyoient déja voir incessamment ses armées aux portes de Paris, & que les partisans de la guerre ne cessoient de crier & de persuader à des Peuples aveuglés par les succès, que le moment étoit arrivé d'imposer au Roi les conditions les plus dures.

Le Président Rouillé crut démêler au travers de l'abondance des paroles animées de Buys, que la cession de Furnes fortifié, pourroit entrer en quelque compensation. Il jugea cependant que le moment n'étoit pas encore venu de s'en expliquer.

On passa donc au dédommagement à donner au Roi d'Espagne. Les Députés avouerent, que sans l'aveu de l'Angleterre, ils ne pouvoient promettre que les Royaumes de Naples & de Sicile ses

roient laissés à ce Prince. Que ce seroit beaucoup si les Anglois consentoient à lui laisser le seul Royaume de Naples. Ainsi les Hollandois servilement soumis à l'Angleterre, remettoient à sa décision, & à celle de l'Empereur, une condition essentielle de la paix, par conséquent la laissoient incertaine, dans un tems où le Roi faisoit l'honneur à leur République de s'adresser à elle pour faciliter le rétablissement de la paix générale.

Les Députés dirent qu'ils feroient à leurs Supérieurs, le rapport de la demande faite pour le dédommagement du Roi d'Espagne.

Celle de rétablir le Traité de Munster en son entier, fut renouvellée de leur part en faveur de l'Empereur & de l'Empire. Ce n'étoit cependant qu'un simple office, & les Députés convinrent que leurs Maîtres n'étoient nullement engagés à proposer, encore moins à soutenir

une idée si capable de rompre toute négociation.

Ils demanderent que le Roi voulût bien user de termes plus affirmatifs que ceux dont il s'étoit servi, en consentant de reconnoître l'ordre à la succession d'Angleterre, tel que les actes du Parlement l'avoient établi, en faveur de la ligne Protestante; insistant en même tems sur la nécessité d'obliger le Roi Jacques à sortir de France. Ils qualifioient toutes leurs demandes de conditions essentielles, sans lesquelles la paix ne se pouvoit faire; & prétendoient qu'elle seroit impossible, tant que ce Prince feroit son séjour dans le Royaume; que la sûreté de l'Angleterre, ainsi que celle de la Hollande, dépendoient de sa sortie; que les démarches de l'un & de l'autre Etat seroient uniformes, & ne démentiroient pas leur étroite union; que le seul adoucissement à la dureté de cet article, seroit

de n'en pas faire une condition expresse du Traité, mais de s'en rapporter à ce que le Roi jugeroit à propos de faire pour l'accomplir.

La réponse de Sa Majesté, sur l'article du Roi de Portugal, les satisfit.

Comme elle consentoit à reconnoître l'Electeur de Brandebourg en la qualité qu'il s'étoit donnée de Roi de Prusse, ils demanderent qu'elle voulût bien y ajouter en termes exprès, qu'elle le laisseroit jouir paisiblement des Comtés de Neufchâtel & de Valengin, sans préjudice des droits des prétendans.

Ils n'avoient, dirent-ils, aucun pouvoir sur l'article d'Exilles & de Fenestrelles.

La derniere de leurs demandes fut en faveur du Duc de Hanover; & suivant leur usage, ils prétendirent comme condition préliminaire & essentielle à la paix, que le Roi promît de reconnoître le

neuviéme Electorat, érigé quelques années auparavant en faveur de ce Prince. Pour l'obtenir, ils offrirent de comprendre aussi dans les préliminaires, les intérêts des deux Electeurs de Cologne & de Baviere, & s'avancerent jusqu'à dire, que puisque les ennemis du Roi y comprenoient leurs Alliés, Sa Majesté n'avoit pas moins de droit d'y comprendre aussi les siens. Cette offre fut accompagnée de protestations de leur part, du desir que la République avoit très-sincérement d'aider les deux Electeurs, de ses plus pressans offices. Ils ajouterent, qu'ils espéroient que Sa Majesté lui tiendroit compte de sa bonne volonté & de ses démarches en faveur de ces Princes.

Rouillé avoit eu le loisir de connoître le peu de poids de telles paroles. Il ne laissa pas ignorer aux Députés, que la promesse de simples offices en faveur de la Maison de Baviere, n'étoit pas une

satisfaction assez complette pour engager le Roi à sçavoir beaucoup de gré à leurs Maîtres de leurs intentions.

La quatriéme conférence tenue le 4 Avril, fut employée seulement à récapituler ce qui s'étoit dit de part & d'autre dans les trois précédentes.

Les conditions que le Roi consentoit d'accorder aux Hollandois, soit pour leur commerce, soit pour la sûreté de la barriere, étoient pour eux si avantageuses, si supérieures avec ce qu'ils pouvoient espérer de leur union avec tant de Princes ligués contre la France, qu'il y avoit lieu de croire qu'une République prudente ne laisseroit pas perdre une occasion si favorable d'obtenir pleinement ce qu'elle pouvoit desirer. Rouillé jugeoit cependant qu'elle ne seroit pas contente encore de tant de condescendance, & qu'elle n'abandonneroit pas la demande de Tournay & de Condé, prin-

cipalement si le Roi persistoit à prétendre que la ville de Lille lui fût rendue, avec sa Châtellenie & ses dépendances.

Les Députés Hollandois employés aux conférences, n'avoient pas montré un caractere facile à manier, & propre à fournir des expédiens pour applanir les difficultés. Buys sembloit en être le pere, Wanderdussen gardoit le silence, & lorsqu'il se croyoit obligé de le rompre, il ne parloit que pour appuyer les hauteurs de son Collegue, soutenir ses demandes injustes, & fortifier ses refus. Tous deux, quand les bonnes raisons ou les prétextes manquoient, s'échappoient en déclarant que leurs pouvoirs n'étoient pas suffisans, ou bien qu'ils n'étoient pas instruits des intentions de leurs Alliés.

Tout Négociateur souhaite & espere de réussir. Rouillé le desiroit avec raison, & s'en flattoit sans apparence. Son espérance étoit fondée sur la satisfaction

que les Députés témoignoient de voir chez eux un Ministre du Roi ; sur l'empressement qu'ils avoient d'être diligemment informés des réponses de Sa Majesté.

Ils demandoient au commencement que le secret des conférences fût exactement observé. Ils virent sans peine qu'il avoit pénétré ; & que le public en avoit une pleine connoissance. Le détail en étoit cependant ignoré ; les Députés en rendoient un compte direct au seul Pensionnaire, qui communiquoit ce qu'il jugeoit à propos à ceux du Gouvernement qu'il trouvoit bon d'en instruire, mais il n'en laissoit ignorer aucune circonstance au Duc de Marlborough.

Après la conférence du 4 Avril, Rouillé prit le parti de fixer son séjour à Boëdgrave, village éloigné de la Haye de dix lieues seulement. Il choisit ce lieu de concert avec les Députés. Ils l'avoient

laiſſé maître d'aller ſoit à Voërden, ſoit à Gonde, & témoigné de l'impatience de le revoir inceſſamment. Lorſqu'ils ſe ſéparerent Wanderduſſen lui tendit la main, ſans que ſon Collegue, un peu éloigné, l'apperçût. Il dit à Rouillé qu'il pouvoit lui donner de ſes nouvelles à Gonde. C'étoit la ſeule fois que Wanderduſſen eût parlé hors de la préſence de Buys. La ſuite de la négociation fit voir que cette démonſtration ne couvroit aucun myſtere.

L'empreſſement que les deux Députés témoignoient d'être promptement informés des réſolutions & des réponſes du Roi, avoit engagé Rouillé à leur demander un paſſeport des Etats pour le Courier qu'il envérroit à Sa Majeſté. Ils s'excuſerent de le propoſer, parce que ce ſeroit à l'aſſemblée de ces mêmes Etats qu'il ſeroit néceſſaire de s'adreſſer, le ſecret par conſéquent ne pourroit être gar-

dé. Par cette raison ils lui conseilloient de confier ses dépêches à la poste ordinaire de la Haye. Ils l'assurerent d'une entiere sûreté, également pour ce qu'il écriroit, & pour les lettres qu'il recevroit.

Après le départ des Députés, Pettekum Résident du Duc de Holstein, se rendit à Boëdgrave. Il y avoit déja quelque tems, comme on l'a dit, qu'il s'étoit ingéré de lui-même à faire des propositions pour parvenir à la paix générale. Quoique la négociation fût conduite par une autre voie, il voulut suivre son objet; flatté de l'honneur & vraisemblablement du profit qu'il avoit lieu d'espérer, s'il pouvoit avoir part à cet important ouvrage. Le Président Rouillé n'apprit de lui rien de considérable. Pettekum écrivit en France au Ministre, dont il étoit connu, que le voyage qu'il avoit fait à Boëdgrave, n'étoit pas à l'insçu, mais du

consentement du Pensio[illegible]
du rapport que les Dép[illegible]
des dernieres conférences [illegible]
que Sa Majesté donnoit [illegible]
offres, qu'elle réduisoit [illegible]
les fortifications démoli[illegible]
mençoit à douter qu'el[illegible]
bien sincérement.

Heinsius étoit à [illegible]
ment par son crédit [illegible]
par la confiance qu[illegible]
près des Alliés, mais [illegible]
ture de ses intentions [illegible]
le desir de voir la p[illegible]
blie, si l'on en vouloit [illegible]
avoit chargé [illegible]
seilloit de [illegible]
pas, di[illegible]
parle[illegible]
qu[illegible]

nimement à persuader à l'Etat de renvoyer Rouillé incessamment.

Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough étoient attendus à la Haye. En leur absence les Ministres d'un ordre inférieur animoient les Peuples à faire la guerre encore une campagne, & la France n'étoit pas même, selon eux, en état de la soutenir. Elle étoit, disoient-ils, aux abois ; il falloit profiter de sa foiblesse, sans lui laisser le tems de respirer, craindre & empêcher qu'elle ne rétablît ses forces au point de faire trembler encore ses voisins. L'Envoyé de Lorraine secondoit le grand nombre des partisans de la guerre.

Marlborough contenta bientôt l'impatience qu'ils avoient de le voir à la Haye. Il y arriva parfaitement instruit de ce qui s'étoit passé dans les conférences. Il avoit consenti, avant que de s'embarquer pour l'Angleterre, à laisser le Président Rouillé

conçu en termes très-forts, leur demandant de n'entendre à aucune proposition de paix, sans la participation du Duc son maître.

Tant de mouvemens & de batteries contre la paix pouvoient rassurer le Duc de Marlborough, dont le crédit par lui-même étoit puissant dans les délibérations des Etats-Généraux.

Il n'étoit pas cependant sans inquiétude. Plus les offres du Roi étoient considérables, plus il craignoit l'impression qu'elles pouvoient faire, aussi-bien que les réflexions des bons Républicains, sur le dangereux voisinage d'une Puissance dont l'agrandissement seroit quelque jour fatal aux Provinces-Unies. Il travailla donc à rendre suspectes ces mêmes offres, & se flatta de persuader qu'elles n'étoient pas sincères; qu'enfin Rouillé n'avoit été envoyé en Hollande que pour amuser les Alliés & les tromper.

Pour

Pour mieux établir cette défiance, il entreprit de la répandre par ce même Pettekum, qui s'honoroit de passer pour un Agent secret de la France.

Le Duc de Marlborough lui donna comme une vérité constante, ces idées malignes sur la commission de Rouillé, & peut-être réussit-il à lui persuader que l'état des conférences étoit une preuve évidente des secrettes intentions du Roi; & que les propositions faites de la part de Sa Majesté, pouvoient passer pour autant de marques du mépris qu'elle faisoit de l'Empereur & de l'Angleterre. Au reste, disoit-il, la France se trompe, si elle croit faire la paix malgré ces deux Puissances, & si elle se flatte que la Hollande puisse arracher par force leur consentement. Il faut pour obtenir la paix, que la satisfaction de tous les Alliés soit complette, Rouillé renvoyé, & les négociations secrettes interrompues.

Le Pensionnaire jugea pour lors qu'il étoit tems de communiquer aux Etats de la Province de Hollande le secret des conférences, dont il ne les avoit pas encore informés, Il chargea les Députés des autres Provinces d'en faire part à leurs Supérieurs. Il étoit de son intérêt personnel de laisser croire qu'il desiroit la paix. Il rejetta toute la haine des difficultés sur l'opposition de l'Angleterre, & celle de Marlborough en particulier,

Un François de la R. P. R, réfugié en Hollande, nommé Amirault, vint alors d'Amsterdam où il étoit établi, trouver le Président Rouillé, & l'assura que toute la Province de Hollande, particulierement la ville d'Amsterdam, desiroit ardemment la paix; que Buys, Député aux conférences & premier Pensionnaire de cette Ville, étoit méprisé de ses Citoyens; que toute la confiance étoit en Bassecourt, second Pensionnaire, homme sage & pacifique.

L'oppoſition des Alliés à la paix, étoit cependant unanime, & ſi forte, que le Roi reconnoiſſant chaque jour, & reſſentant la néceſſité de mettre fin à la guerre, voulut encore flatter les Hollandois en leur accordant de nouveaux avantages pour le commerce. Ainſi Sa Majeſté permit au Préſident Rouillé, de promettre qu'elle rétabliroit en leur faveur le Tarif de 1664, ſans reſtriction & ſans exception d'aucune eſpece de marchandiſes.

Quant à la barriere, Rouillé devoit ſans différer plus long-tems, déclarer que Tournes ſeroit donné avec ſes fortifications.

Elle lui permit de plus de céder Condé, ſi cette condition dure étoit indiſpenſable. Le Roi reconnoiſſoit parfaitement que la ſûreté de ſon Royaume du côté des Pays-Bas, demandoit que Sa Majeſté conſervât Condé & Tournay; qu'elle ne devoit pas être moins atten-

tive à garder une barriere, que les Etats-Généraux étoient ardens à la demander, sous prétexte de la sûreté de leur Etat; mais la nécessité de faire la paix étoit une raison encore plus pressante, & dans les circonstances présentes, c'étoit beaucoup faire que de conserver Tournay en sacrifiant Condé.

La bonne foi, fondement des négociations heureuses, étoit peu observée de la part des Hollandois. Les conférences avoient été établies à condition que les articles préliminaires qu'ils avoient demandés, seroient la base du Traité. Le Roi l'avoit accordé.

Sa Majesté avoit de plus consenti aux demandes faites pour l'avantage du commerce des Sujets de la République.

Ses Députés, à chaque conférence, formoient quelque nouvelle demande, sous prétexte de la barriere. A chaque réponse du Roi, ils obtenoient quelque cession

nouvelle. Eux au contraire rejettoient toute propoſition convenable & néceſſaire pour avancer la paix. En vain Rouillé les exhortoit à perſuader à leurs Alliés de finir une guerre longue & onéreuſe à toutes les Parties ; de leur déclarer qu'en cas de refus, la République les abandonneroit & ſongeroit à ſon propre intérêt ; les Députés ne laiſſoient attendre de ſa part que des offices vagues & impuiſſans.

Le Roi promettoit que la Couronne d'Eſpagne ſeroit cédée à la Maiſon d'Autriche, avec les Etats en dépendans ; les Royaumes de Naples & de Sicile en étoient ſeuls exceptés & réſervés pour dédommager foiblement le Roi d'Eſpagne, à peine les Hollandois vouloient-ils promettre des offices généraux pour faire admettre une propoſition ſi modérée.

Sa Majeſté avoit permis au Préſident Rouillé de confier le ſecret de ſes inten-

tions aux deux Députés, quoiqu'ils n'euſſent produit aucun pouvoir de leurs Maîtres pour traiter. Ils n'avoient pas ſongé à réparer ce défaut eſſentiel depuis qu'il n'y avoit plus de myſtere aux conférences, ni de raiſon pour les tenir ſecrettes. Ce n'étoit que par le bruit public qu'on ſçavoit que le Penſionnaire avoit enfin donné part à l'Etat des offres faites par Sa Majeſté, ſi avantageuſes pour les Hollandois, que l'opinion commune étoit que le mieux ſeroit de les envoyer directement au Préſident de ſemaine, obligé par les loix de l'Etat à rendre compte des mémoires qu'il reçoit pendant ſon exercice. Il étoit vraiſemblable que la paſſion des Anglois n'auroit pas eu en ce cas aſſez de pouvoir en Hollande, pour l'emporter ſur l'intérêt de la République.

Malgré tant de ſujets que Sa Majeſté avoit de ſe plaindre de la conduite irréguliere du Gouvernement de Hollande,

elle avoit bien voulu que la voie des conférences ne fût pas encore interrompue, quoique persuadée qu'il eût été plus utile que les amis de la paix & du bien de leur pays eussent été parfaitement instruits des conditions qu'elle vouloit bien accorder pour l'un & pour l'autre. Ils auroient apparemment fait des réflexions sérieuses sur le changement que peuvent apporter les événemens de la guerre, tellement incertains que la République perdroit peut-être en une journée tous les avantages que le Roi lui avoit accordés pour la paix, par conséquent le fruit de tant de dépenses faites jusqu'alors pour le seul intérêt de l'agrandissement de ses Alliés.

Si ces réflexions étoient encore assez puissantes pour persuader aux Hollandois de prévenir l'ouverture imminente de la campagne, & de proposer une suspension d'armes, si la paix ne pouvoit se

conclure, le Président Rouillé avoit pouvoir non-seulement d'y consentir, mais même de la proposer, pour donner le tems de traiter à loisir, & sans craindre les variations que le sort des armes pouvoit apporter aux conditions accordées.

Pour en faire une énumeration nouvelle, le Roi promettoit aux Hollandois de rétablir le Traité de commerce fait à Riswick.

De les faire jouir du Tarif de 1669, sauf à convenir de gré à gré des exceptions à faire pour le bien réciproque du commerce entre la France & les Provinces-Unies.

Quant à la barriere, Sa Majesté cédoit Ypres & sa Châtellenie, Menin avec ses dépendances, Furnes fortifié & ses dépendances.

Elle permit de plus au Président Rouillé d'ajouter encore à tant de Places données au bien de la paix, Condé, même

Maubeuge, si ces nouvelles cessions jointes à tant d'autres, produisoient une heureuse conclusion, & conservoient Tournay sous la domination de la France.

Les conditions pour la Maison d'Autriche étoient de lui laisser la Monarchie d'Espagne & les Etats dépendans de cette Couronne, réservant seulement les Royaumes de Naples & de Sicile pour dédommager le Roi Philippe.

La demande d'interprêter & de restraindre le Traité de Munster étoit insoutenable; la proposition même de le rétablir étoit inutile, puisque ce Traité servant de base à ceux de Nimegue & de Riswick, étoit censé rétabli lorsqu'il n'étoit pas dérogé à ces deux derniers, que la paix confirmeroit.

La proposition de laisser l'Electeur de Brandebourg jouir tranquillement des Comtés de Neufchâtel & de Valengin, sans préjudice du droit des prétendans, étoit acceptée.

Celle de laisser Exillès & Fenestrelles au Duc de Savoye, faisoit avec raison beaucoup de peine à Sa Majesté, ses ennemis voulant l'obliger à récompenser l'infidélité de ce Prince, dans le tems qu'ils n'écoutoient pas seulement les justes demandes des Electeurs de Cologne & de Baviere, ses alliés fidéles, & que les Hollandois n'osoient interposer que de simples offices pour le rétablissement de ces deux Princes dans leurs dignités.

Le Roi renouvella les ordres précis déja donnés au Président Rouillé, d'insister fortement sur le rétablissement parfait des Electeurs, aussi-bien que sur la restitution totale des meubles, pierreries, & généralement de tous les effets qui leur avoient été enlevés pendant la guerre.

Quant à l'Angleterre, Sa Majesté offroit de rétablir le Traité de paix qu'elle avoit conclu avec cette Couronne à Ris-

wick. Elle promettoit de ne troubler directement ni indirectement le repos de la Grande-Bretagne, non plus que la disposition faite par acte du Parlement, pour établir l'ordre de succession aux trois Royaumes.

Elle voulut que sur cet article, Rouillé sçût des deux Députés, quels seroient les termes dont leurs Maîtres useroient pour s'engager à maintenir cette forme de succession établie, contre toute justice, par les actes du Parlement d'Angleterre. Car enfin rien ne paroissoit moins solide & moins stable qu'un pareil réglement. L'inconstance & la legereté de la nation Angloise sont connues. Elle change souvent d'idée. Un Parlement détruit, selon les conjonctures, ce qu'un autre avoit précédemment jugé nécessaire au bien du Royaume. Il étoit à propos de sçavoir ce que feroient les Hollandois, si la nation Angloise changeant quelque

jour de maximes, refusoit de reconnoître pour son Roi un Prince d'Allemagne, reconnu pour héritier présomptif de la Couronne par les actes du Parlement, & si pour soutenir son droit, la Hollande s'embarrasseroit d'envoyer & de transporter ses troupes en Angleterre.

La répugnance du Roi étoit extrême à s'obliger de faire sortir de France le Roi Jacques. Le Président Rouillé eut ordre d'employer encore toutes les fortes raisons que le Roi lui fournit pour combattre cette demande odieuse. Elle promit de ne l'aider d'aucun secours après la conclusion de la paix; & voulut que Rouillé, parlant comme de lui-même aux Députés, essayât de sçavoir si leurs Maîtres donneroient à ce Prince infortuné un azile sûr à la Haye, & de quelle maniere il y seroit pourvû à sa subsistance.

Enfin, elle jugea qu'il pouvoit convenir à son service que Rouillé obtînt des

passeports des Etats, pour la sûreté des Couriers qu'il dépêcheroit. Qu'il envoyât même de ces passeports pour en faire usage, si l'état des affaires demandoit que le Roi voulût dépêcher quelqu'un pour lui porter un ordre verbal.

Sa Majesté n'avoit pas regardé comme démonstration purement indifférente, celle que Wanderdussen avoit faite en sortant de la derniere conférence. Tout est à remarquer dans un pays où l'on croit qu'il est permis de recevoir, sans se deshonorer, la récompense d'un important service. Il étoit à propos de pénétrer si le second Député de Hollande avoit eu véritablement cette pensée. Le Roi permettoit en ce cas à Rouillé, non-seulement de flatter ses espérances, mais encore de l'assurer de la récompense, s'il pouvoit porter sa République à se séparer de ses Alliés, à faire une paix particuliere, & à convenir d'une suspension

d'armes jusqu'à ce que la paix devînt générale.

Plusieurs raisons pressantes obligeoient les Hollandois à la desirer. Le poids de la guerre devenoit tous les jours plus pesant pour eux, l'argent plus rare, le crédit de l'Etat étoit épuisé, & les fonds de la guerre très-difficiles à trouver. Cette situation embarrassante ne se pouvoit déguiser. D'un côté l'embarras de continuer la guerre étoit grand; d'un autre côté le Roi apportoit à la paix des facilités inespérées. On eût dit que le choix de l'un ou de l'autre parti étoit aisé à faire. Ceux-mêmes qui desiroient de prolonger la guerre, n'osoient l'avouer, & se portoient pour pacifiques. Ils disoient, avec les vrais Républicains, que les Anglois avoient pris un tel empire sur le gouvernement de l'Etat, que leurs décisions étoient des loix, & qu'ils n'avoient d'objet que de porter les choses à la derniere extrêmité.

Wanderduſſen propoſa une entrevue ſecrette, dans ſa maiſon de campagne, au Préſident Rouillé. Il lui fit la peinture de la ſituation de la République. Il ajouta pour le mieux perſuader de ſa ſincérité, qu'il lui réveleroit un ſecret important; & tout de ſuite il lui dit, que le Penſionnaire avoit à la Cour de France des correſpondans fidéles & bien informés, qui l'inſtruiſoient bien régulierement des plus ſecrettes délibérations du Conſeil, des expéditions qui ſe faiſoient dans les Bureaux des Miniſtres, auſſi-bien que dans le cabinet du Comte de Bergheick. Le Penſionnaire, dit-il, ſçait le contenu des dépêches que vous avez écrites depuis que vous êtes en Hollande, le portrait que vous avez fait des deux Députés choiſis pour traiter avec vous. On ſçait à Turin ce qui a été propoſé & dit de part & d'autre, au ſujet des Royaumes de Naples & de Sicile. Comment voulez-

vous que la négociation réussisse, lorsque tant de Puissances interessées à la traverser, sont instruites jusqu'aux moindres circonstances du compte que vous en rendez, & des ordres que vous recevez.

Wanderdussen parloit peut-être de bonne foi, peut-être aussi cette confidence étoit-elle un artifice pour engager Rouillé à lui découvrir l'étendue de ses pouvoirs, & à se rendre plus facile qu'il ne s'étoit montré jusqu'alors.

Jusqu'aux Gazettes à la main, continua Wanderdussen, tout découvre l'état de la France, la misere affreuse de ses Provinces; il n'est plus tems de biaiser, le salut du Royaume dépend de la paix, & d'une paix prompte, qui prévienne l'ouverture de la campagne. S'il est permis aux armées d'agir, les prétentions des Alliés n'auront plus de bornes. En vain les bons Républicains gémiront des malheurs de la France; ils ne seront plus

maîtres de les arrêter, comme il conviendroit peut-être à l'intérêt de l'Etat. Ils connoissent parfaitement & voient avec douleur l'avantage que les Anglois prennent sur la République ; la France seule pourroit la secourir en cas d'une rupture presque inévitable entre les deux Nations ; ainsi les bien intentionnés voudroient la ménager & la préserver de sa ruine.

Cette exposition faite, Wanderdussen conclut de son discours, que le parti des pacifiques, favorable à la France, étant le plus foible en Hollande, elle devoit le mettre en état de gagner la supériorité. Il y avoit, selon lui, deux moyens principaux d'y parvenir ; l'un d'accorder à la République les avantages demandés pour son commerce, l'autre la sûreté de la barriere.

A l'égard du commerce, il n'y avoit rien à retrancher aux demandes déja faites

par les Députés. Quant à la barriere, il convint que l'intérêt des Etats-Généraux devoit les porter à réduire leurs prétentions. Que les bons Républicains étoient assez persuadés que l'entretien d'un grand nombre de garnisons n'étoit déja que trop onéreux à l'Etat; mais il falloit que la négociation plût à tous les membres; & le seul moyen de la faire agréer unanimement, étoit de la suivre sur le pied qu'elle avoit été proposée.

Engageons, dit-il, les conférences publiques. On trouvera peut-être dans la suite d'une négociation générale, les expédiens convenables pour modérer les demandes faites au sujet de la barriere. C'est aussi dans la vûe de faciliter l'ouverture de ces conférences, que les bien intentionnés desirent que la satisfaction des Alliés soit comprise dans les préliminaires. Ne traitez pas de dureté de la part des pacifiques, la voie qu'ils vous

ouvrent pour parvenir à la paix. S'ils tenoient une conduite différente, ils seroient non-seulement soupçonnés, mais accusés de favoriser la France, & de précipiter la paix à la veille d'une campagne dont la République & ses Alliés doivent attendre les plus grands avantages.

C'est ainsi que Wanderdussen essayoit de gagner la confiance du Président Rouillé, & de l'engager non-seulement à lui découvrir le fond de ses pouvoirs, mais encore à lui sçavoir bon gré de ce qui s'étoit passé jusqu'alors dans les conférences, même du peu de bonne foi que son Collegue & lui avoient fait paroître & dans leur désaveu, & dans leurs demandes.

Il voulut persuader au Sieur Rouillé, que le Pensionnaire étant le premier mobile de la paix, employoit au succès de ce grand ouvrage tous ceux dont il connoissoit les bonnes intentions, & qu'il

croyoit capables d'aider les ſiennes. Qu'il étoit donc néceſſaire que le Roi lui mît en main des armes ſuffiſantes pour impoſer ſilence aux partiſans de la guerre; qu'alors la fermeté ne lui manqueroit pas. Wanderduſſen aſſura qu'on devoit auſſi compter ſur la ſienne, & ſur les conſeils ſalutaires qu'il donnoit à ce Miniſtre, dont il prétendoit avoir la confiance.

Après cette entrevue, Pettekum vint à Boëdgrave preſſer le Préſident Rouillé de ne pas perdre un moment pour finir ſon ouvrage. Il lui dit qu'il falloit abſolument accorder à la République, ſans le moindre délai, toutes les demandes que ſes Députés avoient faites, que c'étoit le ſeul moyen de faciliter les vûes du Penſionnaire, tendantes toutes à la paix. Que plus Rouillé différeroit, plus il donneroit de poids aux manœuvres du Prince Eugene, & du Duc de Marlborough;

que le premier étoit allé à Amsterdam à dessein de séduire le Gouvernement de cette Ville inclinée à la paix. Que Marlborough insistoit au nom de l'Angleterre, sur toutes les conditions demandées, sans admettre la moindre restriction.

Pettekum avoit peut-être bonne intention, & disoit ce qu'il pensoit; peut-être aussi vouloit-il se faire un mérite en Hollande & auprès des Alliés de cette République.

Quoi qu'il en soit, les ordres du Roi étant arrivés pendant qu'il étoit à Boëdgrave, le Président Rouillé le chargea de le dire au Pensionnaire, & de lui proposer qu'on reprît les conférences le 21 Avril.

Les deux Députés se rendirent le même jour à Boëdgrave, & dirent à Rouillé, qu'ils venoient sçavoir ce qu'il avoit de nouveau à leur communiquer. Il les pria de l'instruire auparavant de l'usage qu'ils

que l'état de leurs affaires permettoit de continuer encore long-tems.

Le Président Rouillé rappella toutes les facilités que le Roi avoit apportées à la paix, comme preuves inconteſtables & du deſir que Sa Majeſté avoit de la rétablir, & de la confiance qu'elle prenoit à la ſincérité de leurs Maîtres. A ces conditions il ajouta celles que Sa Majeſté lui permettoit encore de leur accorder, ſçavoir le Tarif de 1664, la ceſſion de Furnes avec ſes fortifications; & comme il vit que ces avantages ne produiſoient aucun effet, il y joignit encore la promeſſe de céder Condé.

Il reſerva le pouvoir qu'il avoit de céder Maubeuge, perſuadé que la propoſition n'en ſeroit pas plus heureuſe. Les Députés lui donnerent lieu de le croire, car ils répondirent ſur l'offre de Condé, qu'apparemment il n'avoit pas rendu un compte exact & fidéle des dernieres conférences,

férences, ou bien que Sa Majesté ne desiroit pas la paix, puisqu'elle offroit si peu pour la conclure, après que de leur part ils s'étoient expliqués non-seulement comme les plus modérés des Alliés, mais encore des Membres de la République; qu'il étoit tems de mettre fin aux lenteurs d'une négociation infructueuse; que si elle étoit plus long tems prolongée, les partisans de la guerre, gens emportés, prendroient la supériorité sur les bien intentionnés, & ajouteroient aux conditions demandées, le rétablissement du Traité des Pyrenées.

La conférence tenue le matin, finit après cette déclaration. Ils dînerent ensemble, & pendant le repas les Députés réitérerent souvent les protestations du desir qu'ils avoient de parvenir à l'heureuse conclusion d'une bonne paix, également souhaitée de ceux qui pensant comme eux, avoient partagé leurs pei-

nes, & les avoient aidés à faire modérer les conditions préliminaires au point où elles étoient enfin réduites. Ils prétendoient que la France leur sçût gré de lui tendre la main pour la préserver de l'abysme où elle tomberoit, si elle laissoit perdre une occasion qu'elle ne retrouveroit plus, à moins que, contre toute apparence, le sort des armes ne vînt à changer.

Le dîner fini, tous trois rentrerent en conférence. Les Députés Hollandois l'ouvrirent par la récapitulation de toutes les conditions nommées préliminaires, qu'ils demandoient comme absolument nécessaires à la paix. Ils déclarerent qu'il ne suffisoit pas pour la sûreté de la barriere, que le Roi consentît d'ajouter à ses offres Ypres, Menin & Condé, qu'il falloit encore y joindre Tournay & Maubeuge.

Qu'à l'égard des Alliés, l'Empereur

& l'Empire vouloient que ſe Traité de Munſter fût rétabli, qu'il étoit donc indiſpenſable d'accorder cette condition.

Celle de laiſſer au Duc de Savoye généralement tout ce qu'il avoit occupé en Dauphiné, n'étoit pas moins eſſentielle à la paix. Les Hollandois s'honoroient & ſe faiſoient une loi d'obtenir en faveur de leurs Alliés, tous les avantages que la République pouvoit leur procurer par une négociation dont ils s'étoient repoſés ſur elle. Il ſembloit en même tems que ce fût un ſujet de ſatisfaction pour elle, de faire éprouver aux Alliés de la *France*, la douleur & le repentir des liaiſons qu'ils avoient priſes avec elle & avec l'Eſpagne; car enfin les Députés s'expliquerent déciſivement ſur les intérêts des Electeurs de Cologne & de Baviere. Ils refuſerent de les comprendre dans ces mêmes préliminaires où pas un des Alliés de leurs Maîtres n'étoit oublié. Ils

dirent de plus que si l'Electeur de Baviere étoit rétabli dans ses Etats, ce seroit à condition de laisser à l'Electeur Palatin le Haut Palatinat, dont l'Empereur lui avoit donné l'investiture, & le premier rang dans le College Electoral. Qu'à l'égard de l'Electeur de Cologne, il seroit obligé de recevoir garnison Hollandoise dans la Citadelle de Liege, dans Huy & Bonn.

Ils protesterent que jamais les Alliés ne consentiroient à laisser au Roi Philippe la moindre partie de la Monarchie d'Espagne, soit comme dédommagement, soit à quelque titre qu'elle fût demandée. Ils quitterent alors le style & le personnage de Négociateurs, & comme revêtus de l'autorité des Consuls de l'ancienne Rome, ils prononcerent que le sort des armes décideroit des conditions de la paix; ainsi que le Roi d'Espagne ne devoit pas se flatter d'obtenir le plus mo-

dique dédommagement de cette Monarchie ; que les deux Electeurs ne ſeroient écoutés que dans une aſſemblée générale, lorſqu'il s'en feroit une pour la paix ; que ſi ces Princes pouvoient alors obtenir la reſtitution de leurs Etats, la grace ne leur en ſeroit accordée que par la protection de la Hollande & de l'Angleterre, & que le meilleur conſeil à donner à l'un & à l'autre, étoit de ſe la concilier en ménageant avec ſoin ces deux Puiſſances.

Les Députés ſignifierent à Rouillé que c'étoit leur dernier mot. Nous ſommes bien fâchés, ajouterent-ils, que vous ne l'ayez pas compris dès les premieres conférences, ou bien que vous n'en ayez pas ſuffiſamment inſtruit le Roi votre maître.

Le Préſident Rouillé étonné de la hauteur & de la mauvaiſe foi des Négociateurs, autant que de la dureté nouvelle des conditions, dit qu'au moins il re-

gardoit la restitution de Lille & de sa Châtellenie comme accordée. Il est vrai, répondirent-ils, que vous l'avez toujours supposé, mais nous ne l'avons jamais pensé; vous avez mal interprêté nos intentions. Nous vous avons laissé croire ce qu'il vous a plû. Lille au commencement d'Avril, étoit encore en mauvais état; les François le sçavoient, nous avions lieu de craindre qu'ils n'eussent dessein d'en profiter; il étoit de la prudence de vous laisser croire qu'elle vous seroit rendue par la paix; vous vous en êtes flatté; Lille est présentement en sûreté, ne comptez plus sur la restitution.

Ils se sçavoient bon gré d'un pareil artifice; & ce fut à peu près du même ton, que lorsque Rouillé les fit souvenir qu'ils avoient promis que les Etats-Généraux employeroient leurs offices pour conserver au Roi d'Espagne les deux Siciles, ils se récrierent sur le terme de

promis, comme ſuppoſant un engagement qu'ils nierent, & prétendirent qu'ils avoient dit ſimplement que l'intention de la République étoit de contribuer, autant qu'il ſeroit poſſible, à conſerver au Roi Philippe le titre de Roi dont il étoit revêtu. Ainſi la ſincérité des Députés parut ſeulement dans l'aveu qu'ils firent de la ſupercherie dont ils avoient uſé au ſujet de la reſtitution de Lille. D'ailleurs ils ne ſe mirent pas en peine de juſtifier la différence énorme entre les préliminaires propoſés par l'un d'eux, comme fondement de la négociation, & les conditions maintenant exigées par les ennemis de la France, pour commencer à traiter de la paix.

Elle s'éloignoit à chaque conférence, & la ſeule reſſource pour prévenir les nouveaux obſtacles que les événemens de la guerre apporteroient encore à ſa concluſion, auroit été de convenir; avant

un conſeil que je lui donne en ami, de ne pas chicaner ſur la barriere. Exhortez-le d'écrire au Roi ſon maître, en termes bien précis; & s'il n'a pas d'inſtructions ſuffiſantes, de lui demander inſtamment des pouvoirs plus amples; enfin de faire enſorte que les Etats-Généraux ſoient contens.

Le Penſionnaire confirma généralement les déciſions des Députés ſur tous les autres articles. Il dit qu'ils avoient parlé conformément à leurs inſtructions.

Pettekum alla chez le Duc de Marlborough, & découvrit ſans beaucoup de pénétration, qu'il étoit le premier mobile des diſcours tenus par le Penſionnaire. Toutefois Marlborough, ſuivant ſon caractere, proteſta fauſſement qu'il deſiroit la paix, & contribueroit de tout ſon pouvoir à ſon heureuſe concluſion; que la France avoit tort de la retarder, que ſon intérêt étoit d'y concourir &

d'accorder au plutôt les conditions demandées. Pettekum répondit qu'elles étoient si dures, que vraisemblablement le Roi romproit plutôt la négociation, que de les admettre. Tantpis pour la France, reprit Marlborough, car la campagne une fois commencée, les choses iront plus loin que le Roi ne pense.

Pettekum partit pour Boëdgrave, instruisit Rouillé de ce qu'il avoit fait & de ce qui lui avoit été dit. De retour à la Haye il vit encore Marlborough, & lui dit qu'il croyoit que le Roi rappelleroit Rouillé, si les Alliés persistoient à refuser la restitution de Lille à Sa Majesté, & les deux Siciles pour le dédommagement du Roi d'Espagne. Jamais, dit Marlborough, les Alliés ne se dédiront de leurs demandes préliminaires.

La veille de ce même jour, il avoit conféré avec les Députés de l'Etat, & demandé que toute condition de paix fût

rejettée, si la Monarchie d'Espagne n'étoit totalement restituée, & Dunkerque démoli.

C'est ce que Pettekum apprit du Pensionnaire. Ce Ministre lui dit en même tems, qu'il voyoit avec douleur la paix encore éloignée par les prétentions des Alliés; qu'il n'étoit pas moins touché du peu de sincérité qu'il attribuoit à la France, & de l'obstacle qu'elle mettoit elle-même à son propre bien, refusant de s'expliquer sur la barriere, comme elle auroit dû le faire, pour engager les Etats Généraux à desirer la paix, & se les rendre favorables.

Le Duc de Marlborough s'embarqua sur la fin du mois d'Avril, pour l'Angleterre. Il répandit que des raisons particulieres & personnelles l'obligeoient d'y retourner : il n'attendit pas même que le vent fût bon pour son passage.

L'opinion commune étoit que le prin-

cipal motif de ce voyage, ne pouvoit être que le deſſein formé de rompre toute négociation de paix. Car on ignoroit encore les mouvemens ſecrets de l'Angleterre : on diſoit auſſi que s'il ne réuſſiſſoit pas à rompre la négociation, il rameneroit ſeulement avec lui quelques perſonnes affidées, & dans ſa dépendance, qu'il laiſſeroit à la Haye, pour y traverſer toute négociation, pendant le cours de la campagne.

Il n'y avoit plus lieu d'eſperer aucun fruit des conférences tenues juſqu'alors en Hollande. Le Préſident Rouillé attendoit chaque jour l'ordre que le Roi lui enverroit de ſe retirer ; & le ſeul ſervice qu'il ſe crut encore en état de rendre à Sa Majeſté, étoit de pénétrer, s'il étoit poſſible, la véritable cauſe de la conduite étonnante, & de l'Etat, & de ſes Députés. Wanderduſſen avoit affecté un deſir ardent de la paix. Il étoit,

convenu avec le Comte de Bergheick du plan pour y parvenir, & de l'établissement des conférences. Il ne refusa pas celles que Rouillé lui demanda, & convint avec lui d'une entrevue secrete. Ils se virent donc encore. Wanderdussen attribua principalement aux Ministres du Duc de Savoye, dirigés par Marlborough, la prétention totale de la Monarchie d'Espagne, sans reserve en faveur du Roi Philippe.

Le parti moderé n'étoit plus le maître des délibérations. Le Pensionnaire, & les autres bien intentionnés pour la paix, étoient forcés de céder au torrent. Marlborough & le Prince Eugene dominoient, soutenus du grand nombre des partisans de la guerre. Malheur, dit Wanderdussen, qui ne feroit pas arrivé, si pendant qu'ils étoient absens de la Haye, les conditions demandées dans les premieres conférences eussent été accordées. Le

retour de l'un & de l'autre en Hollande, avoient fortifié les cabales, & causé l'ordre que les Députés avoient reçu, de prétendre que toute la Monarchie d'Espagne fût cédée sans démembrement. S'ils avoient gardé le silence sur une condition si dure, ce n'étoit que par ménagement pour le sieur Rouillé. Vous parutes, lui dit Wanderdussen, si vif, si échauffé sur les réponses que nous vous fimes sur d'autres articles, dont jusqu'alors nous avions parlé moins décisivement, que nous crûmes vous devoir épargner un nouveau sujet de vous irriter, & peut être avec raison. Nous l'avons avoué à nos Supérieurs, & nous en avons été blâmés.

Le Président Rouillé répondit qu'une telle variation étoit si extraordinaire, qu'il ne pourroit se résoudre à le croire, que lorsqu'elle lui seroit annoncée formellement, par la voie jusqu'alors éta-

blie des conférences; que s'il en usoit autrement, il donneroit lieu de penser que les Etats Généraux n'auroient jamais eu intention de traiter sincerement, & de bonne foi : que leur dessein secret étoit d'amuser leurs peuples, & de trouver ensuite quelque mauvais prétexte de rompre une trompeuse négociation.

Wanderdussen convint que Rouillé auroit lieu de le croire, quoiqu'il n'y eût rien de plus opposé aux vues sinceres des bien intentionnés; qu'il falloit les plaindre, & que pour les justifier, il auroit été nécessaire de découvrir la situation présente du Gouvernement, mystere qu'il n'étoit pas permis à un Républicain de révéler. Qu'il pouvoit dire en général que ceux dont la prudence avoit causé l'ouverture des conférences, étoient maintenant censurés, suspects, & même exposés.

Rouillé conclut de ces confidences,

vraies ou fausses, que le seul parti qu'il y eut à prendre, étoit de retourner en France, si-tôt qu'il auroit reçu l'ordre du Roi qu'il attendoit pour son départ.

Le Député le conjura de ne pas désesperer, mais d'attendre les changemens que le tems, la patience, & la bonne conduite des bien intentionnés pourroient produire. Comme il y a, dit-il, beauconp de vivacité dans les délibérations, il y a tout aussi peu de stabilité. On a déja refusé au Duc de Marlborough de comprendre dans les préliminaires la condition de démolir les fortifications & les ouvrages de Dunkerque. Il faut cependant compter que la prétention des Anglois sur cet article sera soutenue vivement, lorsqu'on s'assemblera pour la paix.

Le Président Rouillé essaya, mais inutilement, d'insinuer qu'il seroit à propos de suspendre les hostilités. Wander-

dussen répondit qu'il étoit impossible de s'opposer aux volontés du Prince Eugene & de Marlborough, trop interessés l'un & l'autre à commencer la campagne, pour en differer l'ouverture; que l'Etat ne pouvoit que prendre des précautions sages pour moderer leur vivacité, choisir, pour cet effet, les Députés qui seroient envoyés à l'armée, plus disposés à considerer le bien public, & faire ce qu'il demanderoit, qu'à céder à la complaisance qu'ils auroient pour les Généraux.

Wanderdussen souhaitoit obtenir deux passeports pour des vaisseaux. Cette légere grace, demandée dans le moment de la séparation, donna lieu au Président Rouillé de lui faire esperer qu'il lui seroit facile d'en obtenir de plus grandes, si ses soins réussissoient enfin à conduire à la conclusion d'une bonne paix.

Il restoit peu d'esperance d'y parvenir après ces derniers éclaircissemens. Ils ne

laissoient pas lieu de douter que la République de Hollande, assujettie aux volontés de ses Alliés, n'eût perdu volontairement le pouvoir de décider, & de prendre le parti le plus conforme à ses véritables interêts. Une soumission totale à ses prétendus amis, l'entraînoit à croire que le tems étoit venu d'accabler la France, de profiter de ses pertes, & de la réduire en tel état, qu'elle ne feroit plus trembler ses voisins, comme il étoit arrivé si fréquemment depuis que le Roi regnoit.

Il est vrai qu'elle étoit alors affligée de plusieurs maux; la famine imminente se joignoit à ceux de la guerre; le froid excessif succédant subitement au dégel au commencement du mois de Janvier, avoit fait périr les grains semés. Le printems paroissoit, sans laisser voir aucune apparence de production des biens de la terre. On ne prévoyoit que malheur de

tous côtés. Les discours étoient aussi tristes que les sujets de raisonnement. On enchérissoit encore sur le mauvais état du Royaume ; & ce que chacun en disoit, vrai ou faux, passoit dans les pays étrangers. Il est certain qu'une guerre soutenue pendant huit ans contre la plus grande partie des Puissances de l'Europe, avoit extrêmement affoibli les Provinces. Les nouvelles que les étrangers en recevoient, persuadoient sans peine qu'elles étoient épuisées d'hommes & d'argent. Chaque jour, les ressources & le crédit, pour trouver de nouveaux fonds, perissoient : les armées du Roi, autrefois victorieuses, avoient été forcées, après des batailles sanglantes, d'abandonner les pays où elles étoient entrées comme triomphantes.

L'Allemagne, les Pays-Bas, le Piémont, avoient été le théâtre de leurs désastres. Les ennemis du Roi accoutu-

més à rendre les Places assiégées presqu'aussi-tôt que le siége en étoit formé, s'étoient rendus maîtres à leur tour des Places de la domination de Sa Majesté. Ils menaçoient de pénétrer dans le cœur de la France. Elle n'étoit pas en état de regarder comme vaines des menaces si nouvelles & si peu vraisemblables, lorsque la guerre avoit commencé. Le Roi donnoit alors ses ordres sur les bords du Danube, du Tage & du Pô. On n'auroit pas cru qu'après quelques années, il eût été réduit à défendre l'intérieur de son Royaume, même obligé d'examiner s'il pourroit demeurer en sûreté dans le lieu de son séjour ordinaire.

Quoique le courage des troupes eut été éprouvé en toutes occasions, même les plus malheureuses, on doutoit si elles elles resisteroient au défaut de payement & de subsistance.

La seule ressource étoit donc celle de

france de ſes peuples, toujours occupé des moyens de la ſoulager & de terminer la guerre. A peine s'appercevoit-on qu'il ſe fit quelques violences pour cacher au public ſes ſentimens : ils étoient en effet ſi peu connus, que c'étoit alors une opinion aſſez commune, que plus ſenſible à ſa gloire qu'aux maux de ſon Royaume, il préféroit au bien de la paix la conſervation de quelques Places qu'il avoit conquiſes en perſonne ; que s'il pouvoit ſe réſoudre à les céder, il auroit la paix, & qu'elle dépendoit du ſacrifice de ces mêmes Places.

Quelques-uns de ceux qui approchoient le plus près de Sa Majeſté, n'étoient pas exempts de former ces injuſtes ſoupçons. Ils ſe gliſſerent même dans ſon Conſeil, compoſé pour lors de Monſeigneur le Dauphin, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de cinq Miniſtres ; ſçavoir, du ſieur de Pontchartrain,

train, Chancelier de France; du Duc de Beauvilliers, Chef du Conseil des Finances, qui avoit été Gouverneur des Princes enfans de France; du Marquis de Torcy, Secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires Etrangeres; du Sieur Chamillart, Secrétaire d'Etat, chargé des affaires de la Guerre, & du Sieur des Marets, Contrôleur général des Finances.

La relation des dernieres conférences, lûe au Conseil, dissipa toute espérance de paix. On en sentit encore plus la nécessité de l'obtenir, quelque prix qu'elle pût couter.

Le Duc de Beauvilliers prenant la parole, employa les plus fortes raisons pour représenter à quel point cette paix qui fuyoit, étoit nécessaire; à quelles extrêmités le Roi & le Royaume se trouveroient réduits, si malheureusement on laissoit échapper l'occasion de la conclure. Il s'étendit en termes pathétiques & tou-

chans ſur les ſuites funeſtes d'une guerre qu'il ſeroit deſormais impoſſible de ſoutenir. Il fit enviſager, & clairement, le perſonnage affreux que le Roi ſeroit peut-être forcé de faire pour contenter ſes ennemis, & recevoir d'eux les conditions qu'ils jugeroient à propos de lui impoſer.

Le Chancelier encherit encore ſur cette cruelle peinture, & tous deux s'adreſſant au Miniſtre de la Guerre, comme à celui des Finances, les preſſerent de dire à Sa Majeſté, en Miniſtres fidéles, s'ils croyoient, connoiſſant particulierement l'état des troupes & des finances, qu'il lui fût poſſible de ſoutenir les dépenſes, & prudent de s'expoſer aux hazards de la campagne.

Une ſcene ſi triſte ſeroit difficile à décrire, quand même il ſeroit permis de réveler le ſecret de ce qu'elle eut de plus touchant.

Le Roi éprouva pour lors que l'état

d'un Monarque maître absolu d'un grand Royaume, n'est pas toujours l'état le plus heureux & le plus à souhaiter. Il sentit que s'il étoit au-dessus des autres hommes, il étoit aussi exposé à de plus grands revers; que plus on est élevé, plus l'infortune est sensible, & que c'est pour un Prince un sujet de douleur aussi vive que légitime, de se voir attaqué de tous côtés, sans avoir les moyens ni de soutenir la guerre ni de faire la paix.

Dieu vouloit l'humilier avant que de réprimer & de châtier l'orgueil de ses ennemis. Le Roi soumis aux ordres de la Providence, consentit à de nouveaux sacrifices; & sans pénetrer encore s'ils suffiroient, il écrivit au Président Rouillé de reprendre les conférences.

Sa Majesté lui commanda de faire connoître aux deux Députés, qu'elle ne pouvoit considérer comme une négociation réglée, des conversations vaines où le

tems ſe perdoit inutilement en diſcours équivoques de la part des Hollandois, en demandes nouvelles, ſans être jamais contens de celles qui leur avoient été précédemment accordées, & cachant avec ſoin le fond inépuiſable de leurs prétentions & de celles de leurs Alliés.

Rouillé eut ordre d'en demander une explication claire & préciſe; mais de quelque maniere que les Députés répondiſſent, il devoit uſer de patience, & ne pas rompre, au contraire déclarer nettement, comme il en avoit le pouvoir, que Sa Majeſté conſentoit à céder Maubeuge. Elle lui permit d'y ajouter Tournay, après quelque réſiſtance; & lui ordonna de penſer ſur-tout que le point principal étoit de conclure la paix avant l'ouverture de la campagne.

Rouillé eut ordre de faire tous ſes efforts pour obtenir la reſtitution de Lille, & de tâcher d'y parvenir en offrant un

équivalent. Sa Majesté lui permettoit en ce cas de consentir à la démolition des fortifications de Dunkerque, même à combler son port, pourvû que conservant Tournay, Lille fût rendu. Enfin Sa Majesté consentoit à donner Tournay, aussi-bien qu'à laisser Lille entre les mains des ennemis, si cette nouvelle condescendance de sa part produisoit la paix.

Dans la même vûe de cette paix si nécessaire, le Roi consentit à rétablir le Traité de Munster, suivant les demandes de l'Empereur & de l'Empire, avec la seule clause de démolir les fortifications faites à Strasbourg par ses ordres, & de remettre cette Ville au même état où elle étoit avant que de passer sous la domination de Sa Majesté. Elle se contentoit du seul Royaume de Naples, sans la Sicile, pour le dédommagement du Roi son petit-fils. Elle consentoit à remettre aux conférences de la paix les intérêts

Quoique les conférences tenues depuis deux mois eussent été inutiles, le Roi jugea qu'il ne falloit pas rompre toute négociation dans une conjoncture où le besoin d'avoir la paix étoit si pressant; mais il n'y avoit plus lieu de l'espérer des conférences de Boëdgrave. Il s'en étoit tenu quatre dans cet espace de tèms, elles avoient seulement appris que les Hollandois, soit volontairement, soit déferant à la supériorité de leurs Alliés, ne travailleroient ni utilement ni sincérement à la paix. On étoit à la fin du mois d'Avril, & l'ouverture de la campagne n'étoit retardée que par le dérangement de la saison. Il restoit si peu de tems pour négocier, qu'à peine le Président Rouillé pourroit-il conférer avec les Députés, & faire usage des nouveaux pouvoirs que le Roi lui confioit; & s'il étoit obligé de demander quelque instruction nouvelle, le Courier qu'il dépê-

cheroit n'auroit pas le loiſir de les lui reporter avant que les armées fuſſent aſſemblées. La criſe étoit telle, qu'il étoit à ſouhaiter pour le bien des affaires, que le Négociateur eût été aſſez particulierement inſtruit de leur état véritable, pour prendre ſur lui de paſſer ſes pouvoirs, s'il trouvoit un moment heureux, mais ineſpéré, de conclure.

Ces réflexions aiſées à faire, engagerent le Miniſtre chargé des affaires Etrangeres à s'offrir au Roi pour aller en Hollande, reconnoître s'il reſtoit encore quelque voie de travailler avec ſuccès au rétabliſſement de la paix. Si toute eſpérance en étoit perdue, la ſienne étoit de pénétrer autant qu'il lui ſeroit poſſible les ſecrets deſſeins des ennemis, peut-être de les engager à les réveler eux-mêmes. Ce n'étoit pas qu'il y eût le moindre reproche à faire au Préſident Rouillé. Il avoit conduit avec beaucoup de ſageſſe

une négociation infructueuse, ménagé avec prudence les ordres que Sa Majesté lui avoit confiés, & sans épuiser ses pouvoirs, laissé suffisamment connoître aux Députés, que leurs Maîtres obtiendroient d'elle une grande partie des avantages qu'ils demandoient, soit pour le commerce, soit sous prétexte de sûreté de la barriére; mais il s'agissoit de presser la négociation, puisque le Roi ne la vouloit pas rompre, & de sçavoir avant la campagne, ce qu'on pouvoit attendre de sa continuation. Le Secrétaire d'Etat instruit particulierement des intentions du Roi, de la situation où se trouvoit le Royaume, & de ce qui s'étoit passé dans le cours de la négociation, pouvoit profiter, sans attendre de nouveaux ordres, des momens de conclure, s'il s'en présentoit un seul favorable à la paix.

Sa Majesté goûta la proposition que lui fit son Ministre, demeuré seul auprès

d'elle après que les autres Ministres furent sortis du cabinet où le Conseil se tenoit ordinairement. Elle ne voulut pas cependant décider encore. Elle remit la décision au lendemain, jour que se rassembleroit le Conseil.

Une telle commission n'étoit exempte ni de péril pour celui qui l'avoit proposée, ni de peines & de déplaisirs qu'elle pouvoit lui causer pour l'avenir.

A l'égard du péril, il falloit traverser le pays ennemi dans un tems où les troupes des Alliés commençoient à se mettre en mouvement, arriver & séjourner à la Haye, où regnoient la haine & la fureur contre la France; & pour sûreté du voyage & du séjour, se contenter d'un simple passeport du nombre de ceux que le Président Rouillé avoit obtenus sans nom, parce qu'ils étoient demandés pour de simples Couriers.

Le Sieur Rouillé lui-même, muni d'un

passeport en bonne forme, attendu pour les conférences, avoit été près d'être enlevé par les ordres du Comte d'Albermale, à plus forte raison celui qui n'avoit d'autre assurance que celle d'un passeport très-susceptible de contestations, pouvoit craindre que la validité n'en fût pas reconnue, tout au moins qu'il ne demeurât lui-même arrêté pendant une longue dispute.

Quant aux déplaisirs dont cette commission seroit la source, il prévoyoit que réussissant, la paix si desirée, à quelque prix qu'elle fût achetée, ne seroit conclue qu'à des conditions peu honorables. Qu'un tel Traité deviendroit pour lui & pour sa mémoire, un prétexte de reproches, & un sujet de deshonneur. Qu'on le mettroit au nombre de ces Traités malheureux que la France a été forcée d'accepter après les plus grands désastres. Le souvenir des maux qu'on ne ressent

plus s'efface aisément. Plus les têms s'éloignent, plus les événemens passés deviennent inconnus ; mais la postérité se croit en droit de condamner les sacrifices dont elle ignore quelle a été la fatale nécessité. Celui qui dans son têms a signé un Traité peu honorable, mais nécessaire, est mis au rang des Négociateurs infortunés, & regardé comme l'instrument de la honte de sa Nation.

Une autre espece de honte paroissoit attachée au désagrément de ne pas réussir. Les offres du Roi étoient telles qu'on imputeroit au Négociateur, la faute d'avoir manqué à conclure une paix désirée si ardemment de toute la France.

Ces considérations avoient cédé à l'espérance dont il se sentit secrettement flatté de rendre un service important au Roi son maître, son bienfaiteur, celui de sa famille, & de contribuer soit à quelque heureux changement des affai-

» ver ces deux Royaumes en faveur du
» Roi mon petit-fils.

» Enfin, ils insistoient si mollement sur
» la prétention de rétablir le Traité de
» Munster, qu'il paroissoit que leurs Maî-
» tres n'appuyoient cette demande in-
» juste, après deux Traités solemnels,
» que par complaisance pour leurs Alliés.

» Comme je vois cependant que
» nonobstant le dernier état où vous en
» étiez demeuré avec les Députés de
» Hollande, ils contestent présentement
» tous les points dont il sembloit qu'ils
» étoient d'accord avec vous, qu'ils veu-
» lent à peine laisser le Royaume de Na-
» ples au Roi mon petit-fils, qu'ils in-
» sistent sur le rétablissement du Traité
» de Munster, & qu'ils nient même d'a-
» voir consenti à me restituer Lille & sa
» Châtellenie, je ne puis avoir bonne
» opinion de l'issue d'une négociation où
» chaque Député se dédit dans une con-

» férence, de ce dont ils étoient conve-
» nus dans la précédente ; & jusqu'à ce
» qu'il y ait plus de solidité & plus de
» suite, on doit s'attendre que non-seu-
» lement cinq semaines, mais encore
» plusieurs mois s'écouleront inutile-
» ment.

» Le billet du Sieur Wanderdussen,
» dont il est fait mention dans l'instruc-
» tion que je vous ai donnée, & dont je
» vous envoie encore la copie, promet-
» toit une négociation plus prompte &
» plus sincere. Il spécifie, comme vous
» le verrez encore, l'offre des Espagnes,
» des Indes, du Milanez, & des Pays-
» Bas Espagnols ; & passant sous silence
» les Royaumes de Naples & de Sicile,
» il laisse assez entendre que l'intention
» de la République de Hollande étoit de
» réserver l'un & l'autre pour le Roi mon
» petit-fils.

» Les termes de ce qui a été ajouté aux

„ tourneroient vraisemblablement con-
„ tre mon service, on vous délivre au
„ moins un plan raisonnable des préten-
„ tions des Hollandois & de leurs Alliés ;
„ car il est impossible de regarder comme
„ tel celui dont les Députés se sont ex-
„ pliqués dans la derniere conférence,
„ & dont vous me rendez compte.

„ Vous attendrez leur réponse ; mais
„ soit qu'elle vous contente, soit que
„ vous receviez d'eux de nouveaux re-
„ fus, vous userez de la même patience
„ que vous avez témoignée jusqu'à pré-
„ sent ; & quand ils auront parlé, mon
„ intention est que vous ajoutiez Mau-
„ beuge aux offres que vous avez déja
„ faites, quoique je vous eusse ordonné
„ de réserver cette Place pour la derniere
„ extrémité, & seulement en cas qu'elle
„ servît à la décision de la paix.

„ Si cette Place ne suffit pas pour la
„ conclure, & si les Députés de Hollande

„ insistent encore pour obtenir Tournay,
„ vous employerez toute votre adresse &
„ tous vos efforts pour conserver une
„ Ville si importante, & que je regarde
„ toujours comme étant de l'ancien do-
„ maine de ma Couronne ; mais enfin
„ je veux que vous vous relâchiez aussi
„ sur cet article, plutôt que de perdre la
„ conjoncture de terminer la guerre avant
„ l'ouverture de la campagne.

„ Après tant de condescendance de
„ ma part, j'avois lieu de croire que les
„ Hollandois ne persisteroient plus à
„ garder Lille & sa Châtellenie ; mais
„ l'aveu que les Députés vous ont fait
„ de l'artifice dont ils ont usé avec vous
„ à cette occasion, me fait douter des
„ intentions de leurs Maîtres, jusqu'à ce
„ qu'elles soient bien précisément expli-
„ quées. Je m'attends donc à de nou-
„ veaux combats que vous aurez à livrer
„ pour que Lille & sa Châtellenie me

„ ſoient reſtituées, & vous ne devez rien
„ oublier pour y réuſſir; car il eſt ſi eſſen-
„ tiel pour mon ſervice de les retirer des
„ mains de mes ennemis, que ſi vous ne
„ pouvez y parvenir ſans donner un équi-
„ valent, je conſentirai pour cet effet,
„ & vous jugerez avec quel regret, à dé-
„ molir les fortifications de Dunkerque,
„ que je garderai raſé, & à combler ſon
„ port.

„ Vous n'uſerez qu'à la derniere ex-
„ trêmité de cet étrange expédient. S'il
„ arrive même que vous ſoyez forcé de
„ le propoſer pour recouvrer Lille, faites
„ enſorte qu'il ſerve auſſi pour ſauver
„ Tournay. Enfin réduiſez-vous à retirer
„ Lille, ſi la propoſition que vous ferez
„ de la démolition de Dunkerque ne
„ ſuffit pas pour me conſerver Tournay,
„ & pour obliger mes ennemis à me ren-
„ dre Lille; & à la derniere extrêmité,
„ déſiſtez-vous auſſi de Lille plutôt que
„ de ne pas conclure.

„ Vous ferez étonné en lisant cette „ dépêche, des ordres qu'elle contient; „ si différens de ceux que je vous ai don- „ nés jusqu'à présent, & que je croyois „ encore trop étendus; mais je me suis „ toujours soumis à la volonté divine, & „ les maux dont il lui plaît d'affliger mon „ Royaume, ne me permettent plus de „ douter du sacrifice qu'il demande que „ je lui fasse de tout ce qui pouvoit m'être „ le plus sensible.

„ J'oublie donc aussi ma gloire & mes „ intérêts sur l'article qui regarde le ré- „ tablissement des Traités de Westpha- „ lie. Insistez le plus que vous pourrez „ sur l'exécution de celui de Riswick. „ Faites voir, selon vos instructions pré- „ cédentes, la difficulté de revenir pré- „ sentement à ceux de Westphalie. Ex- „ posez que leur interprétation sera une „ nouvelle source de questions, de dis- „ putes, & peut-être de guerre. Mais

„ après avoir épuisé toutes les bonnes & „ solides raisons que vous pouvez employer, si elles sont inutiles, consentez „ à passer cet article. Observez en même „ tems que Strasbourg retournant en conséquence à son premier état de Ville „ Impériale, voisine des terres de la Maison d'Autriche, subira bientôt la domination de l'Empereur; ainsi ce Prince auroit une Forteresse redoutable pour „ l'Alsace.

„ Vous sçavez avec quelle peine j'ai „ consenti à céder l'Espagne; vous pouvez juger de celle que j'aurai à réduire „ encore le partage du Roi mon petit-fils „ au seul Royaume de Naples. La Sicile „ est le seul Etat d'Italie qui lui soit demeuré fidéle. S'il le perd, je ne puis „ le croire en sûreté au milieu des Napolitains, révoltés contre lui pendant „ qu'il étoit encore maître de l'Espagne. „ Les revenus du Royaume de Naples ne

„ ne suffiront pas, à beaucoup près, pour
„ soutenir la dignité Royale. Pressez
„ donc, & insistez pour obliger les Dé-
„ putés de Hollande à maintenir ce qu'ils
„ vous ont promis. Vous avez demandé
„ d'abord la Sardaigne, & les Places de
„ Toscane, pour les joindre aux Deux-
„ Siciles; ils ne se sont récriés que sur
„ cette addition. Quand je m'en suis dé-
„ sisté, ils vous ont fourni les termes qui
„ devoient exprimer la réserve de Na-
„ ples & de Sicile; qu'ils réfléchissent sur
„ ce qu'ils diroient, si vous leur propo
„ siez une variation pareille à celles que
„ vous essuyez de leur part. J'accorde à
„ mes ennemis des avantages assez grands
„ pour réserver au moins ces deux Royau-
„ mes en faveur du Roi mon petit-fils;
„ mais après avoir expliqué le motif de
„ tant de cessions que je vous permets de
„ faire pour conclure la paix, j'y ajoute-
„ rai encore celle de la Sicile, si elle est

„ absolument nécessaire pour terminer
„ la guerre.

„ J'ai peine à croire que les Hollan-
„ dois s'attachent à m'offenser person-
„ nellement, en me demandant de laisser
„ au Duc de Savoye ce qu'il occupe en
„ Dauphiné. A la vérité je regarderois
„ cette opiniâtreté comme une insulte
„ de leur part, & comme l'effet d'une
„ résolution déterminée de continuer la
„ guerre. Ainsi je croirois inutile de pro-
„ longer une négociation que les mal-
„ intentionnés auroient eu le crédit de
„ faire échouer par une aussi foible con-
„ sidértaion. Je ne change donc en rien
„ les ordres que je vous ai donnés sur l'ar-
„ ticle du Duc de Savoye ; sçavoir de re-
„ tirer Exilles & Fenestrelles, & tout ce
„ qui est du Dauphiné. Et quant à ceux
„ que cette dépêche contient, mon in-
„ tention est que vous employiez toute
„ votre habileté à ne vous en ouvrir que

„ par degrés, que vous ayiez une extrême
„ attention à ne les pas épuiser, comp-
„ tant que vous me rendrez un service
„ considérable, & que je vous sçaurai un
„ gré particulier de ce que vous réserve-
„ rez des pouvoirs que je vous donne.
„ Les conditions que les Hollandois
„ veulent prescrire aux Electeurs de Co-
„ logne & de Baviere, sont si dures, qu'il
„ vaudroit peut-être mieux les remettre
„ aux conférences publiques, que de les
„ régler comme articles préliminaires.
„ La raison est que lorsqu'il y aura des
„ Ministres assemblés pour la paix, ces
„ Princes pourront soutenir leurs droits;
„ & qu'au moins voyant les difficultés
„ qu'on oppose à leur rétablissement, ils
„ ne se plaindront pas que je les aie ou-
„ bliés.

„ S'il est impossible d'obtenir la resti-
„ tution du Haut Palatinat en faveur de
„ l'Electeur de Baviere, il faudroit au

„ moins ſtipuler pour lui, que cette Pro-
„ vince & la dignité de premier Electeur
„ retourneroient dans ſa branche, lorſ-
„ que celle de Neubourg ſeroit éteinte;
„ mais vous jugez bien que conſentant à
„ des conditions plus importantes & plus
„ eſſentielles pour moi, je ne différerai
„ pas la paix ſur les demandes que les
„ Hollandois font à l'égard des deux
„ Electeurs de Cologne & de Baviere.

„ Il me reſte à vous marquer que le
„ Roi d'Angleterre eſt réſolu à me de-
„ mander de ſortir de mon Royaume
„ après la paix, pourvû que ſa ſubſiſtance
„ ſoit aſſurée, & qu'on lui propoſe un
„ lieu où il puiſſe demeurer en ſûreté. Je
„ ne vois pas que les Députés de Hol-
„ lande aient répondu à ce que je vous
„ avois marqué ſur cet article.

„ Voilà quelles ſont mes intentions;
„ il eſt de votre prudence de les bien
„ ménager, & de vous ſervir ſi utilement

„ des moyens que je vous confie, que „ vous parveniez à conclure la paix, de„ venue nécessaire à mon Royaume. (Les „ choses n'étoient pas en état de pro„ poser une suspension d'armes.) Sur „ ce, &c. «

Cette dépêche, signée Louis, contresignée Colbert, ayant été lûe au Conseil, le Roi ajouta & écrivit de sa main les lignes suivantes, signées par Sa Majesté : » J'approuve ce qui est contenu „ dans cette dépêche, & mon intention „ est que Torcy l'exécute. «

Les momens étoient précieux. Le Roi demanda à Torcy quand il pourroit partir. Il répondit qu'un jour lui suffiroit pour les dispositions qu'il auroit à faire indispensablement. Il partit en effet de Paris le soir du premier Mai, jour que le Roi alloit coucher à Marly.

Un voyage entrepris par pur zèle, qui ne présentoit d'ailleurs que des objets

desagréables, peut-être même périlleux, ne laissa pas, quand il fut sçu, d'exciter l'envie, & de donner lieu à des discours très-opposés aux véritables motifs qui engageoient à l'entreprendre. Gens au-dessus du commun des Courtisans, attribuerent au Ministre des vûes qu'il n'avoit jamais eues, & sans témoigner aucun desir de lui nuire, ils interprêterent ses intentions, & en ne les rendant pas suspectes, ils essayerent de persuader qu'une pareille démarche étoit aussi contraire au service qu'à la gloire du Roi, qu'il ne convenoit pas qu'un de ses Ministres allât demander en suppliant la paix à ses ennemis.

Dieu bénit le voyage, sa providence en écarta les traverses, nul incident, nulle rencontre fâcheuse ne l'embarrasserent. Point de parti ennemi, nul interrogatoire de la part des Commandans des Places frontieres amies & ennemies.

Tout concouroit à couvrir le secret de la marche. Il étoit à craindre qu'il ne fût découvert à Bruxelles. Pour en éviter le passage il falloit prendre un chemin détourné. Les Postillons dirent qu'il leur étoit défendu, sous de rigoureuses peines, de conduire les Couriers par toute autre voie que par la Ville. Ce même jour les portes en étoient fermées par ordre du Prince Eugene, qui faisoit une revûe dans l'enceinte de ses murailles. La nécessité força les gens de la poste au détour qu'on leur auroit proposé inutilement. A Anvers on demanda à voir les passeports. Le Sieur Dosembray en montra un qu'il avoit obtenu sous son nom, pour aller en Hollande régler quelques affaires qui regardoient les Postes.

Torcy s'arrêta quelques heures à Rotterdam, pour y faire voir au Correspondant de Tourton, nommé Sincerf, les lettres de crédit qu'il avoit à tirer sur lui,

& s'informer en même tems de quelle maniere, en arrivant à la Haye, il pourroit voir le Pensionnaire & l'entretenir secrettement. Sincerf étoit honnête homme. Ce secret d'ailleurs ne pouvoit demeurer long-tems caché, & par conséquent il n'y avoit aucun risque de se découvrir à un homme dont l'entremise étoit nécessaire pour arriver à la Haye sans bruit, & descendre chez le Pensionnaire. Le Banquier s'offrit pour conducteur, & sur le champ fit mettre deux chevaux à son carrosse. Torcy & lui arriverent ensemble à la Haye le 6 Mai, vers les sept heures du soir. Ils descendirent à la porte de ce Ministre de la République. Sincerf fut admis aussi-tôt à lui parler. Torcy attendit dans une espece de salle ou cabinet, la réponse que Sincerf devoit lui apporteroit.

Fin du premier Volume.

943.

65

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumsta[illegible]
taken from the Buil[illegible]